VENDREDI 08 MARS 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1773
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Salon de l'agriculture : du beau, malgré tout









La soixantième édition du Salon international de l'Agriculture a fermé ses portes. Atypique dans son déroulement comme dans le contexte dans lequel il s'inscrivait, cet événement aura au moins réservé des émotions fortes aux représentants de la Côte-d'Or, de l'Yonne et de la Nièvre qui s'y étaient déplacés. Terres de Bourgogne revient en images et en textes sur ces beaux moments. *PAGES 03 À 07*



L. Jung / Terres Inovia

P.13
PRODUCTIONS
Cultures // Le travail du sol avant les semis de tournesol



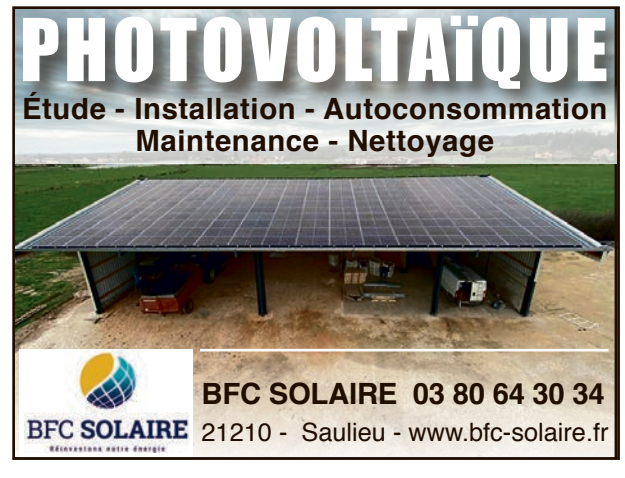
P.14
DOSSIER
Remettre les prairies en état avant la mise à l'herbe



P.20
RURALITÉ
Démarches administratives // L'efficacité, c'est aussi au bureau

Encarts : De Bruin SAS (sur certains cantons) ; Eplefpa La Barotte (sur certains cantons) ; Sureau Agriculture (sur certains cantons) ; Invitation Vinequip (sur certains cantons).





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.03 LE SIA, SUITE ET FIN

.04 UN SALON POUR TOUTES LES PASSIONS

.05 LE PRÉFET DE L'YONNE EN VISITE À PARIS

.06 CONCOURS SIMMENTAL : LES DEUX FONT LA PAIRE

.07 TRAIT AUXOIS : UNE VICTOIRE EN ÉQUIPE

.08 FOIRE DE SAINT-LÉGER VAUBAN : RETOUR SUR LA 58e ÉDITION

.09 JOURNÉE DES DROITS DES FEMMES : UNE VÉTÉRINAIRE PASSIONNÉE

.10 SYNDICALISME : SUR DE MULTIPLES FRONTS

ACTUALITÉ // RÉGION

.11 UNE NOUVELLE RÉPARTITION DES COMPÉTENCES SUR L'AGRICULTURE ?

.12 ADMINISTRATION : DES PERMANENCES DÉPARTEMENTALES

PRODUCTIONS // CULTURES

.13 TOURNESOL : LE TRAVAIL DU SOL AVANT LES SEMIS

DOSSIER // MISE À L'HERBE

.14 PRÉPARATION : REMETTRE LES PRAIRIES EN ÉTAT

.15 PRODUCTION FOURRAGÈRE : S'AJUSTER POUR SÉCURISER

.16 ÉQUIPEMENTS : ÊTES-VOUS AU COURANT ?

.17 FERTILISATION : PAS D'URGENCE POUR LES PRAIRIES

.18 ASSURER SES PRAIRIES : UNE SOLUTION QUI DOIT ENCORE GAGNER DU TERRAIN

RURALITÉ // TERRITOIRES // ÉCONOMIE

.19 FINANCEMENTS AGRICOLES : UNE RÉFLEXION COLLECTIVE

.20 DÉMARCHES ADMINISTRATIVES : L'EFFICACITÉ, C'EST AUSSI AU BUREAU

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.30 ÉQUIPEMENT

MAGAZINE // PORTRAIT // OXYGÈNE

.31 CINÉMA : LE DERNIER FILM D'ÉDOUARD BERGEON EN AVANT-PREMIÈRE À DIJON

.32 MOTO-CROSS : DU TOUQUET À L'ÉLECTRIQUE, UNE PASSION INTACTE



// LE DESSIN

// EN BREF

Saisonniers Le secteur agricole inclus dans les métiers en tension

L'arrêté incluant le secteur de production agricole dans la liste des métiers en tension pour recourir plus facilement à la main-d'œuvre extra-européenne, a été publié le 2 mars au Journal officiel. Confronté à la colère des agriculteurs, le gouvernement avait annoncé un train de mesures et engagé avant l'ouverture du Salon de l'agriculture une consultation afin d'inclure dans cette liste les métiers agricoles peinant à recruter. Le ministère de l'Agriculture s'était engagé à publier cet arrêté *« d'ici le 2 mars »*. Agriculteurs et éleveurs salariés, maraîchers et horticulteurs salariés ainsi que les viticulteurs et arboriculteurs salariés sont désormais considérés comme des métiers en tension sur tout le territoire. *« Les entreprises du secteur agricole pourront ainsi recruter, en tant que de besoins, de la main-d'œuvre hors Union européenne par la dispense de l'opposabilité de la situation de l'emploi »*, a expliqué sur X le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau. À la veille de la fermeture du Salon de l'agriculture, les agriculteurs maintiennent la pression sur le gouvernement. Plus de 400 millions d'euros de mesures d'urgence ont été annoncés par le gouvernement, qui a promis un choc de simplification, le renforcement des lois Égalim pour protéger le revenu des agriculteurs et qui a placé l'agriculture au rang d'un *« intérêt général majeur »*. Les syndicats agricoles ont rendez-vous avec Emmanuel Macron à la mi-mars, avant la présentation d'une loi d'orientation agricole au printemps.

Manifestations La FNSEA s'attend à de nouvelles actions

Le syndicat majoritaire FNSEA regrette *« un rendez-vous manqué »* avec l'exécutif lors du Salon de l'agriculture, faute de *« stratégie »* claire, et prévient que les *« actions sur le terrain »* vont se poursuivre, ont indiqué ses dirigeants le 3 mars. *« On continuera à avoir des actions sur le terrain »* après le Salon de l'agriculture, qui s'achève dans quelques heures, car *« sur le plan politique, les choses ne sont clairement pas terminées »*, a déclaré le président du syndicat, Arnaud Rousseau, sur BFM TV. Après les promesses du gouvernement, les exploitants attendent des *« réalisations très concrètes »* dans leur ferme, et même si la FNSEA n'appelle pas à une mobilisation nationale, *« chaque département garde l'initiative de pouvoir faire un certain nombre d'actions »*, a-t-il expliqué. *« Les braises sont brûlantes »*, *« rien n'est fini »*, a souligné le responsable syndical, qui a déploré un début de Salon *« plus que chaotique »*, un *« début violent »*. *« On considère qu'on a manqué un rendez-vous. On attendait du président de la République une stratégie et la définition d'un cap pour l'agriculture »*, a renchéri auprès de l'AFP Jérome Despey, premier vice-président du syndicat. S'il salue l'engagement d'Emmanuel Macron à reconnaître l'agriculture *« comme un intérêt général majeur de la nation »*, il regrette un message politique brouillé par *« des joutes verbales et des maladresses »* et un manque de considération pour les *« corps intermédiaires »* que sont les syndicats.

LOA/eau Le projet de texte donne la maîtrise d'ouvrage aux départements sur le stockage

Le ministère de l'Agriculture vient de transmettre au Conseil d'État son projet de loi d'orientation agricole, dont Agra presse s'est procuré une copie. Comme annoncé par le Premier ministre, le texte intègre des mesures de simplification. Il s'intitule désormais *« Projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture »*. Le principe de *« souveraineté alimentaire »* y est défini en préambule du code rural, en affirmant sa *« contribution aux intérêts fondamentaux de la Nation »*. Côté simplification, plusieurs mesures sont inscrites dans la LOA : la présomption d'urgence sur les projets d'ouvrage hydraulique agricole et d'installations d'élevage relevant d'ICPE ; l'unification des corpus législatifs applicables aux haies ; l'allègement des sanctions en cas de dommage à l'environnement, qui sera fixé par ordonnance. Le texte prévoit que les départements aient la maîtrise d'ouvrage en matière de production, transport et stockage d'eau, conformément au souhait de leur association d'élus. S'agissant d'installation et transmission, orientation et formation, les principales mesures du texte initial sont maintenues, y compris la création des groupements fonciers agricoles d'investissement (GFAI).

// EN IMAGE

Salon 603 652 entrées pour l'édition 2024

Clap de fin pour le 60e salon international de l'agriculture qui ne s'annonçait *« pas comme les autres »*. Il a refermé ses portes le dimanche 3 mars au soir après avoir accueilli 603 652 visiteurs contre 615 204 lors de l'édition 2023. La fréquentation est en légère baisse de 2 %. A noter que ce sont plus de 100 000 visiteurs qui sont venus Porte de Versailles le samedi 2 mars. De l'aveu même des organisateurs, ce salon a connu *« neuf jours intenses marqués par des défis inattendus et une ambiance politique parfois pesante, parfois studieuse. Alors que nous avions anticipé une édition difficile, le niveau de complexité rencontré fut important »*, indique le SIA dans un communiqué du 3 mars. Ces mêmes organisateurs pointent *« la présence massive des représentants politiques, avec 83 visites officielles »*. Certes pour eux, c'est *« une reconnaissance pour notre événement, mais elle souligne également la nécessité de repenser l'organisation de leur accueil pour l'avenir »*. Jean-Luc Poulain, président du Ceneca organisateur du Salon, va céder sa place à Jérôme Despey, actuel premier vice-président de la FNSEA. Rendez-vous en 2025 du 23 février au 2 mars pour la 61e édition.



Actuagri

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// SALON DE L'AGRICULTURE

21

Le Sia, suite et fin

Le salon, c'est déjà fini ! Les images des échauffourées du premier jour resteront dans les mémoires, mais le plus important reste bien entendu le savoir-faire des exposants. Les Côte-d'oriens étaient une fois encore sur tous les fronts, avec de nombreux jeunes très fiers de montrer une belle image de l'agriculture. Petit retour en images.



Maël Perraudin participait à son premier salon avec Pastèque, une vache Simmental en troisième lactation. Ce jeune de 17 ans, fils d'éleveur à Magny-Lambert et scolarisé en classe de Première à Quetigny, a obtenu une quatrième place de section. Le Gaec de Toutifaut avait déjà été représenté au salon, en 2016, avec une vache menée par le regretté Killian Ehret, ancien salarié sur la ferme. De nombreuses pensées lui ont été dédiées.



Pierre Bertrand

Quatre vaches brunes de Côte-d'Or participaient au concours miss BGS. Deux podiums ont été décrochés avec les troisièmes places de section de Scorie (Gaec Colson) et de Souriante (EARL Salomon, animal présenté ici par Alice Guillemenot, apprentie sur l'exploitation).



La MFR Auxois sud-Morvan participait une nouvelle fois au challenge Équi-Trait-Jeunes. Malgré un « CV » long comme le bras dans cette épreuve, les Côte-d'oriens représentés ici par Jules Ducret et Nicolas Coutot n'ont pu faire mieux que la 5e place.



Agro Campus Dijon participait au Trophée international de l'enseignement agricole. « Jolie et ses Agris » terminent à la 10e place de leur section « races allaitantes »



Les Brunes d'Or de La Barotte ne sont pas montées sur le podium, cette année, au TIEA, L'équipe se place en sixième position de sa section « races laitières », après avoir vécu une nouvelle très belle semaine au salon.



Laura Debeaupuis (Montberthault) participait à son premier Sia avec Osiris, une Blonde d'Aquitaine de l'exploitation familiale qui atteint la sixième place de sa section.

Coup de gueule



Les discussions sont allées *« bon train »* lors de la journée Côte-d'Or. Si un sujet ne *« passe pas »* du côté de Marc Frot, président de la commission agricole du Département, c'est bien celui s'intéressant aux Soulèvements de la terre. *« Comment un gouvernement normalement constitué, sûrement intelligent, avec un tas de conseillers techniques, peut imaginer un seul instant inviter cette association dangereuse pour la France, lors d'un débat agricole ? Cette convocation, non-convocation ou pseudo-convocation, appelez-la comme vous voulez, n'a aucun sens ! Cela donne une idée de la déconnexion de notre gouvernement… Je suis d'ailleurs très inquiet de leur vision de l'agriculture… Les prix planchers, c'est infaisable. Essayons déjà de faire appliquer les lois qui existent, je pense bien sûr à Égalim, avant de se lancer dans des choses plus qu'improbables ! ».*

Autres résultats

Jugement de bétail. Charolais : 23e place pour Mathis Daujon (La Barotte). Prim'Holstein : 57e et 72e places pour Alexandre Isselin et Augustin Priet (La Barotte). Brune : 4e pour Léa Gotti (MFR ASM), 5e place pour Frédéric Regley (La Barotte). Simmental : 3e place pour Loïc Carty (MFR ASM) et 6e place pour Lucas Étienne (MFR ASM).
Ovins île de France. Julien Pané : trois premiers prix, Alex Hemery : prix d'amélioration génétique femelles, 3e prix au challenge national racial, EARL Deschamps Jean-François : prix de championnat femelles viande, prix de championnat femelles laine, premier prix concours viande.

Tiens, un mouton !

Les éleveurs qui participent au salon de l'agriculture sont souvent sollicités par le public, pour un tas de questions. Certaines sont parfois *« inattendues »*, comme le reconnaît le Côte-d'orien Antoine Thibault, lui-même questionné dans les allées : *« Une personne m'a demandé pourquoi j'avais brûlé les cornes à mon bélier, alors que je n'ai rien fait, le Charollais n'en a pas… Un autre passant pensait que je lui donnais des croquettes pour son alimentation, je lui ai répondu que les ruminants mangeaient principalement de l'herbe et il a été très étonné. Deux autres personnes sont passées à côté du bélier et l'un d'eux a fait remarquer à l'autre que le mouton avait « un grand pis », alors qu'il s'agit d'un mâle… Une dernière anecdote me vient à l'esprit et non des moindres, cela ne s'est pas passé vers mes cases mais à proximité : une Parisienne voulait acheter un mouton car elle le trouvait, selon ses propos, très triste et très malheureux dans la case. Elle voulait l'emmener sur son balcon d'appartement pour s'en occuper… Je peux vous dire que cette remarque et cette proposition n'ont pas été les bienvenues. La directrice de l'OS lui a fait savoir ! ».*



58

Pour toutes les passions

Le Parc des expositions de Versailles (Paris) a pris des airs de campagne avec le Salon international de l'agriculture qui se tenait du 23 février au 3 mars. Un rendez-vous immanquable pour les éleveurs nivernais.

Dire que les émotions étaient palpables lors du Salon international de l'agriculture serait un euphémisme. En effet, même si l'ambiance était plutôt bon enfant, en déambulant dans les allées de cette 60e édition, la colère paysanne transparaissait via des stigmates précis : affiches revendicatrices ou cercueil aux couleurs du drapeau français. Il était donc clair que si les rings concentraient nombre d'enjeux pour les éleveurs, d'autres se jouaient, eux, dans les allées.

Se faire entendre

Rosanne Lemaitre (éleveuse à Montaron), participant pour la seconde année consécutive, développe : *« C'est le moment de communiquer avec les citoyens et de faire passer des messages aux politiques. Nous n'avons pas un métier facile, et il est aujourd'hui difficile de se dégager un revenu face aux charges qui augmentent. Pour moi, cette 60e édition devrait se résumer à de l'écoute, du bon sens et du concret de la part des politiques »*. De son côté, Romain Rogemont étudiant en 2e année de BTS production animales au Legta de Challuy, représentait la Bourgogne lors des Ovinpiades et a décroché la seconde place sur le podium final, stipule : *« outre la fierté que j'ai d'avoir pu représenter mon lycée et l'agriculture bourguignonne, je pense que ce rendez-vous est propice aux échanges de qualité que ce soit entre professionnels, concurrents ou visiteurs »*.



Rosanne Lemaitre et Loïc Pipponiau entourant Redoutable (né au Gaec Cadoux, 89).

Droit au cœur

En poursuivant entre les enclos des animaux et autres stands de producteurs, une affiche officielle attire le regard : *« Nos élevages, il y a de quoi en être fier »*. Pour les premiers concernés, les éleveurs, ces mots ont une résonance toute particulière, comme pour le Gaec des Aubus venu pour la première fois au SIA (1), représenté par Louis Clément de Givry qui pointe : *« être ici, c'est promouvoir nos métiers et la race – Berrichon du Cher – via un événement positif. C'est aussi l'aboutissement du travail de sélection de mes parents, Véronique et Rodolphe »*. Gérard Guenot (EARL de Beaumont à Alligny-en-Morvan) estime que, pour sa part, ce salon est : *« magnifique. Que ce soit pour la reconnaissance de la sélection en Charolais ou pour toutes les retombées commerciales qui peuvent en découler »*. De son côté, Anthony Savre (Gaec Savre à Toury-Lurcy), participant pour la 3e fois au Salon, détaille : *« C'est une satisfaction, car c'est la preuve d'une certaine réussite dans notre sélection. Et, même si nous n'avons pas d'attente particulière en matière de plaques, cet événement ne peut être que bénéfique »*. Rosanne Lemaitre partage, elle aussi, son ressenti pour sa seconde sélection : *« C'est une fierté, car cela n'est pas donné à tout le monde »*. Enfin, même s'il n'est pas encore éleveur, Romain Rogemont, résume : *« le salon, c'est le summum de ma passion »*. Finalement, peut-être que Romain donne là la justification de l'intensité de cette 60e édition, car force est de constater qu'elle concentrait, en effet, bon nombre de passions ; bonnes ou mauvaises, chacun fera son choix.

Chloé Monget

Une vidéo accompagne cet l'article sur www.agribourgogne.fr

(1) Voir TDB n°1771.

Aspect syndical



Durant l'événement, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58 était également présent pour rappeler les enjeux de cette édition : *« Ce 60e Salon de l'agriculture est le salon de la bascule, car depuis plusieurs semaines nous sommes dans des actions syndicales importantes pour demander un changement de logiciel. Cela porte des enjeux importants, le revenu d'un côté avec le renouvellement des générations et le côté normatif et réglementaire où l'on doit moins passer de temps à remplir les papiers mais plus à comment nourrir les Français. En plus de ces deux pans, il y a aussi l'élément européen (élection européenne en juin) donc comment faire pour que l'Europe reste souveraine en matière d'alimentation. Et qu'elle protège son agriculture pour que demain nous soyons encore en capacité de produire et de nourrir les 450 millions d'Européens ».*

Palmarès bovins et ovins nivernais

Bovins charolais

Prix de Championnat Mâle et 1er de section mâles nés du 1er août 2019 au 31 juillet 2020 : Redoutable (Rosanne Lemaitre et Loïc Pipponiau).
Section Vaches suitées du 1er août 2020 au 31 juillet 2021 : 1er Souche de l'Earl de Beaumont, 3e Sylvanie du Gaec Savre.

Mouton charollais

Challenge National racial : 3e Gaec Marion Michel et Mikaël (Luzy).
Concours viande femelles moins de 14 mois jeunes : 4e Gaec Marion Michel et Mikaël.
Jeunes béliers 1re section : 2e Gaec Marion Michel et Mikaël, 3e Clément Michel (Cossaye). Jeunes béliers 3e section : 8e Gaec Marion Michel et Mikaël.
Béliers adultes 1re section : 4e Laure Rogemont (Alluy).
Béliers adultes 2e section : 2e Gaec Marion Michel et Mikaël.
Béliers adultes 3e section : 6e Gaec Marion Michel et Mikaël.
Mâle « Trophée Viande plus de 12 mois » : 5e Laure Rogemont.

Berrichon du Cher

Challenge national racial : 3e Gaec des Aubus (Germenay).
Mâles 1re section laine : 5e Gaec des Aubus.
Mâles laine 1re section apt. Laine : 6e Gaec des Aubus.
Mâles 2e section tondus : 3e Gaec des Aubus.

Suite du palmarès nivernais du Concours général agricole sera à retrouver prochainement.


Sylvanie du Gaec Savre entrant sur le ring.



Souche de l'Earl de Beaumont lors de la remise du prix.


Louis Clément de Givry avec un des béliers du Gaec des Aubus.


Romain Rogemont avec l'un des béliers de ses parents (élevage Laure Rogemont).

Le préfet de l'Yonne en visite à Paris

Pour la deuxième année consécutive, Pascal Jan, préfet de l'Yonne, s'est rendu au salon international de l'agriculture, à Paris, le mercredi 28 février, pour aller à la rencontre des producteurs et éleveurs icaunais présents. Retour en images sur cette journée.

Comme il le dit lui-même, « *il est important pour moi d'être présent aux côtés des producteurs et des éleveurs de l'Yonne, au salon de l'agriculture* », lance Pascal Jan, préfet de l'Yonne, qui est le premier préfet icaunais en fonction à aller à la rencontre du monde agricole lors de cet événement, et ce pour la seconde année consécutive.

Ce dernier était notamment accompagné de Nicolas Soret (vice-président finances, développement économique, emploi, ESS à la Région BFC) et Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Une « visite » qui a ravi les Icaunais, heureux de faire goûter leurs produits au représentant de l'État et de discuter avec lui des concours auxquels certains ont participé. L'occasion pour le préfet de féliciter également les primés. Et dans l'Yonne, ils sont nombreux (lire par ailleurs).

Christopher Levé

Plus de photos sur notre site www.agribourgogne.fr



Pascal Jan aux côtés de Lilian Rameau, éleveur de moutons.


La dégustation des escargots de Dominique Rouyer était, bien évidemment, obligatoire.

// CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE

Le palmarès icaunais

Cette année encore, les Icaunais se sont démarqués lors du CGA (concours général agricole, qui a eu lieu lors du salon international de l'agriculture), tant au niveau des produits, des vins, que des animaux. Voici le palmarès complet des producteurs et éleveurs de l'Yonne.

• **Les produits**

Trois médailles icaunaises sont à noter concernant les produits. En bière, la Brasserie de Vézelay remporte une médaille d'argent dans la catégorie bières blondes, couleur inférieure à 14 EBC, la bière blonde de haute fermentation (TAV supérieur à 6 %). En miel, Sylvestre Bonnemain remporte la médaille d'or pour son miel de tilleul, dans la catégorie miels de cru. En produits laitiers, Les Demoiselles de Manue remportent la médaille de bronze avec leur fromage frais de chèvre nature, dans la catégorie fromages frais.

• **Les vins**

60 médailles, dont 20 en or ont été décernées aux vignerons icaunais.

- Bourgogne (millésime 2022) : médaille d'or pour le vignoble Dampt pour son rouge ; médaille d'argent pour le domaine Emmanuel Dampt pour son rosé ; médaille d'argent pour le vignoble Éric Dampt pour son rouge ; médaille de bronze pour le domaine Boussard pour son blanc (millésime 2022) ; médaille de bronze pour la Scea Marsoif pour son rouge.
- Bourgogne aligoté (millésime 2022) : médaille d'argent pour l'Earl Grivot Goisot.
- Bourgogne Chitry (millésime 2022) : médaille d'or pour le domaine de la Tour pour son blanc.
- Bourgogne Coulanges-la-Vineuse (millésime 2022) : médaille d'argent pour le domaine Houblin-Vernin pour son rouge (millésime 2022) ; médaille d'argent pour le domaine Lemoule pour son blanc (millésime 2022).
- Bourgogne Côtes Saint-Jacques (millésime 2022) : médaille de bronze pour le domaine Alain Vignot pour son rouge.
- Bourgogne Côtes d'Auxerre (millésime 2022) : médailles d'or et de bronze pour le domaine Sorin-Coquard pour deux blancs.
- Bourgogne Épineuil (millésime 2022) : médaille d'argent pour le vignoble Dampt pour son rouge.
- Bourgogne Tonnerre (millésime 2022) : médaille d'or pour le vignoble Dampt pour son blanc.
- Chablis (millésime 2022) : médaille d'or pour le vignoble Éric Dampt (millésime 2022) ; médaille d'or pour le domaine Yvon et Laurent Vocoret ; médaille d'or pour l'Earl Dampt Frères ; médaille d'argent pour le domaine Louis Robin ; médaille d'argent pour le domaine des Preuses ; médaille d'argent pour la Chablisienne ; médailles d'argent et de bronze pour le domaine Jean-Marc Brocard ; médaille de bronze pour le domaine Simmonet-Febvre ; ; médaille de bronze pour le domaine de Chaude Écuelle ; médaille de bronze pour le domaine Bernard Beaufumé ; médaille de bronze pour le domaine Hamelin.
- Chablis grand cru Preuses (millésime 2021) : médaille d'argent pour le domaine des Preuses ; médaille d'argent pour le domaine MC et T Dampt.
- Chablis premier cru Berdiot (millésime 2022) : médaille d'or pour le domaine Régis Fèvre.
- Chablis premier cru Côte de Lechet (millésime 2022) : médaille de bronze pour le domaine Gérard Tremblay.
- Chablis premier cru Fourchaume (millésime 2022) : médaille d'or pour le domaine Jolly et fils ; médaille d'or pour le domaine Yvon et Laurent Vocoret.
- Chablis premier cru Mont de milieu (millésime 2022) : médaille d'or pour le domaine de la Meulière ; médaille de bronze pour le domaine Gautheron
- Chablis premier cru Montmains (millésime 2022) : médaille d'or pour le domaine de Chaude Écuelle ; médaille d'argent pour le domaine Simmonet Fèbvre.
- Chablis premier cru montée de Tonnerre (millésime 2022) : médaille d'or pour le domaine Régis Fèvre.
- Premier cru Vaillons (millésime 2022) : médaille d'or pour le domaine Milcent ; médaille de bronze pour le domaine Servin.
- Chablis premier cru Vau Ligneau (millésime 2022) : médaille d'or pour le domaine de la Motte ; médaille d'argent pour le domaine Alain Geoffroy.
- Chablis premier cru Vaucoupin (millésime 2022) : médaille de bronze pour le vignoble Éric Dampt ; médaille de bronze pour le domaine Emmanuel Dampt.
- Chablis premier cru Vaugiraut (millésime 2022) : médaille d'argent pour l'Earl Laurent et Céline Notton.
- Chablis premier cru l'Homme mort (millésime 2022) : médaille d'argent pour le domaine Gautheron.
- Chablis premier cru les Beauregards (millésime 2022) : médaille d'argent pour l'Earl Laurent et Céline Notton.
- Chablis premier cru les Fourneaux (millésime 2022) : médaille d'argent pour le domaine Hervé Dampt ; médaille de bronze pour le domaine Gautheron.
- Chablis premier cru les Lys (millésime 2022) : médaille d'argent pour la Chablisienne.
- Crémant de Bourgogne (non millésimé) : médaille d'or pour les Caves de Bailly-Lapierre.
- Irancy (millésime 2021) : médaille d'or pour le vignoble Dampt.
- Petit Chablis (millésime 2022) : médaille d'or pour le domaine du Château du Val de Mercy ; médaille d'or pour le domaine Jolly et fils ; médaille d'argent pour le domaine Oliveira Lecestre ; médaille d'argent pour le domaine MC et T Dampt ; médaille d'argent pour la Chablisienne ; médaille de bronze pour le domaine Bernard Beaufumé ; médaille de bronze pour le domaine de Chaude Écuelle.
- Saint-Bris (millésime 2022) : médaille d'or pour le domaine Simmonet Fèbvre ; médaille de bronze pour le domaine du Château du Val de Mercy.

• **Les animaux**

Chez les bovins, seul représentant icaunais pour le concours charolais, Phoenix RS, de la Scea Riotte Schrapfer termine à la troisième position, dans la catégorie des mâles nés avant le 1er août 2019 (38M4). Au niveau des équins, Maelys Diot et sa jument Loganne de Marcilly finissent à la cinquième place du concours Trait Auxois.

Enfin, chez les ovins, le Gaec des Plantes et Lilian Rameau font le plein de médailles pour leurs participations dans la catégorie Berrichon du Cher :

Dans la catégorie femelles première section laine : 3e place pour le Gaec des Plantes ; 4e place pour Lilian Rameau.

Dans la catégorie femelles en laine première section apt laine : 3e place pour le Gaec des Plantes ; 4e place pour Lilian Rameau.

Dans la catégorie mâles première section laine : 1re place pour le Gaec des Plantes.

Dans la catégorie mâles première section tondus : 4e place pour Lilian Rameau.

Dans la catégorie mâles deuxième section laine : 1re place pour le Gaec des Plantes ; 2e place pour Lilian Rameau.

Dans la catégorie mâles en laine deuxième section apt laine : 1er place pour Lilian Rameau ; 2e place pour le Gaec des Plantes.

Dans la catégorie challenge national racial : 2e place pour le Gaec des Plantes et pour Lilian Rameau.

Dans la catégorie mâles deuxième section tondus : 2e et 4e place pour Lilian Rameau.

Dans la catégorie prix de championnat mâle en laine : 1re place pour le Gaec des Plantes.

• **Le concours de jugements des animaux par les jeunes**

Deux jeunes de l'Yonne étaient présents pour la finale. Dans la catégorie TMPR charolaise : Alexandrine Brazil, des JA 89, termine 12e. Dans la catégorie TMPR Prim'Holstein : Nathan Coudret, des JA 89, termine 41e.

Christopher Levé

Tous les résultats des autres départements/régions sont à retrouver sur le site www.concours-general-agricole.fr.

// CONCOURS SIMMENTAL

21

Les deux font la paire

Les Côte-d'oriens Laurette Millot et Mickaël Clerget étaient aux avant-postes dans le concours Simmental, le 27 février à Paris.



Laurette Millot, juge, et Mickaël Clerget, son « ringman ».

Il n'y avait pas que des animaux, des produits, des éleveurs et des spectateurs qui venaient de la Côte-d'Or, au salon de l'agriculture. Il y avait aussi une juge, en la personne de Laurette Millot, qui était accompagnée de Mickaël Clerget, lors du concours Simmental. Le duo du 21 a parfaitement rempli sa mission sur le grand ring du parc des expositions. Si Mickaël Clerget est un coutumier du fait, essentiellement en race Brune, il s'agissait d'une première pour Laurette Millot. *« Je n'étais que son ring-man, tout le mérite revient bien sûr à Laurette, c'est elle qui a réalisé les différents classements. Elle a assuré comme un chef ! C'est un exercice difficile, il y avait de la pression, mais Laurette l'a parfaitement gérée »*, confie l'habitant de Courcelles-Frémoy. La fille d'éleveur à Argilly a exercé durant deux heures, micro en main, devant un public venu nombreux. Il s'agissait en réalité du deuxième jugement de sa carrière, après un concours départemental à Saint-Amans-des-Cots, dans l'Aveyron, en 2023.

Une fidélité récompensée

Simmental France le rappelait récemment sur sa page Facebook : l'histoire de cette jeune femme est très belle, elle qui était venue pour la première fois au salon en 2004 avec sa famille, à l'âge de trois ans. Vingt années plus tard, Laurette Millot était donc de retour à la Porte de Versailles pour juger les 19 vaches de cette édition 2024 ! Depuis 2014, la Côte-d'orienne n'a manqué aucune édition du Sia. Sa vache préférée Daphnée lui a même permis de monter sur la plus haute marche du podium en 2018 et 2019. Laurette Millot est aujourd'hui conseillère en élevage laitier à Alysé. Elle a le suivi d'une trentaine d'exploitations et à sa plus grande joie, plus d'un tiers de ses élevages ont des Simmental ! Titulaire d'un BTS Productions animales et d'une licence PA, Laurette Millot est passionnée par l'élevage laitier, passion ayant pour origine l'exploitation familiale de son père, l'EARL du Meix de Chêne, qui compte 45 vaches à 8 000 kg de lait, avec 42,4 de TB et 35,2 de TP. La Côte-d'orienne est très investie dans le monde agricole avec l'animation des syndicats de races laitières de son département et la présidence de l'équipe JA de son canton.

AG

Une vidéo accompagne cet l'article sur www.agribourgogne.fr

Bravo Geoffrey !



Un autre Côte-d'orien était juge lors de ce salon. Geoffrey Froidurot, éleveur à Jours-lès-Baigneux, a enfilé le costume lors du concours charolais qui s'est tenu le deuxième jour du Sia, le 25 février. Ce jeune homme de 28 ans a relevé ce grand défi après une sollicitation de la part du bureau national de l'Ajec à la mi-janvier. Geoffrey Froidurot a d'autant plus accepté qu'il n'avait pas prévu de présenter de reproducteurs lors de cette édition. Le sélectionneur n'en était pas à son premier coup d'essai après avoir déjà jugé six autres concours dans le passé, notamment à Charolles, Moulins, Montluçon et Roanne. Mais Paris, c'était forcément *« autre chose »* : *« La dimension de l'évènement n'est pas la même avec tous ces gradins remplis et toutes ces caméras… C'était forcément particulier ! Le jugement en lui-même ne me faisait pas peur, mais expliquer ses choix au micro devant un public nombreux, dans un tel environnement, c'était un sacré challenge ! Tout s'est bien passé, j'ai pris beaucoup de plaisir à juger au salon »*. Geoffrey Froidurot était accompagné d'un juge venant du Rhône : *« il y a toujours deux personnes qui officient, dont un représentant de l'Ajec. Le concours est divisé en deux catégories : les mâles et les femelles. Avec mon binôme, un tirage au sort nous a orientés vers les femelles, chose que j'espérais au début du concours. Ce week-end a été très enrichissant ! »*.

// CONCOURS CHAROLAIS

89

La Scea Riotte Schrapfer toujours au rendez-vous

Pour la seconde année consécutive, Phoenix RS, de la Scea Riotte Schrapfer termine à la troisième position du concours bovin charolais, dans la catégorie des mâles nés avant le 1er août 2019 (38M4).

Pour Jean-Louis Riotte, ce prix « *est une reconnaissance de notre travail. C'est un animal, de 4 ans et demi, qui fait 1 620 kg, qui est né et a été élevé chez nous. Mais, au-delà du prix, Phoenix RS a attiré l'œil de tous les éleveurs de France et de Navarre, et certains de nos pays voisins. Cela nous permet de conforter notre bonne réputation et d'être toujours présent sur le marché de la vente de reproducteurs* ».

Encore jeune, l'animal a des chances d'être une nouvelle fois présent lors des prochains CGA, à Paris. « *Si tout se passe bien, on peut espérer le revoir l'année prochaine, même si travailler avec du vivant c'est une remise en question tous les jours* », confie Jean-Louis Riotte, qui n'abandonne pas l'espoir d'avoir un jour le premier prix avec Phoenix RS, « *comme tout éleveur qui se présente ici* », rit-il. « *La compétition est très élevée. On vient forcément pour gagner* ».



Phoenix RS, de la Scea Riotte Schrapfer termine à la troisième position, dans la catégorie des mâles nés avant le 1er août 2019 (38M4).

Avec le premier prix pour Redoutable (animal élevé dans la Nièvre par Rosanne Lemaitre et Loïc Pipponiau, et né dans l'Yonne au Gaec Cadoux), ces deux places bourguignonnes sur le podium sont une reconnaissance du travail effectué au sein de la région. « *On savait très bien que Redoutable était au top et pouvait prétendre à être champion. On est des compétiteurs, on cherche tous à avoir le premier prix, mais on travaille tous dans une très bonne ambiance, avec les éleveurs* », sourit-il.

Les éleveurs bourguignons seront forcément attendus l'année prochaine. Et il ne fait aucun doute qu'ils sont déjà prêts à représenter encore une fois fièrement les couleurs de la région.

Christopher Levé

// TRAIT AUXOIS

21 Éric Domin, la victoire en équipe

Un très beau concours Trait Auxois s'est tenu au salon de l'agriculture, avec un podium 100 % Côte-d'Or.



Éric Domin (à droite), accompagné d'Abel et Florian Bizouard.



Farandole de Meursanges (SCEA Bailly Fauvernier), seconde du CGA.



Le Gaec Dupaquier Posanges, troisième avec Geolla.

Nous l'évoquions dans notre dernière édition : Éric Domin a remporté le concours Trait Auxois pour sa toute première participation, avec Kiffa de la Fontaine. L'éleveur d'Allerey a même classé sa seconde jument Lily en quatrième position de ce même CGA. Éric Domin avait déjà réalisé un joli doublé lors du dernier Spécial de Semur avec ces deux mêmes animaux qui avaient décroché les deux premières places du championnat jeune. Le lauréat 2024 était forcément très ému lors de la proclamation des résultats. Sa victoire, le Côte-d'orien l'a aussitôt dédiée à tous les éleveurs qui l'aident au quotidien : *« Le Trait Auxois est une véritable famille, passionnée et très sympathique. L'entraide est formidable et cette expérience à Paris me l'a encore démontré. Mille mercis à Florian, Abel, Léane Bizouard, la famille Dupaquier et tous les autres éleveurs que j'oublie au moment où je vous parle pour leur inconditionnel soutien. Un clin d'œil également à Maxime Duverne pour son aide très précieuse sur le ring. J'ai aussi et surtout une pensée pour notre ami Laurent Michot qui nous a quittés quelques jours, quelques heures après notre dernier Spécial à Semur ».*

Le 21 en force

La seconde place du CGA a été obtenue par Farandole de Meursanges, appartenant à la SCEA Bailly Fauvernier, qui foulait de nouveau les pavés parisiens après une première participation il y a cinq ans. Ce très bel animal de Georges Bailly était alors monté sur la troisième marche du podium 2019. Ce podium 2024 est complété par Geolla de Posanges, du Gaec Dupaquier. Cette jument avait obtenu son ticket pour le salon en septembre dernier à Semur, en remportant le titre de championne adulte. Frédéric Berrier, président de l'Union nationale du cheval de Trait Auxois, était présent à Paris et a salué l'ensemble des éleveurs : *« Que tout le monde soit remercié pour cette très belle journée et tout le travail accompli pour en arriver là. Nous avions un super lot de juments, quatre venaient de Côte-d'Or, une était en provenance de l'Yonne et deux autres de Vendée. Le concours s'est très bien passé, le Trait Auxois a encore une fois montré une très belle image au public ».* Les membres de l'UNCTA, présents à Paris durant l'intégralité du Sia, ont remercié le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, les JA d'Agriloving et Interbev Équins pour leur soutien.

Les Auxois étaient également représentés au Trophée national d'utilité inter-races : une neuvième place a été obtenue avec les juments Greta et Florelle d'Oosthof menées par Patrick Mille et groomées par Antoine Clarté (Vendée).

AG

Une vidéo accompagne cet l'article sur www.agribourgogne.fr

89 Une belle première pour Maëlys Diot

Pour leur première participation au CGA, dans la catégorie Trait Auxois, Maëlys Diot et sa jument Loganne de Marcilly ont terminé à une honorable cinquième place, sur sept participants. Elle assure être « très contente » de sa prestation. « *Le classement est plutôt juste. J'ai fait ce que je pouvais faire, je n'ai pas de regret. J'espère pouvoir revenir l'année prochaine et faire mieux* », sourit-elle.

N'ayant pas encore trois ans, Loganne de Marcilly était la plus jeune jument du concours. Et pour ce premier galop d'essai au CGA, la préparation était importante. Pour le concours, bien entendu, « *où il y a eu beaucoup de travail en amont* », confie Maëlys Diot. Mais aussi pour acclimater la jument aux conditions du salon. « *Depuis le mois de janvier, ma jument loge en stabulation. Pourquoi ? C'est pour la préparer aux conditions du salon, pour qu'elle perde des poils. La température est élevée dans le hall, ici, donc il fallait qu'elle soit déjà adaptée à la chaleur* », explique la jeune femme.



Maëlys Diot et sa jument terminent à une belle cinquième place au concours Trait Auxois.

Avec désormais une première belle expérience, Maëlys Diot ne peut que revenir encore plus forte lors des prochaines éditions. Une éleveuse à surveiller de très près, qui pourrait en surprendre plus d'un.

Christopher Levé

Herd-Book Des messages à faire passer

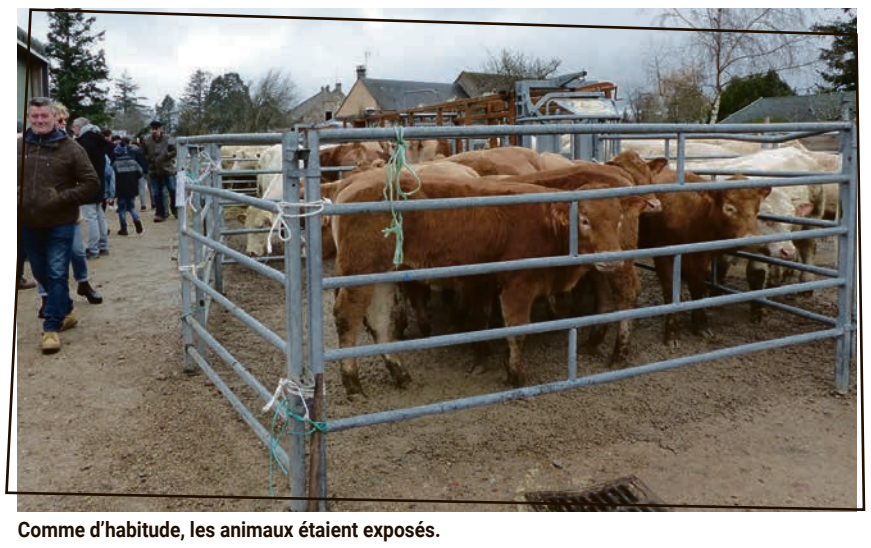


Le Salon international de l'agriculture était l'occasion de faire passer des messages notamment pour les organismes de sélection. Sébastien Cluzel, président du HBC, précise : *« Après un mois de manifestation et une visite présidentielle qui ne s'est pas spécialement bien déroulée, on peut comprendre la rancœur de certains vis-à-vis des pouvoirs publics. Ce salon est l'occasion de capter l'attention afin de valoriser nos métiers, nos races et nos produits ».* Il continue : *« Il est temps de faire valoir nos revendications avec des messages positifs, mais aussi en indiquant ce qui ne va pas. Il faut présenter notre vérité que ce soit sur nos rémunérations, sur notre production et sur nos pratiques environnementales – via le pâturage. Il faut aussi donner envie aux jeunes d'emprunter notre voie professionnelle et pour ça il faut faire comprendre qu'en France, nous produisons de la bonne viande, notamment en race Charolaise ».*

// FOIRE DE SAINT-LÉGER VAUBAN

Retour sur la 58e édition

La 58e édition de la foire de Saint-Léger Vauban a eu lieu le samedi 24 février. Comme chaque année, les visiteurs étaient nombreux pour cette première sortie de l'année en terres icaunaises.



Comme d'habitude, les animaux étaient exposés.



Malgré la pluie, les visiteurs étaient bien au rendez-vous.



Les élèves du lycée forestier de Crogny (Aube) ont fait une démonstration de sculpture à la tronçonneuse.

La pluie n'a pas fait fuir les visiteurs, encore très nombreux à venir à la foire de Saint-Léger-Vauban, donc c'était la 58e édition cette année. Car beaucoup ne rateraient pour rien au monde cette première sortie agricole de l'année.

Évidemment, les animaux, eux aussi, étaient bel et bien présents. Tout comme les exposants, de matériels agricoles mais aussi quelques producteurs de produits régionaux.

Bernadette Chatelain, présidente du comité de la foire rappelle, qu'à l'origine, « *cette foire a été faite en sortie d'hiver pour vendre les embouches, puis elle a évolué un peu* », sourit-elle. « *Le but est de maintenir chaque année cette foire. Nous ne nous sommes qu'une poignée de bénévoles pour mettre cela en place* ».

Cette édition était marquée par la présence d'élèves du lycée forestier de Crogny (Aube) qui ont fait une démonstration de sculpture à la tronçonneuse. Enfin, les temps festifs traditionnels étaient bien au programme, à l'image des repas et de la soirée dansante.

Christopher Levé

Le palmarès des animaux

La foire de Saint-Léger Vauban est aussi l'occasion pour les éleveurs de participer, pour la première fois de l'année, à un concours.
Voici donc le palmarès des animaux présentés lors de cet événement.
Pour les génisses grasses : 1er prix : Sarl Rummler ; 2e prix : Earl Girardot.
Pour les broutards formés : 1er prix : Cédric Bezout.
Pour les génisses grasses : 1er prix : Gaec des Tourterelles ; 2e prix : Anthony Armand ; 3e prix : Gaec des Bruyères.
Pour les vaches maigres : 1er prix : Scea Carré.
Pour les broutards : 1er prix : Alain Lucand ; 2e prix : Scea Carré.
Pour les vaches grasses : 1er prix : Gaec de la maison des champs ; 2e prix ; Anthony Armand ; 3e prix : Gaec des Bruyères.
Pour les jeunes taureaux : 1er prix : Gaec Baudot ; 2e prix : Scea Carré ; 3e prix : Gisèle Robe.
Pour les taureaux adultes : 1er prix Gaec Baudot.
Prix d'ensemble : Gaec de la maison des champs.
Prix d'élevage : Gaec des Tourterelles.
Prix de championnat : Gaec Baudot.
Challenge (plus grand nombre d'animaux présentés) : Scea Carré.
Pour les moutons : 1er prix : Loic Rummler.

Qui remporte le lot de Terres de Bourgogne ?

Pour cette édition, Terres de Bourgogne était également présent comme exposant. Nous avons organisé un jeu concours auquel les visiteurs de la foire ont pu participer. Après tirage au sort, Christian Gacon, habitant à Saint-Agnan (Les Gueniffets), dans la Nièvre, remporte une veste Terres de Bourgogne. Merci à tous pour vos participations. Retrouvez-nous bientôt lors de prochains événements agricoles organisés dans vos départements.



// ANIMAUX GRAS

La Fête du bœuf prend date

Le pôle agricole de Créancey accueille la Fête du bœuf samedi 20 avril. Les inscriptions sont ouvertes.

Allez, on sort l'agenda et on coche une croix sur le 20 avril ! Les organisateurs de la fête du bœuf communiquent sans plus attendre sur leur grand évènement du printemps au pôle agricole de Créancey, avec des courriers envoyés aux éleveurs « *habitués* » en ce début de semaine. « *Si certains n'ont rien reçu ou veulent présenter un ou plusieurs animaux pour la toute première fois, qu'ils n'hésitent pas à contacter la Chambre d'agriculture pour recevoir un dossier d'inscription. Tout le monde est le bienvenu* », indique Jean-Louis Brazey. Le président de l'association de la Fête du bœuf de Pouilly attend « *beaucoup de monde* » comme chaque année : « *aussi bien des éleveurs, que des acheteurs et des visiteurs. L'affluence des dernières éditions était très intéressante et nous voulons continuer sur cette belle lancée. Attirer entre 120, voire 130 bovins serait très bien. N'oublions pas non plus les ovins : ils seront eux aussi de la partie, un concours leur sera bien sûr réservé* ». Le président de l'association organisatrice rappelle que les signes officiels de qualité et d'origine (Label, AOP, IGP…) seront à l'honneur, en collaboration avec Interbev et la Fédération nationale des concours d'animaux de boucherie. Et cela va sans dire : un bon repas avec de la viande charolaise sera proposé sur place, comme d'accoutumée. Jean-Louis Brazey fait remarquer que le lancement de saison des concours est « *plus qu'imminent* » : « *un premier rendez-vous se tient ce samedi 9 mars à Feurs, dans le département de la Loire. Il sera suivi du concours d'Autun, dès mardi. Nous aurons peut-être de premiers enseignements sur cette campagne* ».

AG



Pour tout renseignement : 03 80 90 68 80.

// JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Une vétérinaire passionnée

Vétérinaire depuis plus de dix ans à la clinique de la Croix Blanche, à Avallon, Camille Brouard nous raconte son parcours et le quotidien de son activité dans le monde rural. Un métier passion, comme elle aime elle-même le dire.

Chaque année, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, Terres de Bourgogne met en avant des femmes qui travaillent en ruralité.

C'est à Avallon que nous nous rendons pour faire la connaissance de Camille Brouard, vétérinaire en milieu rural. C'est devant la clinique de la Croix Blanche, où elle travaille, qu'elle nous attend. À peine le temps d'échanger quelques mots, nous sommes immédiatement immergés dans son quotidien, lorsqu'elle reçoit un appel pour intervenir en urgence sur une césarienne d'une charolaise.

Des urgences, Camille Brouard en a tous les jours, ou presque. Le temps du trajet, elle nous raconte son parcours. Celui d'une petite fille qui a réalisé son rêve de devenir vétérinaire. « *J'ai toujours voulu faire ce métier. Depuis si petite que ce sont mes parents qui me le racontent* », sourit-elle, avec sa bonne humeur qui semble la caractériser. « *Pour l'anecdote, je me souviens m'être cassé le poignet, lorsque j'étais en CP. En revenant de l'hôpital, j'ai dit à mes parents « plus tard, je serai soit médecin, soit vétérinaire ». J'ai toujours été attirée par la médecine et je suis une vraie passionnée des animaux* ». Elle se rappelle même que dès la primaire, elle s'était déjà renseignée sur le cursus complet à suivre pour devenir vétérinaire. « *Je ne me voyais pas faire autre chose. Mes parents me conseillaient souvent d'avoir un plan b, car le parcours est difficile pour accéder à ce métier. Je disais oui pour leur faire plaisir mais au fond de moi, c'était clair que c'était vétérinaire ou rien. Je ne sais pas ce que j'aurais fait si je n'avais pas réussi* », dit-elle en riant.

La voie était donc toute tracée pour la jeune femme de 37 ans désormais. Et évoluer dans le milieu rural était pour elle logique, elle qui vient d'une famille de paysans. « *Je suis originaire d'Orléans, dans le Loiret. Du côté de ma maman, mes grands-parents étaient exploitants agricoles. Et du côté de mon papa, ma grand-mère avait des chèvres, elle faisait du crottin de Chavignol. Mon oncle était éleveur de charolais. Depuis toute petite, j'ai toujours eu le réflexe de devoir mettre des bottes pour aller jouer dans la cour de la ferme* », rit-elle à nouveau.

« Sauver des vies est gratifiant »

Les bottes font désormais partie de son quotidien. Elle les a d'ailleurs déjà aux pieds, avant d'arriver sur la ferme. En quelques secondes, elle s'équipe pour réaliser la césarienne et donner naissance à un veau. Cela fait partie des choses qu'elle affectionne le plus dans son métier. « *Lorsque je dois intervenir pour aider une vache à mettre bas, ou à lui faire une césarienne, que je vois le petit veau sortir, secouer la tête et vivre ses premiers instants, c'est beau* », sourit-elle. « *Il y a aussi le fait de sauver des vies, qui est gratifiant. Cela ne se passe pas toujours bien dans notre quotidien mais ces moments sont beaux* ».

Ce qui lui plaît aussi, c'est le contact avec les éleveurs avec qui elle confie travailler « *en symbiose* ».

Clairement, vétérinaire n'est pas un métier avec une routine. « *Même si on fait souvent les mêmes choses, il n'y a pas une intervention qui est identique. Il y a quelques visites programmées, comme les prises de sang d'introduction, la prophylaxie… Mais il y a surtout des urgences à gérer. On ne sait jamais quand on va nous appeler. Parfois, le matin, lorsqu'on arrive, il n'y a rien de prévu. Puis le téléphone sonne et on est partie pour une journée à enchaîner les urgences. On ne sait jamais à l'avance ce qu'on va faire. Il est difficile de prévoir des visites car les urgences peuvent tout bousculer. C'est pour cela que c'est un vrai métier passion. Comme être éleveur, en fait* ».

Croire en ses rêves

Après un peu plus de 10 ans à faire ce métier, à Avallon, là où elle a commencé et où elle est associée à quatre autres vétérinaires depuis mai 2019, Camille Brouard a désormais le recul nécessaire pour conseiller, comme elles, les petites filles qui ont aussi ce rêve d'être un jour vétérinaire. Et pour elle, le meilleur conseil à donner, « *c'est de s'accrocher. Si c'est vraiment ce qu'elles veulent faire, il ne faut pas lâcher. Oui, les études ne sont pas faciles, oui c'est long, mais cela vaut le coup à l'arrivée* », dit-elle avec les yeux pétillants. « *Et malgré les a priori, être une femme vétérinaire en ruralité n'est pas un problème. On est peut-être souvent plus petites, souvent moins fortes que les collègues masculins, mais on est capable de faire ce métier. Cela fait dix ans que je fais ce métier, je n'ai jamais été dans une situation où je n'ai pas réussi à le faire. Il ne faut pas avoir peur de ça* ».

Un message qui devrait rassurer les petites filles en quête du même rêve que celui de Camille Brouard.



Camille Brouard a réalisé son rêve de petite fille en devenant vétérinaire en ruralité.

Christopher Levé

// PRÉDATION LUPINE

Uniformiser, accélérer, adapter

Le 27 février, les syndicats agricoles de la Nièvre (FDSEA, JA, CF et CR 58) ont rencontré les représentants de l'État afin d'échanger sur la problématique du loup.

Alors que le nouveau Plan National Loup (PNA) vient d'être dévoilé [(1)], des échanges sur la problématique de la prédation lupine étaient organisés le 27 février, à Nevers dans les locaux de la Direction départementale des territoires. Ces discussions se sont tenues entre les représentants de l'État ainsi que les syndicats agricoles nivernais (FDSEA, JA, CF et CR 58).

Pour Olivier Laporte, vice-président du dossier prédation pour la FDSEA 58, cette rencontre a permis : « *de faire une nouvelle fois remonter les problèmes du terrain* ».

Parmi ceux-ci, il évoque la transmission des informations en cas d'attaque : « *les exploitants concernés – quel que soit leur cadre syndical – ont partagé des difficultés pour joindre la Préfecture pour déclarer les attaques. Nous pensons qu'il serait plus simple que ce soit la gendarmerie qui alerte les autres services dans ces cas-là, car eux sont réactifs et connaissent la procédure sur le bout des doigts* ». Toujours dans la même veine de partage de l'information, il pointe des « *procédures de relevés d'indices différentes en fonction des agents. Et, du double des constats (signés par l'éleveur) qui doivent être rendus automatiquement à l'exploitant, le jour de l'expertise. Je pense qu'il serait très profitable si les résultats étaient transmis systématiquement par mail. En effet, pour le moment l'éleveur n'a rien de concret s'il souhaite contester la décision* ». Puis, il revient sur les délais pour obtenir les résultats d'analyses : « *huit jours… quel intérêt d'avoir ces éléments huit jours après une attaque… Idem en ce qui concerne la délivrance des arrêtés de tirs. On nous dit 48 heures, mais ne peut-on pas avoir la même réactivité qu'en Saône-et-Loire ou ces décisions sont prises et mises en actions dans les 6 heures ?* ».

Tout prendre en compte

Enfin, il rappelle les conséquences qu'une attaque peut engendrer : « *Aujourd'hui, l'indemnisation n'est pas suffisante, car il faut voir la perte dans sa globalité. Au-delà de l'impact psychologique que cela a sur l'éleveur de retrouver ses animaux massacrés, il y a du temps passé avec l'OFB ou avec la gendarmerie ou encore celui à ramasser les dépouilles… En plus, il y a une suppression génétique importante qui influe forcément sur la conduite du cheptel. D'ailleurs, ce manque peut mettre des années à être comblé. Ensuite, actuellement l'indemnisation est de 150 euros / animal, mais cela ne couvre pas tout ce que j'ai rappelé… je pense qu'il serait judicieux qu'il revienne à l'éleveur de déterminer le montant de son indemnisation – dans une fourchette de prix - prenant en compte tous ces champs* ». Olivier Laporte espère : « *que cette fois, nous avons été entendus et que des actions concrètes seront faites en faveur de la préservation de l'élevage sur notre territoire* ». En attendant, la FDSEA et les JA 58 prévoient une rencontre avec leurs homologues de Saône-et-Loire afin d'avoir des pistes plus précises de travail sur cet enjeu de la prédation lupine. Il conclut : « *Nous n'avons pas encore de meute fixe, mais il ne faut pas attendre. Il faut agir maintenant si nous voulons avoir une chance de continuer l'élevage dans de bonnes conditions. Il ne faut pas attendre d'avoir une attaque chez soi pour se sentir concerné. Ce dossier est l'affaire de tous. D'ailleurs, que veut la Région : de l'élevage ou des meutes fixes ?* ». Afin de faire voir leur désarroi face à la perte de leurs animaux suite aux attaques, les exploitants volontaires exposeront des foulards rouges dans leurs exploitations ou sur leur propre personne.

Chloé Monget

(1). https://agriculture.gouv.fr/plan-loup-un-nouveau-cadre-national-dactions-pour-renforcer-la-coexistence-du-loup-et-des-activites

// FDSEA/JA

« On marche toujours sur la tête »



Manon Da Costa, FDSEA de l'Yonne

Ce mardi 5 mars, la FDSEA de l'Yonne et les JA 89 ont profité du contre-la-montre par équipe, troisième étape de la course cycliste Paris - Nice, qui passait notamment par Auxerre et Jussy, pour faire passer un message : une banderole géante a été installée sur le pont de Vallan, dans Auxerre, avec écrit « On marche toujours sur la tête ».

Pour Franck Pouillot, secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne, l'objectif était de « *profiter de la couverture médiatique de l'événement pour maintenir la pression sur le Premier ministre et le gouvernement, en indiquant qu'on attend toujours des réponses concrètes à nos demandes. Il y a beaucoup de sujets qui paraissent actés mais qui ne redescendent pas encore dans les départements. D'autres n'ont toujours pas de réponses, dont la surtransposition des normes. On a encore vu des accords avec le Chili être signés récemment, offrant des nouvelles opportunités d'exportations de viande bovine et de volaille vers l'union européenne, sans aucune condition de respect des normes de production sanitaire, environnementale et de bien être animal, fixées par la réglementation européenne. L'agriculture est la monnaie d'échange d'autres secteurs, sans forcément qu'il y ait l'application des clauses miroirs et la réciprocité des normes* ». Pour l'occasion, une trentaine d'agriculteurs étaient rassemblés. Une action qui ne sera sans doute pas la dernière dans l'Yonne.

Christopher Levé

// SYNDICALISME

Sur de multiples fronts

Le 27 février, une délégation de la FDSEA et des JA 58 s'est rendue devant les locaux de l'Office national de la biodiversité à Nevers, afin de porter un symbole : le désarmement des agents lors des contrôles.



FDSEA 58

Une valise avec les pistolets à eau a été placée sur les marches des bureaux de l'OFB à Nevers, invitant ainsi les agents à se désarmer.



FDSEA 58

La délégation a effectué un arrêt devant la préfecture de la Nièvre avant sa visite de vérification chez un grossiste.

Le but de la visite de la délégation de la FDSEA et des JA 58 aux bureaux de l'Office national de la biodiversité à Nevers était simple : demander aux agents de se désarmer (1).

Au total, près de 35 exploitants – venus avec une dizaine de tracteurs – demandaient ce geste car *« il n'y a nul besoin d'être armé lorsque vous allez dans une exploitation. Nous ne sommes pas des malfrats donc nous ne voulons pas être traités de la sorte »* souligne Jean-Charles Zwaenepoel, président de la section grandes cultures de la FDSEA 58. Il poursuit : *« Nous avons conscience que les agents n'allaient pas déposer leurs propres armes de service. De ce fait, nous avons proposé des pistolets à eau en remplacement. L'important étant le symbole »*. Mais, cette alternative ludique n'a pas suffi : *« ils n'ont pas été jusqu'au bout car il nous a été expliqué que le port d'arme était autorisé par arrêté ministériel, donc autorisé dans le cadre de leurs fonctions. Il nous a aussi été indiqué que si cet arrêté disparaissait, l'organisme suivrait la nouvelle réglementation, en retirant les armes »*. Cela étant dit, il fut expliqué durant les divers échanges, selon les représentants syndicaux, *« qu'il n'y avait pas eu, jusque-là, de cas d'utilisation d'armes de services dans les exploitations »*. Preuve, selon Jean-Charles Zwaenepoel, que ce port est *« inutile »*.

Tout changer

Une fois cette action terminée, la délégation a souhaité poursuivre son chemin en direction des locaux d'un grossiste de Nevers afin d'effectuer une vérification des origines des viandes proposées par l'enseigne. Déjà visité il y a un an environ, le constat est le même : les produits carnés proviennent majoritairement de l'étranger. *« Nous sommes déçus car une partie des restaurants de Nevers se fournit ici… Une situation dramatique sur une terre d'élevage »* s'attriste Jean-Charles Zwaenepoel.

Chloé Monget

(1) https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-270204-portant-autorisation-port-darme-fonctionnaires-agents-assermentes#Article%20_1er

Pertinence de la cible

Afin de faire comprendre sa position sur le port d'armes des agents, Jean-Charles Zwaenepoel, donne un exemple : *« prenons le cas de l'utilisation de l'eau en irrigation. La Nièvre fait 6 850 km², cela fait 685 000 ha sur lesquels le climat nous apporte 750 mm par an. Cela correspond à 7 500 m³ / ha soit 5 milliards de m³/par an. 60 % s'évaporent au-dessus des zones de végétation (forêt, prés, etc.), il en reste donc 2 milliards de disponibles. En 2023, le volume demandé par les irriguants de la Nièvre est de 12 millions m3, ce qui fait 0,4 %. Pour compléter, l'utilisation réelle pour 2023 est de 6 millions de m³. La conclusion : il en tombe des milliards, on en utilise des millions, n'est-ce pas ridicule dans ce contexte de contrôler ces utilisateurs avec des armes ? »*. **Il continue avec une interrogation :** *« un fossé, créé par les générations précédentes évite la submersion et n'assèche pas les zones humides. Façonné par l'homme, il accueille malgré tout de la vie aquatique ou terrestre. Forcément, cette dernière sera perturbée pour un temps lors d'un nettoyage. Mais, celui-ci est, pour rappel, indispensable au fonctionnement de nos exploitations et parfois des chaussées, et les exploitants s'en chargent depuis de nombreuses années, avec toujours un grand professionnalisme et une logique de terrain qui est de préserver l'environnement qui nous fait vivre. Alors, pourquoi réglementer drastiquement tout cela ? La nature doit-elle être tout le temps administrée ? »*.

// JEUNES AGRICULTEURS

Un nouveau bureau à Montsauche-les-Settons

Le 16 février, les JA du canton de Montsauche-les-Settons tenaient leur assemblée cantonale afin d'élire leur nouveau bureau. Il se compose désormais de Pierre Boucher, président ; Sylvain Bougeois, vice-président ; Pierre Guyollot, vice-président et administrateur ; Nicolas Louvrier, trésorier ; Jérémy Egel, secrétaire général. Ainsi, à 27 ans et après environ 10 ans aux JA, Pierre Boucher prend sa première présidence. *« Nous espérons relancer les manifestations agricoles dans notre canton afin de donner une nouvelle dynamique aux liens entre exploitants mais aussi en travaillant ceux à tisser avec le grand public. À mon sens, cet aspect social est indissociable des JA et permet d'instaurer une certaine cohésion entre les habitants d'un même secteur. Avec les récents événements, je crois que les concitoyens ont pris la mesure de l'engagement des JA pour la profession et pour l'avenir de tous de manière générale. Au niveau de notre canton, cela se traduit par le retour de certains membres aux réunions et de l'accueil de nouveaux adhérents. Ensuite, je pense que le pan syndical permet à tous d'être informé des dernières nouvelles et réglementation tout en ayant un interlocuteur privilégié pour faire remonter leurs demandes ou besoins. Avec les JA, force est de constater que nous ne sommes plus seuls dans nos campagnes »*.

Chloé Monget

Pour rappel, le canton de Montsauche organise son comice agricole les 10 et 11 août prochains. Contacter : jamontsauche@gmail.com



JA 58

De gauche à droite : Nicolas Louvrier, Jérémy Egel, Pierre Boucher, Sylvain Bourgeois, Pierre Guyollot, et Thomas Lemée.

// ACTION SYNDICALE

Mais où va l'argent ?

Lors de l'action syndicale du 23 février dans la métropole dijonnaise, une discussion s'est intéressée aux marges réalisées sur les œufs bios. Extraits.

Nous en parlions dans notre dernière édition : une délégation FDSEA-JA21 a rendu une petite visite à trois grandes surfaces de la métropole dijonnaise à la veille du salon de l'agriculture. Se donner *« une idée »* et *« comprendre »* les marges réalisées sur les produits agricoles était l'un des objectifs de la journée. Matthieu Besançon et Thibaut Aubry participaient à l'action et se sont notamment intéressés aux œufs bios qu'ils produisent respectivement à Saulx-le-Duc et Jours-lès-Baigneux. *« Nous les vendons 15 centimes l'unité et ils se retrouvent trois fois plus cher ici, dans les rayons. Comment expliquer une telle différence pour ce type de produit ? Nous avons demandé quelques explications »*, confie Thibaut Aubry.

Vivement Égalim

Des échanges avec le responsable du magasin n'ont pas débouché sur *« quelque chose de convaincant »*, comme le relaye le jeune éleveur : *« distributeurs et transformateurs se renvoient à chaque fois la balle, nous tournons en rond… Ici, on nous explique qu'ils achètent la marchandise un certain prix, incluant emballage et packaging, et qu'il faut négocier avec d'autres intermédiaires car eux ne peuvent rien faire de leur côté. Ils nous rappellent qu'ils doivent payer les frais de personnel, l'électricité… Nous ne sommes pas convaincus de ces éléments. Personnellement, je produis quatre millions d'œufs par an et quand les charges augmentent, la répercussion est infime sur chaque œuf, grâce aux volumes importants que nous passons. Les coûts de production augmentent au grand maximum d'un ou deux centimes, alors qu'ici, j'ai l'impression que c'est en dizaines de centimes ! Un exemple tout simple me vient à l'esprit : si le coût d'un transport en camion coûte cher, imaginons 1 000 euros, la répercussion sur un des 160 000 œufs transporté reste ridicule… »*. Peu convaincu de l'entretien, Thibaut Aubry s'en *« remet »* à Égalim : *« j'ai envie de croire aux promesses du gouvernement, je ne vois pas comment nous pourrions avancer sans le respect de cette loi. Il nous faut de la transparence sur les marges de chacun pour mieux les répartir par la suite. Beaucoup trop d'intermédiaires se font de l'argent sur notre dos, il n'est pas normal que ce soit le premier maillon de la chaîne qui trinque à chaque fois »*.

AG



Matthieu Besançon et Thibaut Aubry ont échangé avec le directeur d'Intermarché de Fontaine-lès-Dijon. Le prix de l'œuf bio triple entre son départ de la ferme et son passage en caisse...

// COLLECTIVITÉS

Une nouvelle répartition des compétences sur l'agriculture ?

Lors du salon de l'Agriculture, François Sauvadet, président du Conseil départemental de Côte-d'Or et de l'association Départements de France, a évoqué la possibilité pour ces collectivités d'assumer des compétences en matière de soutien économique à l'agriculture. Le sujet fait débat.

Alors que l'agriculture exprime depuis des mois le besoin d'un soutien renforcé face aux problématiques de revenus, de marchés ou de préservation de l'environnement, un événement qui s'est tenu le 28 février sur le Salon de l'Agriculture, à Paris, interpelle sur les renforts qui peuvent intervenir en complément de l'action de l'État. Ce jour-là, François Sauvadet, président du Conseil départemental de la Côte-d'Or et président de l'association Départements de France venait, à ce titre, signer une convention sur le stand des Jeunes agriculteurs. Conclu avec l'association « Demain, je serai paysan », le document vise à favoriser la promotion des métiers de l'agriculture auprès des collégiens. Mais, au-delà de cette action symbolique, François Sauvadet était aussi venu développer une argumentation sur un renouvellement, nécessaire à ses yeux, des compétences dévolues aux collectivités territoriales en matière de soutien économique à l'agriculture. *« En raison des lois NOTRé,* précisait François Sauvadet, *les départements ne peuvent plus apporter une aide directe à l'agriculture. Mais il faut prendre garde au choc alimentaire et au choc de renouvellement de génération auquel on va devoir faire face dans les années qui viennent. On est à une croisée des chemins. Dans les départements, nous sommes attachés à une agriculture familiale, connectée à son territoire, mais aussi tournée vers de nouveaux espaces de production (énergie, protection de l'environnement…) ».*



François Sauvadet a signé, le 28 février, avec Rémi Dumas, vice-président des JA nationaux, une convention avec l'association « Demain, je serai paysan » destinée à promouvoir les métiers de l'agriculture auprès des plus jeunes.

Ne pas se parasiter

Sans pour autant avoir la compétence en matière de soutien économique, les départements sont présents aux côtés des agriculteurs, à travers les laboratoires départementaux notamment. Mais le président de Départements de France souhaite aller plus loin : *« je souhaite que la loi d'orientation agricole permette aux départements de prendre des maîtrises d'ouvrage sur la question de la gestion des ressources en eau, il y a aussi l'application de la loi Égalim dans nos restaurations collectives, sur laquelle nous pouvons agir ».* Tout l'enjeu est de parvenir à faire en sorte que les compétences dans ce domaine, entre les Régions et les Départements, ne s'entrechoquent pas. Sur ce point, François Sauvadet attend beaucoup des propositions que le député Éric Woerth, en charge d'une mission de réforme sur la décentralisation, pourra faire au mois de mai, dans le but de revoir les compétences. *« Il ne faut pas reproduire l'erreur d'imaginer, pour l'agriculture, des réponses « en silo »,* souligne François Sauvadet. *Les problèmes à régler sont bien trop complexes pour cela. Je revendique la reconnaissance des Départements comme étant le « territoire vécu », naturellement proche de l'agriculture. Nous devrions pouvoir donner des aides économiques de proximité ».* Même si les Départements sont, de par leurs compétences, aujourd'hui au cœur des solidarités sociales, l'élu côte-d'orien estime qu'ils doivent aussi être au cœur des solidarités territoriales. *« Nous devons revisiter,* insiste-t-il, *les lois NOTRé et Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam). On doit réfléchir au bon échelon pour agir. Il faut avoir l'objectif d'agir mieux et plus vite. L'action « en silo » va nous conduire dans le mur… »*

Berty Robert

Christian Morel *« N'ajoutons pas de la complexité »*

Le vice-président du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté en charge de l'agriculture inaugurait, le 28 février, au Salon de l'Agriculture, la journée BFC. L'occasion de l'interroger sur cette possibilité de repenser les compétences en matière agricole, entre Régions et Départements : *« On l'a vu sur la problématique du Feader, on a pu trouver des solutions en travaillant avec l'État et les Chambres d'agriculture. Néanmoins, il nous manque toujours une quinzaine de personnes au sein de nos services pour gérer ces dossiers. Nous nous heurtons à cette difficulté de recrutement mais j'espère que nous allons la surmonter rapidement. Dès que notre équipe sera au complet, nous tiendrons des permanences dans les départements. Je pense que défaire la loi NOTRé ne serait pas une bonne chose, elle a réparti les tâches entre l'État, les Régions, les Départements et les EPCI. L'économie, ce sont les Régions et les EPCI. Je pense qu'il faut conserver ce schéma. N'essayons pas de vouloir tout faire, partout. Je suis d'accord pour conventionner avec les Départements mais, à l'heure où l'on parle de besoin de simplification, il ne faut pas ajouter de la complexité. Il faut de la cohérence ».*

// ENSEIGNEMENT

L'Institut Agro a tenu salon

L'Institut Agro, qui regroupe les sites de Dijon, Angers et Montpellier, était présent au Salon international de l'Agriculture. L'occasion pour Dijon de mettre en lumière certains de ses anciens diplômés.



Le stand d'Institut Agro au SIA 2024.

L'Institut Agro, école supérieure de formation d'ingénieurs agronomes et de l'agroalimentaire forte de trois sites (Dijon, Montpellier, Angers) se devait d'être présent au Salon international de l'Agriculture. Ce fut le cas avec un stand aux dimensions respectables et conforme au périmètre d'un établissement qui fédère 5000 étudiantes et étudiants en cursus ingénieur, master, doctorat et licence professionnelle. Il avait pris place au cœur du « Village des grandes écoles publiques pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ». Tout au long de la durée du salon, le stand aura servi de cadre à des tables rondes, des concours d'éloquence, des séquences dédiées à la Fondation de l'Institut Agro. On y trouvait même un plateau de télévision en direct avec de nombreux invités, et des témoignages d'étudiantes et étudiants, diplômés, enseignants-chercheurs et personnels. C'était l'occasion de mettre en lumière quelques beaux parcours professionnels d'anciens élèves.

Un programme dense

C'est ainsi qu'on a pu croiser l'ingénieur agronome et agroclimatologue Serge Zaka, passé, lors de ses études, par Dijon. L'homme, toujours coiffé de son chapeau de cow-boy est aujourd'hui une figure plutôt médiatique qui intervient régulièrement sur des sujets agricoles. On croisait aussi une autre diplômée de Dijon en la personne de Marie-Pierre Membrives, aujourd'hui à la tête d'un cabinet de conseil en agroalimentaire. Au-delà de cet aspect, la semaine de salon aura été jalonnée d'évènements en lien avec les cursus de l'Institut Agro, comme, par exemple, la transformation de l'évaluation des apprentissages des étudiants avec les outils numériques, la présentation de l'ouvrage « Enseigner le pilotage stratégique de l'entreprise agricole », (éditions Éducagri), une table ronde sur le dispositif national d'appui à l'enseignement technique agricole, ou encore des témoignages d'étudiants engagés dans la création d'entreprise, dans l'innovation ou dans des projets associatifs. De quoi fournir un maximum d'inspiration à celles et ceux qui envisageraient un cursus d'enseignement supérieur en lien avec ces domaines.

Berty Robert



// ADMINISTRATION

Mise en place de permanences départementales

L'État met en place des permanences multi-administrations dans chaque arrondissement pour apporter une réponse individualisée aux agriculteurs.

Dans le contexte de crise agricole, l'État met en œuvre l'engagement du Président de la République d'apporter aux agriculteurs une réponse rapide et en proximité sur leurs difficultés.

Des échanges approfondis entre État, agriculteurs et organisations professionnelles sont en cours sur des propositions de simplification et sur la mise en œuvre de la contractualisation obligatoire entre les producteurs agricoles et leurs premiers acheteurs.

Dès le 1er mars, sur instruction en date du 27 février du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chaque préfet de département va installer des permanences multi-administrations dans chaque arrondissement (en préfecture/DDT et sous-préfectures).

Ceci viendra compléter les dispositifs déjà mis en place dans plusieurs départements de la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) pour écouter et dialoguer avec la profession agricole, par exemple la commission départementale sur les difficultés agricoles dans l'Yonne ou encore la cellule « Faire face ensemble » en Côte-d'Or.

Ces permanences, au plus près du terrain, viseront à permettre une écoute et une prise en charge personnalisée des agriculteurs sur leurs diverses difficultés. Les services mobilisés en présentiel ou en « back-office » seront les suivants : Direction départementale des Territoires (DDT), Direction départementale des finances publiques (DDFIP), Direction départementale de la protection des populations (DDPP), Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Office français de la biodiversité (OFB), Urssaf, Mutualité sociale agricole (MSA), Banque de France et Agence de services et de paiement (ASP).

// PERMANENCES

EN CÔTE-D'OR, LES PERMANENCES SERONT ASSURÉES :
- pour l'arrondissement de Dijon : le vendredi de 14 h 30 à 17 heures à la DDT, Salle Seine, 57 rue de Mulhouse à Dijon
- pour l'arrondissement de Beaune : le mardi de 14 h 30 à 17 heures à la sous-préfecture de Beaune, 12 rue Édouard Fraysse
- pour l'arrondissement de Montbard : le jeudi de 14 h 30 à 17 heures à la sous-préfecture de Montbard, 25 rue du Champfleury.

Afin de garantir un traitement optimisé des demandes et éviter un temps d'attente, les agriculteurs concernés sont invités à prendre rendez-vous en appelant les numéros suivants, de 9 heures à midi et de 14 heures à 16 h 30 :
- pour la permanence de Dijon : 03 80 44 64 92
- pour la permanence de Beaune : 03 45 43 80 03
- pour la permanence de Montbard : 03 45 43 80 54

DANS LA NIÈVRE LES PERMANENCES SERONT ASSURÉES :
- pour l'arrondissement de Nevers : le mercredi de 14 h 30 à 16 h 30 à la Préfecture de la Nièvre - 40 rue de la Préfecture
- pour l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire : le vendredi de 14 h 30 à 16 h 30 à la sous-préfecture de Cosne - 7 bis rue Eugène Pelletan
- pour l'arrondissement de Clamecy : le jeudi de 14 h 30 à 16 h 30 à la sous-préfecture de Clamecy - 38 rue Jean Jaurès
- pour l'arrondissement de Château-Chinon : le lundi de 14 h 30 à 16 h 30 à la sous-préfecture de Château-Chinon - 1 Rue du Marché

Afin de garantir un traitement optimisé des demandes et éviter un temps d'attente, les agriculteurs concernés sont invités à prendre rendez-vous en appelant les numéros suivants, de 14 h 30 à 16 h 30 :
- pour la permanence de Nevers : 03 86 60 70 80
- pour la permanence de Cosne-Cours-sur-Loire : 03 86 26 70 48
- pour la permanence de Clamecy : 03 86 60 71 71
- pour la permanence de Château-Chinon : 03 86 79 48 48

DANS L'YONNE, LES PERMANENCES SERONT ASSURÉES :
À Auxerre, le jeudi, de 14 heures à 16 heures, à la DDT (5 rue Monge).
À Avallon, le vendredi, de 10 heures à 12 heures, à la sous-préfecture (24 rue de Lyon).
À Sens, le vendredi, de 14 heures à 16 heures, à la sous-préfecture (2 rue du Général Leclerc).
Pour une meilleure prise en charge, les agriculteurs sont invités à prendre rendez-vous au 03 86 48 41 21 ou à ddt-permanences-agricoles@yonne.gouv.fr.

// ÉVÈNEMENT

Colère agricole : et maintenant ?

La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté organise, le 12 mars, un événement dont l'objectif est de revenir sur les manifestations agricoles de ces dernières semaines et dessiner les perspectives de sortie de crise.

Le caractère inédit du mouvement de colère agricole qui a marqué ce début d'année incite à s'interroger sur de multiples points : n'a-t-on rien vu venir ?

La base a-t-elle plus poussé les syndicats à se mobiliser que l'inverse ?
Que faire des nombreuses revendications exprimées ?

Il y a aujourd'hui plus de questions que de réponses mais l'évènement, organisé mardi 12 mars à Longvic, près de Dijon, par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) dans les locaux de Dijon Céréales, ambitionne d'apporter des éléments de réponses et des mises en perspectives, à travers plusieurs interventions. Intitulé *« Colère et désarroi du monde agricole, un mouvement inédit : et maintenant ? »* il permettra d'entendre le politologue et directeur du département Opinion et Stratégies de l'Ifop, Jérôme Fourquet.

Bon connaisseur du secteur agricole, orateur passionnant, il fournira une analyse de la situation et de ses racines *(voir encadré)*. Il apportera aussi des éléments permettant d'imaginer ce que cette crise agricole pourrait engendrer.

Table ronde avec les présidents de Chambres

La matinée se poursuivra avec une intervention (en vidéo) de Serge Papin, ex-pdg de Système U et aujourd'hui administrateur à Auchan Retail International. Il fournira sa vision d'acteur de la grande distribution qui fut aussi impliqué dans la conception de la loi Égalim. Le public pourra ensuite aller plus loin dans la réflexion grâce à la présence, pour une table ronde, de l'ancien ministre de l'Agriculture (2018-2020), Didier Guillaume, de Nicolas Soret, maire de Joigny, dans l'Yonne, et vice-président du Conseil régional de BFC en charge des finances, du développement économique, de l'économie sociale et solidaire et de l'emploi. Table ronde à laquelle participeront les présidents des Chambre d'agriculture de tous les départements de BFC : Vincent Lavier (Côte-d'Or), Didier Ramet (Nièvre), Arnaud Delestre (Yonne), Bernard Lacour (Saône-et-Loire), Philippe Monnet (Doubs et Territoire de Belfort), Thierry Chalmin (Haute-Saône) et François Lavrut (Jura). Chacun apportera un éclairage et une analyse sur la manière dont la colère paysanne a été perçue, comprise, à des échelons locaux, régionaux et nationaux. Les travaux de cette matinée seront aussi accessibles aux étudiants de l'enseignement agricole, qui pourront la suivre à distance.



Avec cet événement, la Chambre d'agriculture régionale de BFC souhaite ouvrir une réflexion sur le mouvement de colère agricole qui s'est exprimé, et sur les suites à lui donner.

Berty Robert

mardi 12 mars à partir de 9 h 15 chez Dijon Céréales, 4, boulevard de Beauregard à Longvic. Évènement ouvert à tous. Inscription sur le lien suivant : https://forms.office.com/e/JsarDdETt9

Les points saillants de l'analyse de Jérôme Fourquet

Le politologue Jérôme Fourquet, lors de son intervention du 12 mars, abordera les axes principaux qui, selon lui, sous-tendent et caractérisent le mouvement de colère paysanne qui s'est exprimé. Il y a, pour lui, l'empilement de normes, la complexité administrative, l'inflation normative, qui sont des points que l'on retrouve plus largement dans la société française, chez les artisans, les petits patrons, les maires de petites communes rurales. Il y a aussi les difficultés financières, le sentiment que l'on devient des *« ouvriers d'État de la production agricole »* à qui l'on dit quand il faut semer, traiter, quand on doit rentrer dans les champs, et tout cela sous la supervision de satellites. *« Être un chef d'exploitation indépendant,* souligne Jérôme Fourquet, *est l'une des dimensions essentielles d'un agriculteur. Mais beaucoup ont le sentiment qu'ils n'ont plus la main sur la fixation des prix des productions et sur la manière de mener à bien leur travail ».* Le politologue abordera par ailleurs un autre fait notable constaté sur ce mouvement de colère : le rôle joué par les réseaux sociaux. *« On peut,* remarque-t-il, *faire le parallèle avec le récent mouvement de grève des contrôleurs de la SNCF où tout s'est structuré sur Facebook, en dehors du champ syndical. On a là deux professions qui sont pourtant fortement encadrées syndicalement. On a le sentiment que dans ces deux cas, le mouvement n'a pas été pensé par les organisations syndicales stricto sensu même si elles sont ensuite entrées dans la danse. Cela dit quelque chose sur notre époque et sur le phénomène de « désintermédiation » qu'on peut constater ».* Enfin, l'intervention de Jérôme Fourquet mettra le doigt sur le sentiment d'isolement et d'incompréhension vis-à-vis du reste de la société, ressenti par les agriculteurs : *« l'impression de ne plus représenter que le « dernier carré » d'un secteur professionnel qui, jadis, était très puissant et pesait d'un fort poids démographique dans la société française ».*

// TOURNESOL

Le travail du sol avant les semis

Réussir l'implantation du tournesol débute par un travail du sol raisonné.



L. Jung – Terres Inovia

Le travail du sol permet de l'ameublir pour obtenir un bon enracinement.

Le tournesol est une plante à pivot et à cycle court, ce qui rend cette culture très exigeante vis-à-vis de la qualité d'implantation, notamment pour assurer l'installation du peuplement et mieux supporter les périodes de stress hydrique par un bon enracinement. Tout défaut d'enracinement entraîne une perte de rendement (jusqu'à 10 q/ha) et de qualité (% d'huile).

Le travail du sol se raisonne en fonction :

- de l'état structural ;
- de la présence de résidus végétaux en surface ;
- de la qualité du lit de semence.

Attention : avant de réaliser un travail du sol, vérifier son état d'humidité en profondeur pour éviter tout tassement et lissage liés au passage des outils. Cette observation se fait à l'aide d'une bêche. La présence de mottes encore humides entre 15 et 20 cm de profondeur vous incitera à décaler l'intervention de quelques jours pour permettre le ressuyage et limiter la création d'une zone non favorable à la croissance de la racine. Cette année, cette observation est d'autant plus importante, compte tenu des précipitations hivernales.

Assurer un bon état structural

L'objectif du travail du sol est de corriger les défauts de structure pour ameublir le sol et permettre un bon enracinement. L'idéal est de viser 15 cm de structure poreuse.

Travail du sol	Labour	Travail profond	Strip-till (localisé)	Travail superficiel	Travail très superficiel	Semis direct
Profondeur de travail (cm)	20 à 30	20 à 30	20	5 à 15	<5	-
Type	En plein avec retournement	En plein	En localisé sur la future ligne de semis	En plein	En plein	-
Densité de semis	Satisfaisant				Insuffisant	
Qualité de l'enracinnement	Globalement satisfaisant		Intermédiaire à satisfaisant	Intermédiaire à insuffisant		
Evaluation de la technique vis à vis du tournesol	Satisfaisant					

L'adaptation du tournesol aux différents modes d'implantation.

Un bon enracinement aidera la plante à s'adapter aux périodes de stress hydrique, notamment durant la floraison. Dans les sols fragiles (L'adaptation du tournesol aux différents modes d'implantation est récapitulée dans le tableau ci-dessus).

Gérer la destruction du couvert d'interculture

L'objectif est de gérer les résidus du couvert végétal et du précédent pour :

- limiter les risques d'encombrement au moment du semis ;
- favoriser le contact sol/graine ;
- limiter les risques de limaces.

Le couvert végétal doit être détruit au minimum 2 mois avant l'implantation du tournesol. Cette année, cette destruction a été particulièrement complexe car les conditions météorologiques (pluie) ont perturbé les interventions dans les parcelles. En étant opportuniste avec les précipitations, un travail du sol ou un broyage a été réalisé durant l'hiver. Dans les autres situations, un roulage du couvert au moment des périodes de gel a été effectué.

Le travail du sol aujourd'hui a pour objectif de mulcher les résidus encore en surface et/ou de détruire les couverts non encore suffisamment détruits. Il aura également pour effet de détruire les œufs de limaces visibles aujourd'hui dans les couverts végétaux. La vigilance sera de mise au moment de l'implantation vis-à-vis de ce ravageur.

Assurer un lit de semence optimal

Un passage d'outils quelques jours avant le semis aura pour objectif :

- de détruire les nouvelles levées d'adventices ;
- de participer au ressuyage du sol ;
- de réchauffer le sol ;
- de niveler et affiner le lit de semence.

Ce travail est réalisé avec des outils à dents ou des outils animés type herse rotative.

Michael Geloen, Terres Inovia

// CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE

58 Nouvelle recrue

Audrey Dupuits, 48 ans, a pris ses fonctions comme conseillère agro-environnement et Mes parcelles depuis le 8 janvier. Ainsi, elle vient renforcer le service Productions végétales et agronomie de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Elle stipule : *« je serai en appui pour les abonnés, et, sous prestations, pour les aider dans la réalisation de leur cahier d'épandage ou leur plan prévisionnel de fumure »*. Embauchée pour un CDD de 18 mois, elle pointe : *« j'apprécie particulièrement la rencontre avec les exploitants. L'évolution de la réglementation est tellement spécifique et rapide qu'ils ne peuvent pas tout savoir. De ce fait, j'espère leur rendre service en informant des modifications, et en les épaulant dans leurs déclarations »*. Elle précise : *« ancienne conseillère en installation à la Chambre d'agriculture de la Vienne, je mesure bien la difficulté que peut représenter le pan administratif dans une journée d'un exploitant. L'important, à mon sens, est de les épauler au mieux afin qu'ils puissent travailler sereinement »*. Elle conclut : *« pour moi la plus grande richesse de l'agriculture est sa diversité. Et comme chaque exploitation est unique, à nous de nous adapter à leurs demandes et besoins »*.

Chloé Monget

Pour contacter Audrey Dupuits : audrey.dupuits@nievre.chambagri.fr ou au 06 49 64 99 84.



Audrey Dupuits rejoint le service Productions végétales et agronomie de la Chambre d'agriculture de la Nièvre.



// PRÉPARATION

Remettre les prairies en état

La période de repos végétatif touche à sa fin : c'est le moment d'entreprendre certaines actions d'entretien (hersage, amendements) qui favoriseront la reprise de la pousse de l'herbe. Tout en veillant à intervenir dans de bonnes conditions, sous peine d'obtenir le résultat inverse…



L'arasement des taupinières en fin d'hiver évite de récolter de la terre avec les fourrages : elle contient en effet de nombreux germes telluriques pathogènes pour l'homme et le bétail.

La fin de l'hiver est un moment opportun pour faire le point sur l'état des prairies et évaluer le couvert végétal : espèces présentes, lacunes dans le peuplement végétal (entrées de parcelles, abords des râteliers et des abreuvoirs…), éventuelles mousses ou matière organique résiduelle en surface… Des interventions mécaniques permettront de remettre en état les prairies qui le nécessitent. L'époque d'intervention du matériel type d'entretien des prairies se situe en effet à la sortie de l'hiver, sur des prairies rases et suffisamment ressuyées pour ne pas marquer le sol par le passage du tracteur. Plutôt que de favoriser le redémarrage printanier, ces opérations s'inscrivent dans une gestion plus large de l'alimentation du troupeau. Ainsi l'étaupinage permet de préserver les couteaux de la faucheuse et de réduire les risques de contamination du fourrage par des projections de terre lors du fanage.

Redémarrage de la vie microbienne

L'ébousage, qui consiste à disperser les bouses, améliorer la productivité de la prairie, en homogénéisant la pousse de l'herbe, et en répartissant les éléments fertilisants contenus dans les déjections. Le passage d'outils à dent permet en théorie de briser la croûte de surface. Il facilite l'aération du sol et permet de mélanger la matière organique à la terre. Idéalement on facilite le redémarrage de la vie microbienne et on accélère la décomposition de la matière organique et sa minéralisation. Si certaines pratiques peuvent permettre de prévenir la dégradation du couvert, voire d'y remédier, il faut néanmoins être prudent sur leur mise en œuvre : leur efficacité n'est pas systématique, et appliquées dans de mauvaises conditions ou avec un matériel inadapté, elles peuvent faire plus de mal que de bien, comme l'ont démontré des études pluriannuelles conduites par Arvalis-Institut du végétal dans plusieurs régions françaises, études portant notamment sur l'intérêt du hersage. *« L'association ébousage-hersage peut entraîner un griffage agressif nuisible aux espèces fourragères sensibles telles que le ray-grass »*, alertent par exemple les techniciens responsables d'une étude normande.

Favoriser la productivité

Plus proches de chez nous, en Lorraine, les essais menés par Arvalis sur sa station expérimentale de Saint-Hilaire-en-Woëvre, entre Verdun et Metz, pointent l'absence d'effets positifs du passage d'outils destinés à aérer les prairies. Ils peuvent même, pour les plus agressifs, générer des chutes de production allant jusqu'à 30 % du témoin. *« L'impact sur la flore est généralement défavorable avec un développement de plantes diverses (chardons, mousses…) »*, mettait alors en garde Didier Deleau. La plupart des constructeurs proposent des matériels qui combinent les différentes actions mécaniques sous la forme d'ébouseuse-étaupineuse-émousseuse. Cet engin tiré va exercer plusieurs actions complémentaires qui favoriseront la productivité de la prairie. L'émoussage qui consiste à griffer la surface du sol est réalisé par une rangée de dents ou de peignes situés à l'arrière du matériel. L'élimination mécanique des mousses se conjugue avec la prévention de leur réapparition en améliorant la circulation de l'eau. Cette scarification de la surface favorise également le tallage des graminées et aère le sol. Enfin, on éclate les derniers blocs de fumier ou de compost.

Incidence sur la composition de la flore

Les opérations d'entretien de prairies ont aussi des conséquences sur la composition de la flore : positivement avec l'élimination d'adventices telles que l'agrostis ou le pâturin au profit des plantes nutritives, ou encore en favorisant le développement du trèfle en lui procurant davantage de lumière. Mais hélas aussi parfois négativement en favorisant la levée de plantes de piètre intérêt fourrager… Sur l'ébouseuse classique, certains constructeurs ont réalisé des ajouts et des adaptations, de manière à répondre à certains besoins spécifiques. Citons par exemple les lames capables de pénétrer jusqu'à 8-10 cm de profondeur, et de décompacter ainsi les prairies tassées par les ruminants. D'autres ont opté pour des couteaux mobiles, entraînés par la prise de force. Enfin, citons les matériels de type herse-étrille, qui sont de plus en plus prisés par les éleveurs pour régénérer les prairies, en raison de leur polyvalence, de leur coût modique et de leur vitesse d'avancement importante. La fin de l'hiver est aussi propice à l'entretien des parcs. C'est le moment de vérifier les clôtures, d'élaguer les haies (avant la période de nidation des oiseaux), d'éventuellement revoir le découpage des parcelles pour améliorer la gestion du pâturage. On en profitera aussi pour réaliser l'aménagement de points d'eau, ainsi que les travaux d'adduction d'eau, et éventuellement la stabilisation de chemins empruntés par les animaux.

Alexandre Coronel



En saison, la prairie subit de nombreux stress et contraintes : certaines opérations mécaniques peuvent en corriger les effets, à condition d'être effectuées dans de bonnes conditions.





// PRODUCTION FOURRAGÈRE

58 S'ajuster pour sécuriser

Le 15 février, la Chambre d'agriculture de la Nièvre proposait une formation ayant pour thème : « MAEC BFC : Sécuriser sa production fourragère » afin de donner quelques clés pour faire face au contexte climatique.



La matinée fut consacrée à un point théorique en salle, à Prémery.

Afin d'apporter quelques leviers pour sécuriser la production fourragère dans un contexte d'aléas climatiques, la Chambre d'agriculture proposait une formation sur le sujet et plus particulièrement dans le cadre du cahier des charges des Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC- 1) mises en place dans le département.

Pour établir un panorama des enjeux, Benoît Giroud, conseiller changement climatique à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, a présenté les différents scénarios du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC-2) : *« Le constat est clair, nous aurons moins de jours de gel sur la période hivernale et des printemps plus doux avec un redémarrage de la végétation plus rapide. Les jours chauds (+ de 25 °C – car la plupart des graminées s'arrêtent de pousser au-delà ce palier) seront plus nombreux sur une plus longue période avec une apparition plus précoce au printemps »*. Charles Duvignaud, conseiller spécialisé bovins allaitants à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, rebondit : *« Les stades de développement des graminées arriveront plus tôt, décalant par la même occasion la période de travail. Les stocks de fourrage devront donc être faits de plus en plus précocement ; l'adaptation sera obligatoire »*.

2023 comme exemple

Benoît Giroud poursuit : *« Du côté des précipitations, nous aurons plus ou moins la même quantité mais pas avec la même répartition. Pour imager le tout, dans la Nièvre, nous aurons un climat qui se rapprochera de celui des Bouches-du-Rhône d'ici l'horizon 2070 – 2100 »*. Pour que cela soit plus concret, Charles Duvignaud prend pour exemple 2023 : *« Nous avons eu une pluviométrie annuelle similaire à d'habitude, mais nous avons eu 50 % de ces volumes après le 20 octobre traduisant un début d'année très sec. En effet, bon nombre d'exploitations ont commencé à donner du fourrage dès juillet et cela ne s'est pas arrêté »*.

Les solutions ?

Afin de répondre à ces différentes problématiques, il met en avant la meilleure gestion de l'herbe (entretien des prairies, gestion du pâturage, etc.) dont la mise en place du pâturage tournant : *« cette pratique permet de faire plus de stock de fourrage, car le chargement au pâturage est plus important libérant ainsi de la surface pour faucher. Cela demande d'être rigoureux et d'anticiper la mise à l'herbe car la pousse explose au printemps, durant 15 jours à trois semaines. C'est cette période qu'il faut savoir gérer. Et, même dans un parcellaire morcelé, on peut tout à fait envisager un redécoupage des parcelles pour mettre en place ce système »*. Il insiste également : *« je rappelle qu'une fauche rase ou un pâturage trop ras dégradent la flore de prairie. Ce n'est pas les sécheresses qui ont détérioré les prairies, c'est la mauvaise conduite qui en est, bien souvent, la cause »*. Il rappelle ainsi *« plus l'herbe est haute plus les racines sont protégées de la chaleur et donc préservées. De plus, la réserve nutritive de la plante se trouve dans les 7 premiers cm. Donc, il faut privilégier une coupe (animale ou mécanique) au-dessus de ce palier »*. Charles Duvignaud conclut : *« Il n'y a pas de solution miracle, mais une multitude de leviers à prendre en compte. Dans tous les cas, l'adaptation rapide et pertinente aux événements climatiques est indispensable pour continuer ; des marges de manœuvre existent. À mon sens, la réduction du cheptel doit être un des derniers leviers à activer »*.

Chloé Monget

1. https://agriculture.gouv.fr/maec-les-nouvelles-mesures-agro-environnementales-et-climatiques-de-la-pac
2. https://www.ecologie.gouv.fr/publication-du-6e-rapport-synthese-du-giec



Benoît Giroud (CA 58)

L'après-midi, des échanges sur l'entretien des prairies ont eu lieu dans l'exploitation de Christophe et Valérie Mussier à Saint-Aubin-des-Forges.

« NOURRIR SES ANIMAUX NE DEVRAIT PAS DÉPENDRE DE LA MÉTÉO. »



Avec l'intensité des évènements climatiques et leur fréquence, s'assurer est indispensable pour compenser le manque de pousse d'herbe en cas d'aléa climatique. En plus, les contrats sont subventionnés à 70 % et ce dès 20 % de franchise[1].
Et pour faciliter l'indemnisation, Groupama peut intervenir en tant qu'interlocuteur agréé pour le compte de l'Etat[2].

La plateforme de désignation de **l'Interlocuteur Agréé** est ouverte !
Désignez Groupama dès maintenant en scannant ce QR Code

Pour les conditions et les limites des garanties, se reporter au contrat ou voir votre conseiller en agence.
[1] Choix entre plusieurs niveaux de franchise (20 % et 25 %).
[2] En cas de risques catastrophiques, intervention de l'interlocuteur agréé pour le compte de l'Etat.
Groupama Assurances Mutuelles, pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles, siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris. Entreprises régies par le code des assurances. Document et visuel non contractuels. Réf. Com SDB/2023 - Création : Agence Up'co - Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Février 2024.

Groupama
la vraie vie s'assure ici

// ÉQUIPEMENTS

21 Êtes-vous au courant ?

La clôture électrique permanente offre de nombreux avantages. Feder Élevage les a récemment listés lors d'une journée technique organisée en Côte-d'Or.



Deux fois moins chère que le barbelé, facile à installer, efficace dans tout type de situation, y compris face aux sangliers ou pour protéger une haie en devenir : la clôture électrique est présentée comme l'équipement *« parfait »* pour les éleveurs. Jean-Paul Clerget, responsable matériel d'élevage à Feder, s'étonne que ce dispositif ne soit pas plus fréquent dans notre secteur : *« Il l'est énormément dans d'autres régions de France. Chez nous, la clôture électrique permanente tarde à entrer dans les mœurs, alors qu'elle présente énormément d'atouts, ne serait-ce que par rapport à la gestion de l'herbe »*.

Vite fait, bien fait

Comme évoqué un peu plus haut, le tarif de l'installation est généralement deux fois moins élevé que le *« traditionnel »* barbelé : *« en électrique, vous avez un piquet tous les 12 ou 15 mètres. Avec du barbelé, c'est tous les deux mètres ou presque. Dans le même temps, le nombre de fils est moins important en électrique : deux, au lieu de quatre ou cinq… Cela change forcément la donne au niveau de la facture… »*. L'installation est également beaucoup plus rapide, poursuit le conseiller : *« il y a beaucoup moins de travail, d'autant que les techniques évoluent et permettent d'être encore plus rapide qu'avant. Avec un fil lisse, on ne se pique pas, on déroule plus facilement, ça va vite ! L'entretien, nous n'en parlons même pas : si un arbre tombe sur du barbelé, il faut tout réparer. En électrique, deux épissures et c'est reparti ! »*.

Contre les cochons

Jean-Paul Clerget ajoute un autre atout, en lien avec la faune sauvage : *« la clôture électrique permet de se prémunir des dégâts de gibier, et notamment les sangliers… Ces derniers sont de plus en plus nombreux ces dernières années, ils viennent chercher de la protéine dans les prairies, avec les vers de terre. Les assurances couvrent mal ce type de dégâts qui, en plus, engendrent bien souvent la pousse de mauvaises herbes et la casse de matériels. La clôture électrique donne de très bons résultats, il faut alors ajouter deux fils supplémentaires, plus près du sol »*. Un autre avantage a été illustré ce 29 février avec la protection des haies : *« les jeunes plants vont pouvoir se développer sans le moindre problème. Avec de l'électrique, Les animaux d'élevage et la faune sauvage ne s'approchent pas ! »*.

Il est où, le truc ?

Elle ne présente que des avantages, alors pourquoi la clôture électrique est aussi peu répandue à ce jour ? Pour Jean-Paul Clerget, la peur de se faire voler des postes électriques n'est plus d'actualité : *« il y a eu beaucoup de vols à une certaine époque, c'est vrai, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui, fort heureusement. Les panneaux solaires attiraient beaucoup les voleurs, mais ce type de panneaux, il y en a partout, désormais »*. Le responsable équipement de Feder Élevage fait remarquer, dans la foulée, que les postes électriques sont devenus beaucoup plus performants : *« les technologies ont évolué, pour un maximum d'efficacité et de kilomètres couverts, il n'y a plus de problème de ce côté-là, les éleveurs doivent le savoir et être rassurés. Des électrificateurs étaient parfois de mauvaise qualité à l'époque mais il y a eu beaucoup de progrès dans ce domaine, là aussi »*. La crainte d'avoir un dysfonctionnement est-elle un autre frein à l'utilisation de la clôture électrique ? Négatif, selon Jean-Paul Clerget : *« les éleveurs vont voir leurs bêtes tous les jours au pré, il suffit de contrôler à ce moment-là, il n'y a pas de travail supplémentaire. Il existe aujourd'hui des testeurs qui nous indiquent précisément où est la perte éventuelle : ce n'est pas la peine de faire le tour du pré à chaque fois, pour voir si un arbre est tombé. Des appareils connectés préviennent aussi des dysfonctionnements de ligne électrique sur téléphone portable »*.

Bien s'équiper et installer

Jean-Paul Clerget termine son intervention en insistant sur les techniques de pose : *« elles sont très importantes, des fondamentaux sont à assimiler. Une des principales erreurs à ne pas faire est de travailler avec du matériel rouillé, nous le déplorons parfois sur le terrain. Les ressorts les moins chers sont souvent ceux qui posent le plus de problèmes. La connectique n'est pas à négliger sinon, cela va sans dire, le courant ne passe pas ! La prise de terre est un autre aspect capital. Pour garantir une bonne prise de terre, nous conseillons au moins un mètre de piquet enterré par joule fourni… Quand un système ne fonctionne pas parfaitement, le problème vient souvent de là »*.

AG





// FERTILISATION

Pas d'urgence pour les prairies

En ce début d'année le seuil des 200 °C jours, repère du premier apport d'azote sur les prairies va être atteint en plaine. Même si les pluies abondantes de cet hiver ont lessivé une bonne partie de l'azote, attendre des bonnes conditions de passage reste le plus important.



La date la plus opportune du premier apport d'azote sur les prairies dépend des conditions météorologiques de l'année.

Un apport d'azote minéral ou de lisier, dès les 200 °C cumulés (en base 0 °C) depuis le 1er janvier, permet de maximiser la production d'une prairie de graminées au premier cycle. *« C'est un des modèles les plus incontestables »*, reconnaît Émeric Courbet, technicien à la Chambre d'agriculture de la Haute-Saône. Contrairement aux céréales à paille, il n'existe pas de stade physiologique « repère » permettant de positionner les apports d'azote sur prairies. Le démarrage de la croissance de l'herbe se raisonne en fonction d'une somme de températures en base 0 °C depuis le 1er janvier de l'année. Des travaux conduits par Arvalis sur la fertilisation des prairies à base de graminées ont solidement établi qu'un premier apport d'azote (sous forme minérale ou lisier) réalisé à 200 °C jours assure une production fourragère de qualité dès le premier cycle de la culture. Le site web https://www.syngenta-pro.fr/degres-jour permet de calculer facilement ce stade-repère en fonction de la localisation. 200 °C jours offre le meilleur compromis entre un apport trop tardif, synonyme de ralentissement de la croissance et de moindre production d'herbe au printemps et un apport trop précoce qui perdrait en efficacité par pertes en volatilisation ou dénitrification.

Forte évolution des pratiques

Cette règle des 200 °C cumulés s'applique dans toutes les régions. Elle est valable pour une dose appliquée inférieure à 100 kg N/ha et quel que soit le mode d'exploitation (pâturage, ensilage, enrubannage, foin). En prairies installées, les fournitures d'azote par le sol sont globalement faibles en sortie d'hiver. L'apport d'azote à 200 °C permet ainsi de faire coïncider une disponibilité suffisante de l'élément pour les plantes dont les besoins sont importants et croissants. Depuis 20 ans, les pratiques de fertilisation azotée sur céréales à paille ont beaucoup évolué : les apports initialement concentrés début montaison se sont progressivement étalés jusqu'à mi-montaison, voire fin montaison. Cette pratique se justifie par la recherche du meilleur compromis rendement en grains / teneur en protéines, qui n'est pas proportionnel à la biomasse produite en début de cycle. Sur prairies, le raisonnement est très différent : l'objectif de la fertilisation azotée est ici de maximiser la production de biomasse. La satisfaction précoce des besoins azotés permet la croissance maximale de chacune des talles émises. Avant tout apport, il convient de vérifier la réglementation locale en vigueur (Directive Nitrate), en particulier dans les zones précoces. Il faut également être vigilant quant à la portance des sols. Avant tout apport, et notamment de produits organiques résiduaires à l'aide d'équipements lourds, il convient d'observer une période de ressuyage suffisante. En conditions ennoyées, l'azote n'étant pas le facteur limitant de la croissance des plantes, la priorité sera donnée au ressuyage. Enfin, les prévisions météorologiques peuvent constituer une aide au positionnement des apports.

Valoriser les données météo

En cas de fort gel annoncé, l'apport peut être décalé afin de coïncider davantage avec le redémarrage de la végétation. L'effet sur le rendement d'un décalage de l'apport à 300 °C reste globalement faible. En valorisant des données météo actualisées tous les jours, Date N'Prairie est un outil qui utilise la règle des 200 °C pour apprécier la précocité ou la tardiveté de l'année dans sa région. Il s'agit d'un site web accessible librement et gratuitement depuis un smartphone, un ordinateur ou une tablette. Il suffit à l'utilisateur de renseigner son code postal pour obtenir sa date d'apport. Les calculs sont réalisés à partir des données de la station météo la plus proche fournies par Météo France. L'outil est accessible sur mobile, tablette et ordinateur.

Anthony Uijttewaal
(Arvalis-Institut du végétal)

// HERBE D'HIVER

La confirmation d'une bonne valeur alimentaire

Une série d'essais démontre la bonne teneur en énergie et en azote de l'herbe d'hiver.



CIIRPO

Dans les essais en cours, des zones de défend vont permettre de mesurer la différence de qualité de l'herbe au printemps entre des prairies pâturées ou non par les brebis en hiver.

L'herbe d'hiver affiche les mêmes teneurs en énergie et en azote qu'un aliment complet destiné aux agneaux de bergerie. Les mesures réalisées dans les essais en cours sur le pâturage des brebis sur des prairies bovines le confirment. En effet, les deux prairies permanentes pâturées en automne 2023 soit par des vaches allaitantes, soit par des génisses laitières titraient 0,9 UFL et 95 g de PDI par kg de matière sèche entre le 15 décembre et le 15 janvier. Un lot de 58 brebis a pâturé pendant 6 semaines les 8 ha disponibles. Ces résultats confirment les données disponibles. Malgré une pluviométrie très importante au cours du dernier trimestre (400 mm), la qualité est au rendez-vous même si la pousse automnale reste modeste.

Équipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot
(Institut de l'Élevage / CIIRPO)

// SANTÉ

Attention aux plantes toxiques dans les prairies !

Les prairies n'abritent pas que des végétaux bénéfiques pour vos ovins : soyez vigilant au moment de la remise à l'herbe !

La liste des plantes toxiques susceptibles de se trouver dans les prairies ou leurs bordures est longue. Ainsi, les baies vertes de la morelle noire le sont particulièrement. Après une ingestion pendant plusieurs jours, les brebis présentent des troubles digestifs et nerveux. Le datura est également toxique avec une persistance dans le fourrage conservé (ensilage de maïs par exemple). Autre exemple, le galéga officinal est très appétent et la consommation de 400 à 500 g de plante fraîche suffit à poser problème. Cette intoxication est fréquente chez les ovins : pendant la période de fructification, toutes les parties aériennes de la plante sont particulièrement nocives. La mort est brutale 12 à 48 heures après l'ingestion. Les ifs à baies sont également particulièrement redoutables. Dans plus de 85 % des cas, la mort est brutale sans symptôme. Pour en savoir plus et connaître les autres plantes toxiques, une fiche technique complète est disponible en suivant ce lien : https://idele.fr/detail-article/plantes-toxiques-tour-dhorizon-dans-les-prairies-et-les-couverts

Équipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot
(Institut de l'Élevage/CIIRPO)



CIIRPO

Le datura est une plante particulièrement toxique, en frais comme en stock.



// ASSURER SES PRAIRIES

21 Une solution qui doit encore gagner du terrain

David Doyer est éleveur en Gaec en Côte-d'Or. Il préside la caisse Groupama de Bligny-sur-Ouche / Pouilly-en-Auxois et est aussi vice-président de la fédération Groupama de Côte-d'Or. Un an après la mise en place d'un nouveau système d'assurance multirisque climatique, il fait le point sur la possibilité d'assurer ses prairies.



David Doyer est éleveur en Côte-d'Or, à Chaudenay-la-Ville.

Pouvez-vous expliquer dans quel contexte est née l'assurance multirisque climatique Prairie ?

David Doyer : *« Il faut se rappeler qu'avant la réforme de la gestion des risques, entrée en vigueur au 1er janvier 2023, quasiment aucun éleveur n'assurait ses prairies (- de 1 % des surfaces). Ce qui a été déterminant, c'est la disparition du régime des calamités agricoles. Avant, les éleveurs comptaient sur ce régime, en cas de gros coup de sec sur leurs exploitations, pour être indemnisés. Début 2023, d'importantes communications ont été faites par Groupama, auprès des sociétaires. En Côte-d'Or, nous avons organisé cinq réunions dans ce but, afin de mener un travail d'explication et de pédagogie nécessaire, car le nouveau dispositif d'assurance est assez technique, en particulier sur les contrats multirisques climatiques (MRC) Prairies. Aujourd'hui encore, je m'aperçois qu'il est nécessaire d'informer parce que beaucoup de gens ne sont pas encore au courant de ce qui peut être mis en place sur chaque exploitation dans ce cadre ».*

Depuis un an, comment cette assurance a-t-elle été reçue par les éleveurs concernés ?

DD : *« L'assurance des prairies monte en puissance. Sur les 11,5 millions d'ha de prairie en France, la réforme avait, au départ, pour objectif d'en assurer 30 % d'ici cinq ans, soit 3,5 millions d'ha. La première année de souscription a déjà permis d'assurer 1,4 million d'ha, tous assureurs confondus, avec une part de marché de 50 % pour Groupama sur ce type de contrat (670 000 ha pour 6 700 contrats). Sur la caisse régionale Groupama Grand Est, on est à 493 contrats pour 51 000 ha couverts. En Côte-d'Or, Groupama a conclu 70 contrats. On va donc assez vite. Néanmoins, je trouve que parmi mes collègues éleveurs, il n'y en a pas encore assez qui s'assurent. C'est d'autant plus regrettable que 70 % du coût de la cotisation au contrat est pris en charge par l'État et l'Europe. Dans des départements comme le Cantal ou l'Aveyron ou la SAU est composée à 85 % d'herbe, les éleveurs ont fortement adhéré (+ de 20 % des surfaces assurées) au contrat Prairie dès la 1re année de la mise en place. Pour moi c'est un marqueur fort, ce contrat répond vraiment à une attente sur le terrain des zones spécialisées élevage. Par ailleurs, pour pérenniser cette réforme, le Gouvernement s'est engagé à verser jusqu'à 600 millions d'euros par an pour faire fonctionner le système ».*

Quels sont les critères de choix à appliquer si l'on veut s'assurer ?

DD : *« Pour l'éleveur qui voudrait contractualiser, Groupama propose un outil de diagnostic très pratique (sur groupama.fr), sur lequel il est possible de faire des simulations sur des prix de rachat de fourrage, par exemple. L'éleveur peut jouer sur ce critère pour faire varier sa cotisation à la hausse ou à la baisse. Il y a aussi le critère des stocks de fourrage en fin d'hiver : plus le stock sera important et moins le besoin en rachat de fourrage sera important, ce qui joue, là aussi, sur le montant de cotisation. Il est aussi important de jouer sur la franchise. On peut varier de 20 % à 25 % de pertes pour la franchise. Les non-assurés doivent être conscients que le Fonds de solidarité national (FSN) ne jouera pas à plein pour eux. Ils ne pourront toucher que 40 % du FSN. C'était 45 % en 2023 et ça ne sera plus que 35 % en 2025… Concrètement, pour les non-assurés, le seuil de déclenchement à partir de 30 % de pertes représentera une franchise pour l'exploitant. Dans ce cas, l'indemnité de solidarité nationale ne constituera donc qu'un filet de sécurité en cas de fortes pertes mais le niveau d'indemnisation sera bien inférieur à celui qui était obtenu dans le cadre des calamités agricoles. La solidarité nationale jouera donc à plein pour les assurés et sera rendue à peau de chagrin pour les non-assurés, ceci dans le but d'assurer le plus grand nombre en rendant le dispositif assurantiel incitatif ».*

Vous êtes vous-même éleveur. Quels choix avez-vous privilégiés ?

DD : *« Sur notre Gaec, nous avons 250 ha de surface en fourrage. Pour moi, le contrat MRC Prairie est vraiment l'outil qui permet d'amortir le choc d'un gros coup dur sur l'exploitation et de ne pas la mettre en péril. Nous avons fait le choix de la franchise à 20 % avec un prix de rachat de fourrage à 240 euros. En reste à charge, nous avons à peine 12 euros/ha. Il faut savoir qu'en année très sèche, comme 2003, les prix de fourrage peuvent doubler sur le marché. Sécuriser sa production d'herbe doit être la première réflexion de chaque éleveur, c'est fondamental ».*

Quel bilan peut-on tirer de cette première année de fonctionnement de l'assurance prairie en Côte-d'Or ?

DD : *« Il faut savoir qu'en 2023, sur les 70 contrats d'assurance Prairie souscrits en Côte-d'Or, 45 ont déclenché une perte. Cela prouve l'efficacité du dispositif en cas d'aléas prononcés dans certaines zones. Je sais que la profession agricole avait quelques réticences au niveau de la fiabilité du calcul de la mesure de la pousse de l'herbe par le satellite. Ces chiffres dans le 21 démontrent au contraire que le système est fiable. Ces pertes, et les indemnisations qui vont avec, sont déclenchées par la surveillance satellitaire qui mesure la pousse de l'herbe, entre le 1er mars et le 30 octobre. Pour vérifier la cohérence des mesures satellitaires, on dispose de fermes-test sur tout le territoire, qui permettent de faire des comparaisons. Depuis des années le système satellitaire Airbus mesure la pousse de l'herbe sur tout le territoire national. Le satellite détermine votre indice de production des prairies (IPP) de l'année qui sera comparé avec votre indice de référence historique pour déterminer s'il faut vous indemniser. Élément important : la réactivité du système. Après la fin de la mesure au 31 octobre, si une perte est calculée vous recevez le chèque en quelques jours. En comparaison du régime des calamités agricoles avec des déclarations auxquelles personne ne comprenait rien et où l'indemnisation arrivait sur les comptes des exploitants parfois 12 mois plus tard, cela n'a plus rien à voir. Enfin, Groupama a choisi de prendre en compte les mesures satellitaires qui portent sur les zones herbagères dans les communes, et pas seulement le territoire des communes, ce qui est aussi plus cohérent et plus fin dans le calcul de la perte d'herbe ».*

Propos recueillis par Berty Robert

Pour plus de renseignements sur le contrat d'assurance prairies dans le 21, rapprochez-vous de votre conseiller agricole habituel ou, pour les non-sociétaires, vers l'animateur technico-commercial du département, Franck Poinsot : 06 30 20 57 68. Pour les autres départements du Grand-Est : 03 88 188 188.

SAS COMATEC Distribution





- spécialiste clôtures électriques Patura sur la Nièvre
- démonstration et devis gratuits
- mise en place des postes et réalisation des prises de terre
- sceaux à lécher mise à l'herbe « promo »

Thollé Jérôme 06 76 58 50 52
jtholle@nordnet.fr - 58270 Saint-Sulpice

// EN BREF

Lait La FNPL demande une défiscalisation de la hausse de la valeur des fourrages

La FNPL (producteurs de lait, FNSEA) regrette que les stocks de fourrage ne soient pas concernés par les mesures fiscales et sociales annoncées dans le cadre du plan gouvernemental sur l'élevage, a expliqué le syndicat le 27 février. Le gouvernement a présenté, le 25 février, le détail d'un nouvel avantage fiscal permettant aux éleveurs de déduire de leur résultat l'augmentation de la valeur de leur cheptel, pour un budget total de 150 millions d'euros. *« Cette mesure va permettre d'accompagner l'inflation de la valeur de nos troupeaux »*, souligne le trésorier de la FNPL, Yohann Barbe, qui note *« la volonté d'avancer »* du gouvernement. Cependant, le syndicat voudrait *« la même mesure fiscale et sociale sur les stocks fourragers »* dont la valeur augmente également. *« Cette hausse de la valeur de nos stocks crée artificiellement du revenu, mais ce revenu n'est pas disponible »*, souligne Yohann Barbe. La FNPL se félicite que le nombre de jours de remplacement ouvrant droit au crédit d'impôt soit porté de 14 à 17 jours par an. En revanche, il regrette que sa demande de simplification du paiement n'ait pas été retenue. *« Nous voulons que les agriculteurs n'aient pas à avancer la trésorerie »*, explique Yohann Barbe.

Haies 94 millions d'euros pour l'appel à projet Plantation et gestion durable

Le ministère de l'Agriculture va lancer un appel à projets (AAP) pour la plantation et la gestion durable des haies « à hauteur de 94 millions d'euros », a indiqué Baptiste Sanson, responsable stratégie de l'association Afac-Agroforesteries, le 1er mars. Cet AAP s'inscrit dans le cadre du Pacte de la haie présenté le 29 septembre, et doté en tout de 110 M€ pour 2024. Dans un communiqué du 2 mars, le ministère de l'Agriculture a confirmé le montant de 94 M€. L'enveloppe couvre un volet « investissement » pour soutenir la plantation et un volet « animation » pour accompagner la gestion durable des haies. Elle est gérée dans les territoires par les Draaf. L'État a réparti l'enveloppe globale entre les régions qui ont chacune un objectif de linéaire de haies et arbres intraparcellaires à planter, annuellement et à horizon 2030. À titre d'exemple, la région Grand Est dispose d'un budget total de 10,3 M€ et doit financer la plantation de 782 km de linéaire en 2024, selon un document d'appel à projets régional qu'Agra Presse a pu consulter.

// FINANCEMENTS AGRICOLES

58 Une réflexion collective

Le 20 février une réunion de réflexion était organisée entre le Groupement d'utilisation des financements agricoles de la Nièvre (Gufa 58) et la section bovine de la FDSEA 58. L'occasion de pointer des dossiers pouvant être financés par le groupement.



Des essais sur fourrage ont été évoqués comme étant une piste possible dans le cadre d'un financement du Gufa.

C'est dans les locaux de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, le 20 février, que la réunion de réflexion entre le Groupement d'utilisation des financements agricoles de la Nièvre (Gufa 58) et la section bovine de la FDSEA 58 avait lieu. Ainsi, Florian Guyard, président du Gufa, a présenté les conditions de financement dans le cadre des candidatures spontanées. Il précise : *« En plus de ces dernières, nous ouvrirons également des appels à projets durant les années à venir »*. Pour rappel, le Gufa permet de financer des projets collectifs agricoles.

Structuration

Durant la rencontre, la section bovine de la FDSEA 58, représentée par Romaric Gobillot, était invitée à cibler ses projets collectifs. Ainsi, les échanges ont fait émerger de nombreux sujets pouvant prétendre à un financement du Gufa. Parmi eux, ont été abordés le traitement de l'amiante sur les toits de stabulation ou encore la prise en charge du raccordement de bâtiment photovoltaïque. Ensuite, les échanges se sont poursuivis sur l'animation de filière afin d'organiser et coordonner les liens entre les divers acteurs de la filière bovine. Romaric Gobillot développe : *« Nous avons des échos comme quoi Intermarché souhaiterait s'approvisionner en local. Mais pour que cela soit viable il faut une personne référente afin de faire lien avec les éleveurs et aussi pour gérer la contractualisation, indispensable pour une rémunération juste »* et ajoute *« il faut que la valeur revienne à l'élevage »*.

Aborder l'avenir

L'enjeu des fourrages anima ensuite les discussions. Romaric Gobillot explique *« les récoltes sont de plus en plus en tension, selon les conditions climatiques, avec des besoins de plus en plus grands »*. Face à ce constat, il pointe que *« le financement d'essais spécifiques au fourrage dans notre territoire permettrait d'avoir de nouveaux atouts pour faire face à l'avenir »*. De fil en aiguille, l'accès à l'eau est alors mis sur la table : *« c'est de plus en plus problématique. Je pense que dans le cadre d'un projet collectif, une réserve collinaire ou tout autre système peut être envisageable pour des élevages voisins »*. Là, Romaric Gobillot, rappelle : *« nous devons faire redescendre aux exploitants cette voie possible pour un financement du Gufa. Je pense que des réunions cantonales pourraient rassembler nombre d'exploitants sur ce sujet »*. Florian Guyard rebondit : *« il faut trouver des groupes soudés afin qu'ils puissent aller au bout des démarches, car, ce genre de projet d'envergure demande un certain engagement de la part de tous ceux impliqués. Il est clair qu'à plusieurs nous sommes plus forts, mais cela est aussi parfois complexe de s'entendre. Dans tous les cas, le Gufa est là pour soutenir les projets collectifs les plus pertinents en matière agricole sur notre territoire »*. Ce principe de concertation est aussi proposé aux grandes cultures, au maraîchage ainsi qu'aux organismes représentants de la profession.

Renseignement auprès de Carole Simon (conseillère transmission, foncier, juridique, urbanisme de la Chambre d'agriculture) à carole.simon@nievre.chambagri.fr et dossier de candidature : https://bourgogne-franchecomte.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Bourgogne-Franche-Comte/061_Inst-Bourgogne-Franche-Comte/CA58/accueil/dossier_candidature_vierge.pdf

Chloé Monget

// PLATEFORME NUMÉRIQUE

58 « *Ma cantine* » dans la Nièvre



« Ma cantine » est une plateforme numérique dont la consultation est ouverte à tous.

Lancée en 2022, la plateforme numérique « Ma cantine » compte aujourd'hui 142 cantines répertoriées dans la Nièvre, avec environ 110 ayant publié leurs résultats d'évaluation concernant les mesures de qualité, de la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore la diversification des sources de protéines. Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA 58, regrette : *« cet outil de transparence sur les provenances de produits, permet à tous d'avoir un regard sur l'application de la loi Égalim et la loi Climat, entre autres. Malheureusement, force est de constater que toutes les données ne sont pas à jour et qu'il n'est pas indiqué si les produits rémunèrent les exploitants et producteurs. J'encourage toutes les cantines ou restaurants collectifs à renseigner leurs autoévaluations. En fonction des résultats récoltés, cela nous permettra d'engager des réunions entre les responsables afin de comprendre leurs problématiques, et de trouver des solutions d'approvisionnement. Je pense qu'il est grand temps que la loi Égalim soit respectée partout, car nous avons tous à y gagner »*. Pour s'auto-évaluer ou pour consulter les données des cantines : https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/accueil

Chloé Monget

// RENDEZ-VOUS

Tout savoir sur la retraite



iStock/AJ Watt

La Mutualité sociale agricole (MSA) se joint à l'Assurance retraite et à l'Agirc-Arrco qui organisent du 23 au 29 mars une nouvelle semaine des Rendez-vous de la retraite. Plus d'un millier de conseillers retraite se mobilisent tout au long de la semaine pour proposer 50 000 entretiens en France métropolitaine et dans les département et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, et La Réunion). *« En complément, des événements en ligne auront lieu toute la semaine »*, a annoncé la MSA dans un communiqué.
Les inscriptions sont possibles à cette adresse : https://rdv-retraite.fr/.
Les assurés seront accueillis le samedi de 9h à 18h et du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.
La MSA propose également à ses adhérents 5 000 rendez-vous ; ces entretiens à destination des exploitants et des salariés agricoles pourront s'effectuer à distance ou dans l'un des points d'accueil de la MSA, du lundi 25 au vendredi 29 mars.

Pour vous inscrire aux Rendez-vous de la retraite, scannez le QR Code ci-contre ou connectez-vous directement à l'adresse : https://rdv-retraite.fr/

ÉCONOMIE

// DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

L'efficacité, c'est aussi au bureau

Une douzaine d'agriculteurs ont participé à une formation dédiée aux démarches administratives.

La *« paperasse »* a pris une place considérable, ces dernières années, dans le quotidien des agriculteurs. Le temps consacré aux démarches administratives n'a donc cessé d'augmenter, avec toutes les conséquences que cela peut engendrer (stress, fatigue, erreurs, baisse de motivation pour les papiers, moins de disponibilité sur la ferme…). La Chambre d'agriculture s'est penchée sur la question et vient de proposer une formation dédiée à la gestion de ce travail de *« bureau »*. Une première session s'est déroulée à Bretenière. Très apprécié des stagiaires, ce rendez-vous sera reconduit prochainement en Côte-d'Or et dans d'autres départements de Bourgogne Franche-Comté.

Témoignage

Julien Paty, agriculteur à Choilley-Dardenay en Haute-Marne, à 45 minutes de route au nord de Dijon, est *« tombé »* sur cette session en consultant le listing des formations Vivea. Séduit par la thématique, cet exploitant de 39 ans s'est très vite inscrit et est revenu sur sa ferme avec *« plein d'idées et d'astuces en tête »*. *« L'intitulé de la formation était le suivant : « Gérer sereinement ses démarches administratives avec un bureau performant ». Cela m'a tout de suite intéressé, au vu de l'importance de ce poste dans notre métier… L'idée est d'optimiser le temps passé au bureau pour se libérer et se consacrer pleinement à la ferme »*, présente Julien Paty.

Des exemples

Le Haut-marnais cite plusieurs éléments importants : *« il y a beaucoup de choses à retenir. Tout d'abord, il est fortement conseillé d'avoir un espace dédié au bureau. Un certain nombre de stagiaires comme moi travaillaient jusqu'à présent sur la table de la cuisine ou sur celle du salon… Le classement des papiers est aussi très important pour s'y retrouver et gagner du temps. À ce titre, la bannette dans laquelle nous mettons souvent l'ensemble des papiers n'est pas la meilleure des solutions : il vaut mieux un classeur-trieur avec des sous-dossiers. L'archivage des documents n'est pas à négliger, il faut prioriser ces derniers et les classer d'une manière ordonnée, sous peine de ne pas s'y retrouver, d'y passer à chaque fois plusieurs heures et de s'en dégoûter… Il ne faut pas hésiter, non plus, à afficher des notes au mur pour des rendez-vous ou des dates importantes. Les papiers inutiles, eux, ne sont pas à conserver. Les intervenants nous ont présenté les cinq étapes de la méthode 5S (sélectionner, situer, scintiller, standardiser, suivre), celles-ci sont utilisées dans l'industrie et sont transposables dans tout travail administratif. La matrice d'Eisenhower était elle aussi à l'ordre du jour, afin de donner un ordre de priorité aux tâches à réaliser »*.

Ne rien négliger

Julien Paty ajoute d'autres points qui ont attiré son attention : *« être bien équipé est forcément un plus, un gage de performances… Disposer d'un ordinateur et de logiciels performants, mais aussi d'une imprimante avec un scanner, est très utile dans tout ce qui est dématérialisation. Les mises à jour de l'ordinateur et des applications nous permettent d'être efficaces. Avoir un écran à hauteur des yeux, respecter l'angle du coude de 90 degrés lorsque l'on manipule la souris et être bien assis dans une bonne chaise évite les troubles musculosquelettiques et réduit fortement la fatigue et les tendinites »*. Le stagiaire haut-marnais ajoute un dernier propos : *« gagner du temps dans ces démarches administratives ne veut pas dire que l'on doit les négliger, bien au contraire ! Elles sont toutes très importantes et capitales pour gérer une exploitation. Un bilan comptable bien tenu, avec des documents bien classés, permet de repérer clairement les postes en difficulté… Je viens d'en faire l'expérience, dès mon retour de formation. Je pense aussi utiliser très prochainement « les sept habitudes des gens efficaces » dans mon travail »*.

AG



Parmi les choses à retenir : un bureau bien organisé permet de retrouver plus facilement ses documents et gagner du temps… Pour repartir plus rapidement sur l'exploitation !

Et d'autres thématiques

La formation *« Gérer sereinement mes démarches administratives »* adresse plusieurs thèmes différents autour du bureau : la création d'un calendrier personnel des démarches administratives, la gestion du bureau physique et celle du bureau virtuel avec l'apport de bonnes pratiques informatiques. *« Au vu des demandes, la Chambre d'agriculture envisage de proposer aussi en complément des formations courtes en lien avec l'utilisation au quotidien du logiciel Excel (tableur) »*, précise Thomas Michaut, coordinateur formation.

// STATISTIQUES

16,2 % des ménages agricoles sous le seuil de pauvreté

En 2020, le revenu médian des ménages agricoles est de 22 800 € par personne. Seuls 10 % de ces ménages, dont l'exploitant est céréalier ou viticulteur, ont un niveau de vie supérieur à 50 000 €/pers/an.

En moyenne, seuls 34 % du revenu disponible des ménages agricoles proviennent en 2020 de bénéfices agricoles, indique une étude de l'Insee dévoilée fin février en marge du Salon de l'agriculture. Le reste de ce revenu est composé de salaires rapportés par les membres des foyers (45 %), de pensions de retraite et de rentes (15 %) mais aussi des revenus du patrimoine (22 %) et des prestations sociales (4 %). Quant aux impôts directs, déduits de ces ressources, ils représentent 19 % du revenu disponible en moyenne. Dans l'ensemble, *« le poids des revenus d'activité (y compris les indemnités de chômage) croît à mesure que le niveau de vie augmente : de 52 % pour les 10 % des ménages en dessous du 1er décile[1] à 86 % pour les ménages du 9e décile »*, poursuit l'étude.

24,9 % des maraîchers

Mais plus le revenu disponible d'un ménage est élevé, plus la part des revenus du patrimoine augmente jusqu'à atteindre 39 % du revenu disponible, poursuit l'Insee. En 2020, le taux de pauvreté des populations des ménages agricoles (16,2 %) est supérieur de 0,8 point à celui observé dans l'ensemble de la population française (15,4 %). Le niveau de vie des personnes les plus démunies (1er décile) n'excède pas 10 900 €/personne en moyenne. Dans le maraîchage, il est inférieur à 8 900 €/pers. C'est le plus faible de l'ensemble de la profession. Aussi, 24,9 % des ménages de maraîchers vivent sous le seuil de pauvreté contre 23,6 % en ovin-caprin. En fait, le taux de pauvreté en agriculture dépend du nombre de personnes qui pourvoient aux revenus des ménages auxquels ils sont rattachés. Si l'exploitant est seul, ce taux de pauvreté atteint 33 %. Sans ce cas de figure, le niveau de vie du 1er décile n'excède pas 6 300 €/pers/an. Dans les ménages agricoles où un des membres travaille hors de l'exploitation, la part des personnes vivant alors sous le seuil de pauvreté (13,6 %) est inférieure de 2,6 points à celle observée dans l'ensemble des ménages agricoles (16,2 %). Le revenu disponible médian des ménages agricoles est de 22 800 €/pers et le revenu moyen de 22 700 €/pers.



iStock

Le taux de pauvreté en agriculture dépend du nombre de personnes qui pourvoient aux revenus des ménages auxquels ils sont rattachés

Statut social

Dans les ménages agricoles où les exploitants agricoles sont à la tête de micro-exploitations, le niveau de vie médian est inférieur à celui de l'ensemble des personnes résidant dans des ménages agricoles (22 300 €/an contre 22 800 €/an) car leurs revenus ne proviennent pas seulement de l'activité agricole. Mais au-delà d'une certaine dimension, la taille économique des exploitations et leurs orientations conditionnent le niveau de vie moyen des ménages agricoles. Dans les grandes exploitations[2], ce dernier (32 700 €/pers/an) est supérieur de 7 000 € aux revenus des ménages dont les exploitants sont à la tête de micro-exploitations[3] (25 700 €/pers/an). En viticulture, le niveau de vie moyen des ménages agricoles est de 34 200 €/pers/an contre 23 600 €/pers/an en bovins viande. Mais les agriculteurs à la tête de grosses exploitations ont les revenus les plus élevés (54 800/pers et par an au 9e décile) contre 39 900 €/pers/an dans les micros. Il s'agit essentiellement de viticulteurs ou de céréaliers (+ 50 000 €/pers au 9e décile). Dans le secteur de l'élevage, ils avoisinent 35 000 €/pers. Parmi les foyers les plus aisés (au-dessus du neuvième décile : 44 600 €/pers), le statut social des pourvoyeurs de revenus n'a quasiment aucun impact. L'agriculteur peut aussi bien être seul à faire vivre sa famille, qu'associé avec sa femme à moins que cette dernière exerce elle-même une activité professionnelle à l'extérieur.

Actuagri

(1) Les ménages sont divisés en dix groupes équivalents (en déciles) en fonction de leur niveau de revenu. (2) Plus de 250 000 € de produit brut standard (3) Produit brut standard inférieur à 25 000 €

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Choisir un mineral adapte a son elevage

•12 mars à Créancey

// Adaptation des bâtiments en elevage laitier au changement climatique avec alysé

• 15 mars à Bretenière

// Piloter l'alimentation des ruminants avec la méthode OBSALIM

• 11 et 13 mars à Créancey

// Choisir un minéral adapté à son élevage

• 12 mars à Créancey

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

//Gérer et raisonner ma trésorerie

• Le 13 mars

Afin de raisonner et optimiser sa trésorerie avec des outils informatiques, la Chambre d'Agriculture de la Nièvre organise une formation sur le sujet. Lieu : Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

//Réussir son bâtiment photovoltaïque

• Le 15 mars

La Chambre d'Agriculture de la Nièvre vous propose une formation sur clés nécessaire pour mettre en place votre projet photovoltaïque (Démarches, points de vigilance, conditions de réussite,etc.). Lieu à définir.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Renouvellement certiphyto Densa (viticulture)

• Mardi 12 mars

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Christine Ligeron (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 22.

// Optimiser le désherbage mécanique en fonction du sol

• Mercredi 13 mars

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Audrey Cellier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 44 17 59 02.

// Un projet agritourisme : réglementation et clés de la réussite

• Mardi 19 mars

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Claire Duyck (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 07 86 68 23 20.

MSA Bourgogne De nouveaux horaires pour l'accueil téléphonique

Depuis le 1er février, les horaires de l'accueil téléphonique de la MSA Bourgogne évoluent, pour mieux vous servir :
lundi, mercredi, jeudi : 9 heures - midi et 13 h 30 - 16 h 30
mardi : 13 h 30 – 16 h 30 - vendredi : 9 heures - midi et 13 h 30 - 16 heures
Vous êtes un particulier, salarié, retraité, ayant droit, tiers destinataire de paiements, non-adhérent MSA : 03 85 39 50 83
Vous êtes un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, cotisant de solidarité, employeur de main d'œuvre, centre de gestion, cabinet comptable… : 03 85 39 51 75
Vous êtes un professionnel de santé : 03 85 39 50 85 - **Votre demande concerne le domaine Action Sanitaire et Sociale :** 03 80 63 22 73
Recouvrement / Contentieux : 03 86 47 37 70 - **Santé Sécurité au Travail :** 03 80 63 22 02
Rencontrer la MSA : Dans l'une des 4 agences territoriales (Dijon, Nevers, Mâcon et Auxerre) :
Sans rendez-vous les lundis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30 ;
Exclusivement sur rendez-vous les mardis, mercredis et vendredis.
Dans l'un de nos 15 points d'accueil : Exclusivement sur rendez-vous.
Pour prendre rendez-vous :
Via le service en ligne « Demander un rendez-vous » sur bourgogne.msa.fr en se connectant à Mon espace privé.
Par téléphone au 03 85 39 50 83

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Se former à la conduite d'engins agricoles

• Mercredi 13 mars

Groupama Grand Est organise des formations pour la conduite de tracteurs et de machines agricoles, en partenariat avec le centre Centaure Grand Est de Gevrey-Chambertin, en Côte-d'Or. La formation dure une journée. La prochaine va se tenir mercredi 13 mars. Les pré-requis sont : savoir conduire un engin agricole, être âgé d'au moins 16 ans, pour les participants âgés de 16 à 18 ans, avoir validé l'Apprentissage anticipé de la conduite (AAC) et être rattaché à une exploitation agricole ou forestière, pour les participants âgés de 18 ans et plus, être rattaché à une exploitation agricole ou forestière et / ou être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

Grand-est.centaure.com

// Diagnostic moteur sur les tracteurs

• En mars

La Fédération régionale des Cuma de Bourgogne-Franche-Comté BFC et le Département de la Côte-d'Or organisent des séances de diagnostic banc d'essai moteur pour tracteurs. Seront mesurés le couple, la puissance nette réellement utilisable par la prise de force, la consommation horaire et spécifique ainsi que le débit de la pompe d'injection. Le but est de réaliser des économies de carburant et d'atténuer l'impact sur le climat. Le teste dure 1 heure. Il est ouvert à tous les agriculteurs. Les diagnostics ont lieu du 11 au 15 mars sur les secteurs de l'Auxois et du Chatillonnais. Le Conseil départemental de Côte-d'Or prend en charge 70 % du diagnostic dont le coût initial est de 170 euros HT. Il reste 50 euros à la charge de l'agriculteur.

Inscription : Fabrice Maitrot, opérateur banc d'essai moteur à la Cuma BFC : 06 25 00 71 48 ou par mail : fabrice.maitrot@cuma.fr

NIÈVRE

// Journées portes ouvertes

• 9 mars

L'École de Production du Morvan (EDPM 58) ouvre ses portes pour la première fois pour faire découvrir les métiers de la scierie et ses locaux de Charnizot (Biches). Ouverture de 10 h 30 à 16 h 30.

Renseignements : 07 64 08 58 88.

// Réunions publiques

• 11 mars

Quatre communes se sont engagés dans la démarche Bouge ton coq ! Pour la création d'épiceries participatives dans des communes qui n'ont plus de commerce. Dans ce cadre, une réunion publique est organisé pour présenter le projet le lundi 11 mars, à 18 h 45, à Marigny-l'Église (mairie).

//Journées Portes ouvertes

• 16 mars

Les formations de l'EPLEFPA de Château-Chinon seront détaillées lors des journées portes ouvertes le 16 mars, toute la journée.

Renseignements : legta.chateau-chinon@educagri.fr ou au 03 86 79 49 80.

YONNE

// Rédiger son DUER (document unique d'évaluation des risques)

• Mercredi 13 mars

De 9 h à 17 h, dans la salle informatique de la Chambre d'agriculture de l'Yonne (dans les locaux de Groupama), au 18 rue Guynemer, à Auxerre.

Contact : France Lahutte (animatrice emploi de la FDSEA de l'Yonne) au 03 86 49 48 10.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Nouvelle évolution de la grille nationale des salaires pour entreprises de la Production agricole de des Cuma

Comme chaque année la grille des salaires fait l'objet de négociations dans le cadre de la commission nationale de négociation. Cette année, les partenaires sociaux se sont réunis le 18 janvier 2024 pour négocier la grille nationale des salaires de la Convention collective nationale de la Production agricole et des Cuma.
Un accord a été trouvé et sera applicable dès que l'arrêté d'extension paraîtra dans quelques semaines.
Aussi, la grille de salaire à appliquer à partir de janvier 2024 est la suivante.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,65
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,98
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 116,46 (indice 2023)}}{\text{110,26 (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

05/03/2024

Broutards 6-12 mois — *Effectif : 440*

Poids	Conformation	Cours relevé (euros/kg vif) Mini	Maxi	Moyenne	Variation
200 - 250 kg	U	3,85	3,96	3,92	=
250 - 300 kg	U	3,82	4,07	3,98	- 0,01
300 - 350 kg	U	3,94	4,11	4,04	+ 0,28
	R	3,70	3,72	3,71	+ 0,04
350 - 400 kg	U	3,72	3,99	3,80	+ 0,06
	R	3,67	3,68	3,67	+ 0,06
400 - 450 kg	U	3,62	3,77	3,70	+ 0,07
	R	3,51	3,62	3,59	+ 0,02
450 - 500 kg	U	3,61	3,81	3,65	+ 0,08

Laitonnes 6-12 mois — *Effectif : 146*

200 - 250 kg	U	3,70	4,09	4,01	+ 0,03
250 - 300 kg	R	3,57	3,59	3,58	+ 0,02
300 - 350 kg	U	3,59	3,60	3,59	- 0,07
350 - 400 kg	U	3,58	3,64	3,61	- 0,01
	R	3,48	3,52	3,50	- 0,02

Taurillons 12-18 mois — *Effectif : 33*

500 - 600 kg	U	3,32	3,50	3,45	- 0,03

Génisses 12-24 mois — *Effectif : 65*

400 - 450 kg	U	3,47	3,69	3,65	+ 0,17
plus de 450 kg	U	3,25	3,33	3,30	+ 0,13
	R	2,92	3,10	2,99	=

Vaches — *Effectif : 142*

moins de 5 ans	U	2,82	3,23	2,97	- 0,02
	R	2,65	2,97	2,84	+ 0,11
5 - 10 ans	U	2,79	3,13	2,93	- 0,03
	R	2,60	2,84	2,72	=
plus de 10 ans	U	2,62	2,90	2,72	+ 0,03
	R	2,46	2,65	2,51	- 0,05

Génisses — *Effectif : 14*

24 - 36 mois	E				
	U	3,04	3,37	3,15	+ 0,03
	R	2,96	2,99	2,97	+ 0,12

OBSERVATIONS **Effectif global : 912 - Taux de vente : 97 %**
Broutards / taurillons : L'offre est trop insuffisante pour couvrir les besoins de tous les acheteurs. Les cours continuent de progresser en légers comme en lourds.
Broutards limousins de 380 kg à 440 kg : 3,71à 4,00 (1 480 à 1 750€).
Laitonnes : Vente rapide et totale à des cours fermes grâce à une forte demande plus importante que les disponibilités.
Laitonnes limousines : 337 kg : 3,70 (1 250€).
Génisses 2 ans : Belle présentation et bonne vente.
Vaches / génisses 30 mois : Offre plus faible cette semaine avec une qualité irrégulière; Les cours sont plus ou moins reconduits. À noter que les sujets bons et biens préparés sont très recherchés. Très peu de relève.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

04/03/2024

Effectif : 205

Broutards :	(210 - 365 kg)	750 - 1360	3,49 - 3,78
Broutards :	(400 - 550 kg)	1470 - 1900	3,22 - 3,68
Laitonnes :	(210 - 320 kg)	750 - 1160	3,52 - 3,65
Laitonnes :	(325 - 390 kg)	1180 - 1340	3,36 - 3,61
Génisses 16 - 24 mois :	(300 - 520 kg)	800 - 1640	2,64 - 3,20
Taureaux :	(925 - 1230 kg)	2430 - 3070	2,49 - 2,73
Vaches légères :		1280 - 1670	
Vaches entre deux :		1710 - 1830	
Vaches lourdes :		1870 - 2330	

Les apports en broutards et laitonnes sont plus importants cette semaine. La demande reste importante permettant une vente rapide et globale à des tarifs très soutenus dans l'ensemble des catégories. Commerce plus actif en génisses et vaches maigres, cours fermes. Légère baisse en vaches lourdes. Aucun invendu.

Divers :

Broutards Limousins et croisés :	(260 - 400 kg)	950 - 1470	3,38 - 3,91
Broutards Limousins et croisés :	(410 - 530 kg)	1040 - 1900	3,58 - 3,87
Laitonnes Limousines et croisées :	(245 - 380 kg)	910 - 1330	3,36 - 3,71
Laitonnes Limousines et croisées :	(475 - 505 kg)	1610 - 1620	3,20 - 3,40

Les volumes en limousins et croisés continuent à progresser permettant de fidéliser de nouveaux acheteurs.
Les tarifs en mâles restent intéressants. On notera un fléchissement dans les lourds. Seulement 2 lots invendus.
Meilleure demande en femelles à des cours en progression. Vente globale.

Bovins gras : 2

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

04/03/2024

Agneaux gras — *Effectif : ?*

Poids	Conformation	Cours relevé (euros/kg vif) Mini	Maxi	Moyenne	Variation
moins de 38 kg	E				
	U	4,72	5,00	4,88	+ 0,36
	R	4,43	4,85	4,64	+ 0,68
38 - 44 kg	E				
	U	4,49	5,17	4,92	+ 0,44
	R	3,97	4,17	4,02	- 0,21
44 - 50 kg	E				
	U	4,67	4,67	4,67	+ 0,21
	R				
plus de 50 kg	E				
	U	2,11	3,77	3,21	- 0,97
	R				

Agneaux laitons — *Effectif : ?*

moins de 38 kg	E				
	U	5,10	5,10	5,10	+ 0,41
38 - 44 kg	E				
	U	4,93	5,18	5,06	+ 0,47
44 - 50 kg	E				
	U	5,07	5,10	5,09	+ 0,51

OBSERVATIONS
Effectif global : 280 - Taux de vente : 100 %
Petit marché, mais normal pour la saison. Vente totale.
La proximité immédiate du début du Ramadan, et les fêtes Pascales qui arrivent rapidement dopent les ventes d'agneaux et de brebis qui voient leurs tarifs progresser de manière importante.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

04/03/2024

Effectif : 15

Peu d'apports. Vente globale.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

28/02/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 138 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3,68	3,81	3,72	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 90 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	2,88	3,24	3,02	
		- 5 ans	2,75	2,93	2,88	
		5 à 10 ans	2,61	2,86	2,80	-0,01
		+ 10 ans	2,42	2,78	2,72	

OBSERVATIONS
Effectif global : 228 - Taux de vente : 96 %
Broutards : Le volume d'animaux augmente cette semaine, avec une jolie présentation en broutards limousins. Les cours sont reconduits la vente est rapide et totale. 100% de vente toute catégorie confondue.
Laitonnes : Cours reconduits.
Vaches : Le volume augmente également cette semaine, la présentation est de bonne qualité avec des vaches charolaises lourdes et en état, la vente se déroule très rapidement à des cours reconduits à haussiers.
Génisses : Les sorties s'accélère a l'approche des beaux jours, cours reconduits à haussiers.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

28/02/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 156 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,90	4,69	4,61	
		de 38 à 44 kg	4,44	5,05	4,78	+ 0,22
		> 44 kg	4,00	4,43	4,34	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 108 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,48	1,96	1,71	+ 0,04

OBSERVATIONS
Effectif global : 337 - Taux de vente : 98 %
Agneaux : Le ramadan approchant les cours s'envolent cette semaine, jolie présentation en agneaux de qualités.
Brebis : Cours reconduits.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

04 Mars 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché équilibré, malgré des tentatives de pression des prix à la baisse, incompréhensibles, au vu de la faiblesse de l'offre.

Bovins maigres : Forte demande avec peu d'offre. Les cours sont encore orientés à la hausse !

POLITIQUES

Le décret, relatif à **l'utilisation de certaines dénominations employées pour désigner des denrées comportant des protéines végétales**, a été publié au JO du 26 février. La FNB **salue cette avancée** mais rappelle qu'il faut maintenant qu'une telle mesure soit prise à l'échelle européenne pour éviter que des fabricants passent par d'autres pays que la France pour contourner le décret ou qu'on trouve en France des produits étrangers non soumis à cette règle. La FNB demande **l'harmonisation du texte pour tous les pays européens**.

ENVIRONNEMENT

L'accord interinstitutionnel sur Restauration de la nature a été validé par le Parlement Européen à Strasbourg le 27 février. Le COPA-COGECA était opposé à ce texte. En effet, le risque d'un tel accord est, une fois encore, de sanctuariser des terres agricoles et notamment des prairies, particulièrement dans le viseur de ce texte, faisant partie des surfaces stockant le plus de carbone et qui présentent des caractéristiques paysagères à forte diversité (biodiversité). La FNB réclame un assouplissement des contraintes des éleveurs bovins.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le Salon de l'Agriculture 2024 a été l'occasion de concrétiser la convention de partenariat signée entre FNB, JA et METRO France! Cette convention commune, qui inclue également les abatteurs participants aux dispositifs, mais aussi les Organisations de Producteurs (ici, Elvea Ile-de-France, pour cette signature) permet d'assurer la bonne application des lois EGalims , convention unique pour le secteur de la restauration hors domicile !
En s'assurant de la bonne application d'Egalim, c'est également le prix producteur construit en marche avant qui est assuré ! Et ceci, en prenant en compte à 80%, le coût de production de référence, interprofessionnel, dans la formule de prix! Un gage de transparence, et de rémunération pour les producteurs !

FAIT DE LA SEMAINE

Le Salon de l'Agriculture 2024 restera gravé par l'empreinte de la colère et l'expression de la crise en élevage. Pour les éleveurs bovins viande, il n'y a qu'une issue, obtenir la pleine concrétisation des engagements de l'Etat,.
Le communiqué de presse FNB diffusé le 2 mars souligne également la priorité à porter sur l'évolution annoncée de la Loi Egalim pour en renforcer les dispositions, notamment s'appuyer sur le seul indicateur de référence interprofessionnel pour les coûts de production.

CARTON ROUGE

Carton rouge aux institutions européennes qui poursuivent la course aux accords de libre-échange… sans inclure aucune clause miroir !
Dernier exemple, la validation par le Parlement européen de l'accord commercial avec le Chili jeudi dernier qui n'impose encore aucune clause miroir sur les imports !

Encore un signal à contre-courant en pleine crise agricole européenne !

CHIFFRE A RETENIR

90M€

C'est désormais le montant du fonds d'urgence pour la bio, initialement à 50M€. Cette aide pour la bio est bien évidemment **insuffisante** mais le problème majeur reste le critère de perte d'au moins 20% d'EBE . En effet, peu importe le montant de l'enveloppe ce critère exclu une grande majorité des élevages bovins. Le critère retenu devrait être selon la FNB, le critère **EBE-annuités** bien plus représentatif de la perte réel subi par l'élevage bovin-viande !

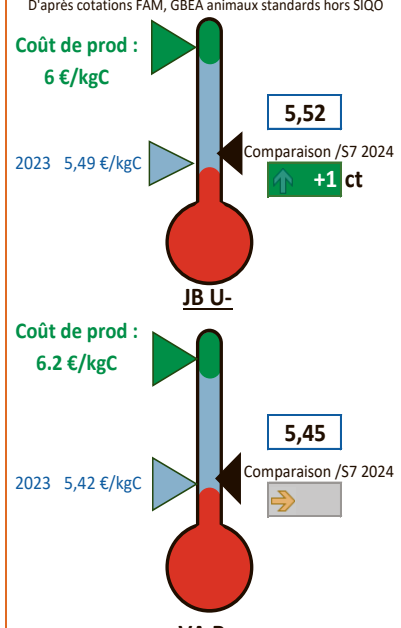
EN REGION

L'année 2024 marque le déploiement du réseau d'interlocuteurs agrées pour les prairies: c'est à dire que les assureurs désignés géreront les éleveurs même s'ils ne sont pas assurés. Pour ce faire, chaque agriculteur doit désigner son interlocuteur agrée sur la plateforme dédiée -> https://agriculture.gouv.fr/interlocuteurs-agrees-2024
Attention : pour les assurés partiels, la date limite est le 31 mars, et pour les non-assurés, le 15 mai.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

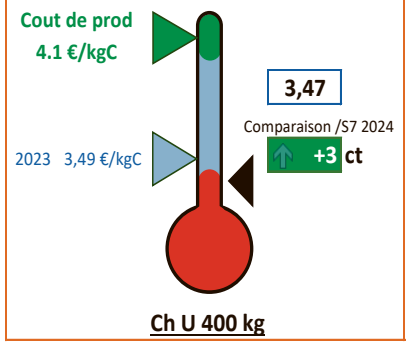
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

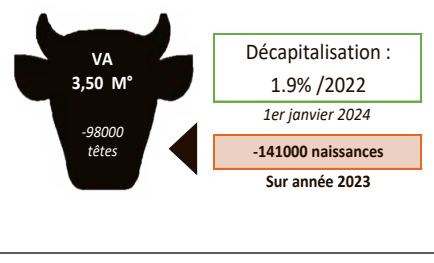
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

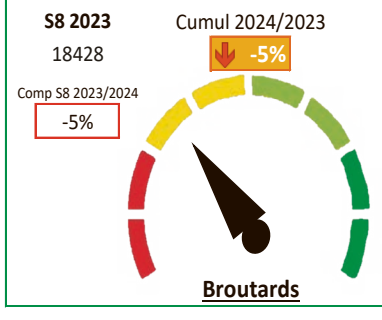
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

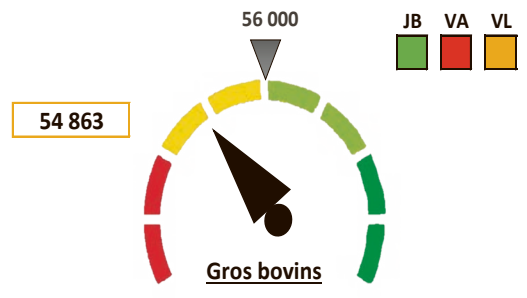
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 18 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,1	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2023

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 10
du 4 au 10 mars.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : L'activité garde son dynamisme. La demande est forte face à des effectifs modérés et souvent insuffisants. Les transactions sont fluides et le placement rapide. Les tarifs sont fermes voire de nouveau haussiers dans les bons sujets bien conformés, vaccinés ou non. En femelle, les besoins sont réguliers et les cours plafonnés.

Gros bovins maigres : La demande reste forte avec de nombreux acheteurs présents. En face, les volumes sont globalement de bonne qualité mais restent modérés. Les tarifs sont fermes à haussiers dans toutes les tranches d'âge et conformations, contredisant l'impression de plafonnement ressentie la semaine dernière.

Boucherie : L'ambiance se tend cette semaine en races à viande. Les besoins sont limités. Les volumes restent très modestes ce qui permet de reconduire les cours mais on sent bien une tendance baissière et des ventes un peu plus difficiles. En races mixtes et laitières, les transactions sont régulières à des tarifs stables.

Veaux : L'ambiance est toujours bonne face à une offre modérée et une demande plutôt active. Les besoins pour l'Espagne sont fermes ; les commandes des intégrateurs sont régulières. Le placement est fluide en toute race. Tout concoure à de nouvelles hausses tarifaires sur plusieurs places. En veaux gras, les veaux supérieurs se placent facilement, le tri est plus sélectif en veaux ordinaires.

Ovins : En agneaux, les effectifs augmentent en Lacaunes et sont stables en allaitants. La demande se renforce à l'approche de Pâques d'où des tarifs globalement haussiers. En agnelets, les sujets lourds sont activement recherchés. En brebis, l'écoulement reste régulier et les prix stables.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

46 - Recherche corn picker Bourgoin automoteur MD8, GR10 ou autres.
✆ 07 84 88 74 09

30 - Vends remorque plateau L4,90 x l2,10 ridelles h1,50, faneuse Kuhn GF23NP, 2 toupies râteau John Deere 4 soleils, faucheuse conditionneuse International 990 – 2,20 de coupe, semoir Nodet GOUGIS 2,50, 15 socs.
✆ 06 83 38 99 63

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques... Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

38 - Vds tracteur Ford 9 m TBE Godet tractopelle Drop BE pour MF 50 HX.
✆ 06 75 04 60 70

69 - Vends tracteur Massey 5445 e+ - Kubota LP 5111 TBE - Vibro 4 m. de large et cultivateur 13 dents + enrubannages.
✆ 06 08 80 77 20

Travail du sol

42 - Vends herse plate Quivogne 5 m 40, repliage hydraulique, bon état.
✆ 06 38 48 42 77

42 - Vends semoir Vicon 600 kg, T. bon état, prix : 430 euros à débattre.
✆ 06 28 04 53 82

88 - Vends calibreur Shouten possibilité 5 calibres ou plus vendu avec ou séparément - 3 trémies sur pied et tapis convoyeur motorisé.
✆ 06 08 52 64 91

Récolte

89 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8070, 8060, ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

Distribution

71 - Vends semoir à engrais Kuhn, 1.200 l, distribution, inox, TBE., 1 600 euros.
✆ 06 26 48 35 66

Irrigation

69 - Vends enrouleur Irrifrance Optima 1020 de 2006 400 m. diam 90 prix 10 000 HT TBE.
✆ 06 07 06 77 50 HR

Divers

01 - Recherche tracteurs en panne, épave, accidenté, télescopiques, mini-pelles, mini-chargeuses, MB 8060, 8070, tracto pelle, chariots élévateur, le tout même avec problème. (0902)
✆ 06 38 78 36 28

01 - Vends épandeur à fumier SH150 tbé ; faneuse Kuhn 5801 tbé ; foin bonne qualité.
✆ 06 08 01 72 30

01 - Suite arrachage vends piquet vigne métal 1 m 60 Linus Propic 2 6 ans en terre. 1 - 5 euros.
✆ 06 28 13 06 18

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (0806)
✆ 06 74 23 69 42

21 - Recherche tracteurs, mois. bat., presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles. (0901)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends tracteur Claas 125 cv Ares 636 relevage avant 6800 H 35000 euros + semoir maïs Kuhn 5 rgs pneumatique 3000 euros + irrigation couverture intégrale 2 ha 40 cane maïs 4000 euros.
✆ 06 49 63 22 28

26 - Vends machine à vendanger Alma 150 cv TBE avec pulvé Calve + tracteur Ford 5610 2RM TBE + Fiat 7686 4RM TBE + Same Vigneron 4RM Cab + Remorque Deves 6T+ remorque Monocoque Alma 50 hl.
✆ 04 75 04 89 51
06 25 01 40 62

38 - Vends tuyaux alu diamètre 70 Seppic 300m dont 15 tuyaux perches + les 15 perches + coudes + t vibroculteur 3m et 3,20m jumelages 14/38 et 12/38 roues étroites 8/3/44.
✆ 04 74 84 73 84 h. repas

38 - Vends 2 pneus tracteur neufs 11/2.24 + remorque voiture 1,50x1m TBE + achète grosses ânesse sachant travailler.
✆ 06 87 84 57 39

BIOCOMPIG
fournisseur d'engrais organique en granulé
Compost et Engrais organique en Granulé
Fientes de POULE- PORC -CHAMPIGNON
Livraison rapide Grande quantité disponible
Guillaume au 06 75 45 88 09 - info@biocompig.fr

38 - Vends concasseur à grains éclair avec moteur triphasé rampe éclairage neuve rouleau plat lisse.
✆ 07 86 20 77 17

38 - Vends semoir pneumasem Nodet-Gougis 4 rangs maïs et tournesol avec microgranulateur prix 500 euros.
✆ 06 88 27 25 64
04 74 90 10 36 HR

39 - Vends presse Vicon Kuhn 2160 ameneur rotatif pick up 2.20m liage filet-ficelle excellent état.
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vends foin 2023. Andaineur Kuhn GA280, pirouette 4 toupies, faucheuse JF 6 assiettes.
✆ 06 58 28 25 52

42 - Vends bétaillère 5 vaches Hauswirth, chisel 7 dens Le Bourbonnais, moteur-réducteur chaîne de curage, matériel de traite Delaval.
✆ 07 70 61 20 59

57 - Vends herse rotative 3 mètres ke 303 amazone portacourt hydraulique très bon état 2007.
✆ 06 08 52 64 91

57 - Vends faucheuses kuhn 2,80 repliable à l'arrière - pirouette 4 toupie Fella.
✆ 06 08 52 64 91



58 - Vends machine à traire caprin ligne haute 10 postes Alfa, - laveuse moules, - tank 350, - table inox, - claies, - moules, bacs rou. 70 l, 2 vitrines. (0903)
✆ 03 86 37 64 77 HR

69 - Vends essieu pour remorque agricole 3 tonnes freiné. Carré 50 mm., voie de 1.6 m. - Pneu en bon état - 200 euros.
✆ 06 13 52 27 12

69 - Vends pièces tracteur Energic : treuil, boîte, pont - Une caisse chambre froide 9 m3 en 380 v. - Une grosse pompe toute eau.
✆ 06 79 46 33 41

69 - Vends foin et paille MD + balles rondes - 1 T. de métal à 0.30 euros - Pommes de terre à 0.80 uros - Cellule à grains 4 T. - Epandeur Gilibert 5 T. - Congélateur - 2 roues hiver avec jante alu 205-55-16 - 2 roues complètes 175-70-13 - Vend Scénic 3 165000 km diesel toutes options TBE 9800 euros.
✆ 06 01 98 73 80



89 - Vends motobineuse Staub, moteur Bernard 227, pour pièces, 50 euros, motoculteur/motobineuse Staub 300, machine légère, maniable et fiable, 52 cm de largeur de travail, bon état, 220 euros. (0706)
✆ 06 70 64 74 12

89 - Vends tracteur David Brow 1990 à remettre en état, -tracteur MF 658 revoir l'embrayage, - tracteur Soméca 450,très bon état, - presse MD Rivière Casalis, - manitou charge 4 000 kgs avec godet, hauteur 3.60 m., translation, BE. (1004)
✆ 06 49 73 55 94

Elevage

38 - Donne 6 clapiers béton à prendre sur place 38122.
✆ 06 10 12 77 69

42 - Vends salle de traite 2x4 Melotte en épi, pul. élect. Dac Westfalia 2 stations, 35 colliers.
✆ 06 73 36 97 18

89 - Vends tanck à lait Prominox 5 000 litres, année 2000, 5 200 euros. (1002)
✆ 06 87 55 68 33

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends tango isotherme froid négatif 72 000 km, groupe Carrier Xarios 200.
✆ 04 74 24 52 94

26 - Vends 4 jantes Land Rover 5 trous BE 100 euros le lot.
✆ 06 89 99 42 88

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

73 - Vends camion Mercedes 815 D, bétaillère 7T500 année 2001, CT OK, 61000 km, prix 23900 euros.
✆ 06 78 92 11 95

Tourisme

21 - Recherche Renault 4 L. (0707)
✆ 06 70 64 74 12



69 - Vend cause changement de véhicule 4 jantes alu Momo en très bon état montées avec pneus neige alpin Continental (30% d'usure) en 235 / 55 R 17. On été montés sur Ford Puma, Kuga ou autre véhicule Ford.
✆ 06 13 52 27 12

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin BR 120x120 prairie permanente, prix rendu.
✆ 06 16 28 80 56

01 - Vends foin bonne qualité environ 50 rouleaux ; barrières gros tubes 3 m 50 + 1 ; gros piquets 1 m 80 prix 2 euros l'unité.
✆ 06 80 56 34 43

01 - Vends foin balles rondes année 2023 secteur comté.
✆ 06 70 02 07 00

01 - Cause surplus vends paille et foin en bottes rondes et rectangulaires, enrubannage 2023.
✆ 06 40 18 07 28

01 - Agriculteur vend livre paille bottes rectangulaires.
✆ 06 83 33 41 45

58 - Vends foin bottes rondes région Corbigny, - matériel agricole divers. (1001)
✆ 03 86 26 65 14 HR

74 - Vends foin 2023 balles rondes 120x120, prix : 40 euros la balle ronde.
✆ 06 18 23 13 48

Plants, pépinière

38 - Pépiniériste vend plants de noyers greffés certifiés variété Franquette, Lara.
✆ 06 08 62 82 00

Fourrage / paille

01 - Vends foin balles rondes récolte 2023 ; 2 pneus Vedeitein 710.60.30 ; 2 pneus 9.5.36 le tout état neuf.
✆ 06 28 35 81 95

03 - Vends foin BR et enrubannage BR 2023.
✆ 06 63 81 77 45

03 - Paille de miscanthus liv. vrac fond mouv. départ 23 litière bovins volailles.
✆ 06 42 41 79 20

15 - AV foin de prairie 2023 en ballots. 450 unités stockées sous hangar.
✆ 06 07 38 54 01

21 - Vends paille, blé & orge de qualité ou déclassé à petit prix en Bourgogne
Transport en plus suivant km
Tél. : 06 75 39 31 86 - 06 85 73 22 68

38 - Agriculteur vends foin prairie naturelle botte carrée 120x70 livraison à partir de 8 t.
✆ 06 07 33 77 17

39 - Vends bon foin bio balle rectangulaire.
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vends Foin de bonne qualité, récolte 2023, balle ronde de 130, pris sur place 130 euros la tonne.
✆ 06 12 51 35 15

42 - Producteur vend maïs épi ou maïs ensilage, foin, foin de luzerne. Livraison assurée.
✆ 06 82 29 74 85

52 - Donnez des betteraves fourragères toute l'année : pensez aux chips de betteraves enrubannées. Aussi disponible : luzerne et trèfle enrubannés, farines de pailles de 2 à 22 big-bags.
✆ 07 71 20 82 96

57 - Vends foin conventionnel et bio, bottes carrées et rondes, secteur Dieuze.
✆ 06 25 93 03 45

67 - Vends foin 2023 TB qualité, balles carrées HD 120X90X220, possibilité de livraison.
✆ 06 74 56 94 18

Terrain

69 - Vend 2 hectares de Morgon climat «Les Charmes».
✆ 06 71 43 57 63

Immobilier

42 - Recherche , Exploitation agricole, Ancienne ferme, Terres, Foret, Haras, Centres équestres, Propriétés. Sur toute la région Auvergne-Rhône-Alpes.
✆ 06 74 47 20 20

Location

Agricole

10 - Cherche à louer des prairies pour mettre 30 à 40 vaches, ou à entrer dans un GAEC (où autre formule). (1005)
✆ 07 85 46 47 31

58 - A louer 45 ha de prés. (1003)
✆ 06 72 03 61 35

Chasse, Etangs

45 - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe, qualité extra repeuplement, garanties sanitaires, livraison, documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

Autres

88 - Gîte à la ferme dans cadre calme verdoyant entre Epinal Gérardmer 6 pers 350 euros/semaine.
✆ 06 19 75 34 83

Emploi

Offre

01 - Recherche salarié agricole, exploitation polyculture élevage, céréales, porc engraissement, atelier de découpe, vente direct, département 01, poste à responsabilités diverses, non monotone.
✆ 06 80 46 17 10

01 - Recherche apprenti en élevage laitier dans l'Ain, 100 VL, 120 ha, salle de traite infos.
✆ 04 74 24 52 94

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole pour intervenir au sein d'une exploitation ayant de la Viticulture et des Grandes- Cultures, sur la commune de Soulangis (située au nord-est du département). Dates : du 22 janvier 2024 au 05 novembre 2024 en temps plein. Missions : travaux liés à la viticulture (tailles de vignes, ébourgeonnage ...) + conduite d'engins agricoles pendant la moisson. Rémunération : 12.03 euros (brut)/heure + 10% de congés payés + 10% prime précarité. Kilomètres indemnisés.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), pour être l'agent de remplacement de 4 exploitations, sur le secteur de Préveranges (sud Cher). Missions : soins, entretien et alimentation des animaux (bovins allaitants et ovins), travaux dans les champs, conduite de matériels. Durée : 21h/semaine (du mercredi au vendredi), possibilité de travailler exceptionnellement le week-end. Rémunération (de départ) : 13.15€ euros (brut)/heure. Kilomètres indemnisés. Poste (en CDI) à pourvoir immédiatement. Profil : avoir une grande motivation, avoir des connaissances du milieu agricole (seraient un plus) Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

PETITES ANNONCES

CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR NEW HOLLAND



SAS MANIÈRE 21 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

SICAREV COOP ÉLEVEUR DE GOÛT

Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :

1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet

- Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
- Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
- Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
- Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.

Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante : *contactrh@sicarev.com*

Votre spécialiste en matériel d'élevage
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr



«Plus qu'un emploi, Chapuis Frères vous offre une carrière ! »

RECRUTE UN CHARGÉ DE CLIENTÈLE (H/F)

MISSION : Assurer le suivi des clients élevage pour les consommables de traite et d'élevage. Vous livrez les produits sur des tournées organisées et visitez les clients tous les deux mois environ sur la zone 21, 89, 10.

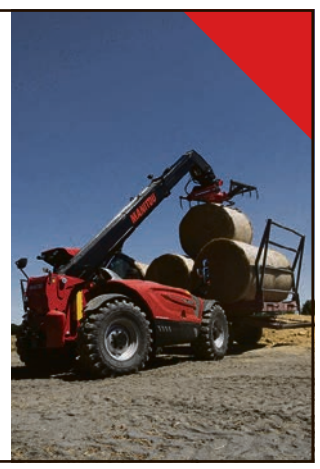
COMPÉTENCES REQUISES : BAC+2 en formation commerciale et/ou expérience d'au moins 2 ans dans un poste similaire.
Une connaissance du milieu agricole/élevage est indispensable pour ce poste.
Poste à pourvoir immédiatement.
Salaire à négocier selon diplômes et expérience. DeLaval

Contactez Caroline ou Alexis : 03 80 93 22 28 - direction@chapuis-freres.fr

Regardez-nous sur YouTube

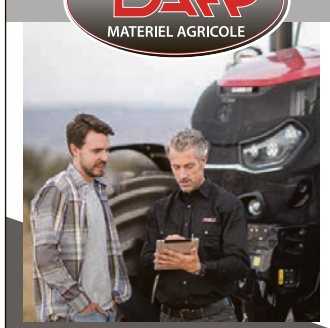
Suivez-nous sur notre page Facebook

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



1 COMMERCIAL (H/F)
Cause départ à la retraite.
- secteur chablisien-tonnerrois
- rattaché à la base de Venoy
- motivé, sérieux
- débutant accepté
- véhicule, PC et téléphone portable fournis

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70
CASE IH

Animaux

Bovin

01 - Vends 3 repro charolais HBC 15 mois, aptes à la saillie, vêlage facile, bonne origine, prix raisonnable.
✆ 06 88 76 67 81

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins de 15 - 16 mois, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), TGS. (0804)
✆ 06 28 02 04 05

18 - Vends reproducteurs charolais HBC, 12 à 24 mois, vêlage facile, bonne origine. GAEC de Turcy (Fleurier).
✆ 06 23 16 10 19

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 14-15 mois, orig. Goujat, ind. IBR, liv. assurée. EARL Trameson 18350 Charly.
✆ 06 10 91 41 94

18 - Earl breton vend un Taureau de 21 mois inscrit HBC type mixte viande hiverné au prè avec un poids de naissance de 42 kg.
✆ 06 82 25 17 13

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps,livraison toutes distances. (5110)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 13 à 15 mois, prêt à saillir, vêlage facile, IND IBR, BVD, livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey. (0201)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois dont certain pour génisses, - taureaux adultes, vêlage facile. IND ATAXIE. TGS, livraison assurée.GAEC Choubley -21210 La Motte Ternant. (0307)
✆ Laurent : 06 76 65 35 98
Baptiste : 06 37 23 32 07

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 16 à 17 mois, TGS, livraison possible. EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard. (0709)
✆ 06 87 43 40 33

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 18 mois, gros veaux d'automne et veaux d'un an, TGS, Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères – St Thibault. (0710)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Elevage charolais en IA depuis 40 ans vends 7 taureaux 16 à 17 mois tous génotypés. Index élevage :ISERV103.8, - ALAIT105,4,-IVMAT 106.3. 70 %vaches qualifiées RR. EARL du Montrond – Parisot Bruno et Vincent – La Motte Ternant. (0805)
✆ 06 15 28 77 63

25 - Prends en pension en pâturage de mai à bovins/génisses (élevage trad. ou hors-sol).
✆ 07 65 60 85 06

38 - Vends taureau blond d'Aquitaine 20 mois bonne origine.
✆ 07 68 01 27 90

39 - Vends 17 belles génisses Aubrac de 2 ans prêtes à saillir, très calmes, indem IBR BVD besno. Livraison poss.
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vends taureaux Charolais, HBC, 2 ans et 15-16 mois, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisset-Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

42 - Vends taureaux charolais issus IA, 14-16 mois, vêlage facile, élevage et viande. EARL Elevage Plasse.
✆ 06 84 53 10 12

58 - Vends reproducteurs 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin - 58250 Saint Seine. (5102)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vends grand choix de taureaux HBC 1 et 2 ans SC, hétéros et homozigotes, génotypés, vêlage facile, convient sur génisses, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARLColmont. (0205)
✆ 06 08 78 05 01
ou 06 99 25 33 53

58 - Elevage reproducteur Limousin vend veaux de l'année modèle mixte à mixte viande ainsi que des sans cornes, le tout de père qualifié. TGS. David Thoulé - Diennes Aubigny. (0303)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Elevage HBC, origine IA vend 2 taureaux 2 ans, - 18 mâles reproducteurs nés à partir 10/22, - 12 génisses 18 mois, - 10 laitonnes sélectionnées sur facilité d'élevage : aptitude au vêlage, facilité de naissance, lait, trayons, sabots, caractère, sans cornes, finesse d'os. Francois Bouche. Eleveur/inséminateur – Cercy la Tour. (0406)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends taureaux charolais HBC 2 ans, 1 an et semences, bonnes origines, bons pédigrés. EARL Batho Serge - Saxi Bourdon (0506)
✆ 06 83 68 07 96

58 - A vendre taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. EARL Pellé Jérôme. (0501)
✆ 06 47 59 78 09

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, plusieurs vêlages faciles, HBC, TGS. GAEC des Morillats 58360 Préporché. (0603)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends reproducteurs 15 mois, 2 ans et 1 taureau 3 ans. GAEC Pautet - 58170 Savigny Poil Fol. (0801)
✆ 06 09 40 50 63

58 - Vends 4 taureaux 2 ans HBC + 1 taureau 4 ans HBC. GAEC Marion - Luzy. (0905)
✆ 06 24 42 29 42
06 07 51 04 99

58 - Vends deux taureaux Limousins, 1 de 2 ans et 1 de 3 ans, cheptel IND IBR. (1006)
✆ 06 33 16 05 23

58 - Vends taureaux 2 ans HBC ou non. GAEC Montcharmont R. et T. (1007)
✆ 06 14 09 77 66
06 16 36 19 68

69 - Elevage Limousin EARL JAMA - Vend reproducteurs HBL 18 mois TGS. Livraison possible Brignais.
✆ 06 08 10 22 44

69 - Vends taureaux limousin 12 à 18 mois mixte viande vêlage, facile. Livraison possible.
✆ 06 30 83 56 54

71 - Elevage charolais HBC vends taureaux 2 ans et génisses 2 ans pour repro. Chatillon JM, Mesvres.
✆ 06 15 93 22 70

71 - Vends taureaux HBC 2 ans au pré, viande, vêlage facile , adulte. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (0904)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Vends au choix, bons taureaux HBC, 2 et 3 ans, mixte, sans corne, vêlage facile, TGS. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

74 - Vends hlts prête génisse, vends foin 2023, vends paille 2023.
✆ 06 82 10 30 18

Suivez-nos publications sur Instagram

Des professionnels à votre service

GARAGE DU MOUESSE



QUAD 4X4
à partir de 4 575 €HT soit 5 490 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports › France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

MIZ'FAB PERFORMANCE WELDING
Tel. 07 68 39 70 58
mizzfab.weld@gmail.com
ACIER, INOX, ALU ET TITANE
Procédé SAEE, MIG/MAG et TIG
RÉPARATION / REFABRICATION
TRAVAUX DE SOUDURE
Secteur Seurre / St Jean de Losne

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles - vaches,- génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison posible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420St André en Terre Plaine (0204)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0304)
✆ Mandron Laurent
06 87 16 54 66
Maxime : 06 42 67 44 29

Ovin

73 - A vendre béliers, agnelles Hampshire, agnelles noires du Velay/ Hampshire.
✆ 07 70 61 84 26

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Porcin

69 - Vend truies pleines.
✆ 04 74 70 94 03

Chien

01 - Vends 2 chiots Epagneul Breton nés le 29/11/23 mère 2500269811808049 Siret RU3326893179.
✆ 06 26 53 52 86

42 - A réserver 2 chiots de 2 mois (portée de 4 mâles et 3 femelles), Bergers Australien croisés Beauceron, nés le 19/01/24, non Lof, Siret 79 13 96 484 000 10.
✆ 06 31 17 10 42

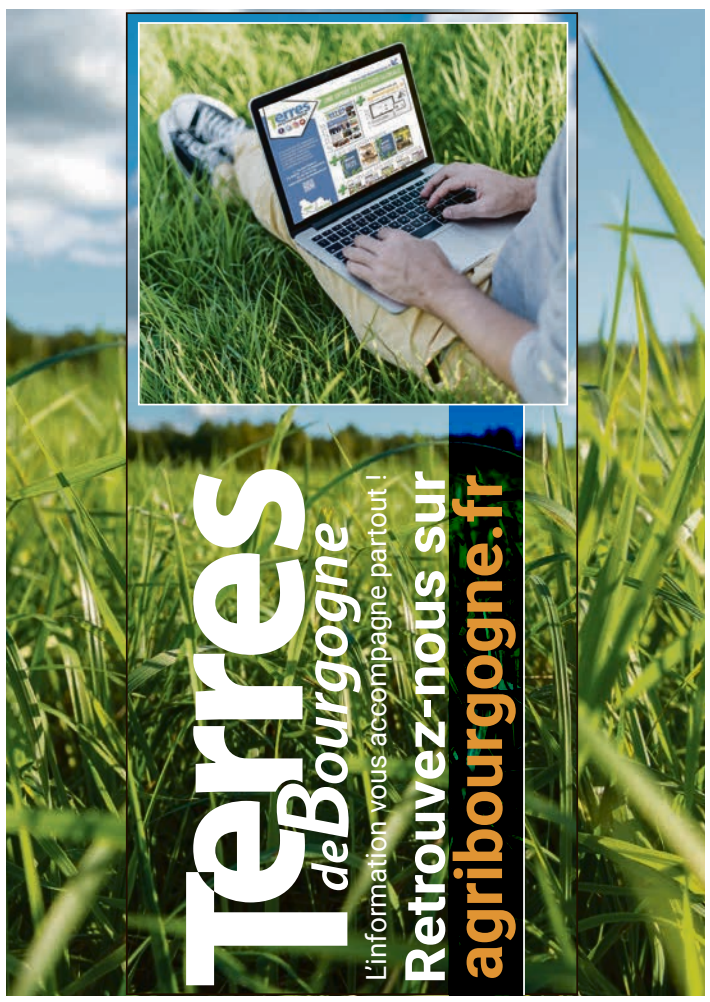
90 - Vends chiots Border Collie 1 mâle 1 femelle pucés, vaccinés, nés le 4/10/23, portée de 9, mère n°250269608035128, non LOF.
✆ 06 70 91 64 67

Equin

63 - Achète chevaux et poneys tout genre à valoriser et de réforme. Faire propo.
✆ 06 81 21 25 20

Divers

74 - Vends 1 taureau charolais 13 mois + foin en bottes MD 3 euros pièce.
✆ 06 19 33 56 77



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NOMINATION DE CO-GÉRANT

TELLUS
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 B Rue de la Montolle - 21260 SACQUENAY
914 807 359 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime des associés du 01/11/2023, les associés ont nommé en qualité de cogérant M. Jérôme BRUET, demeurant 7B rue de la Montolle – 21260 SACQUENAY, pour une durée illimitée à compter du 01/11/2023. Pour avis. La Gérance

AL24012596

MODIFICATIONS DES STATUTS

E.A.R.L. DOMAINE MOINGEON ANDRE ET FILS
Exploitation Agricole à responsabilité limitée
au capital de 22 864,90 €
Siège Social : 2 rue de la Fontaine - 21190 SAINT-AUBIN
328 147 400 R.C.S. DIJON

L'AGE du 31 Décembre 2023 a :
- pris acte de la démission de Mr Michel MOINGEON de ses fonctions de cogérant, avec effet au 31 Décembre 2023 et a décidé de ne pas le remplacer,
- a décidé de transformer la Société en Société Civile d'Exploitation Agricole, sans création d'un être moral nouveau.La dénomination, le siège, le capital et la durée n'ont pas été modifiés.
NOUVELLES MENTIONS :
FORME : Société Civile d'Exploitation Agricole
OBJET SOCIAL :
- L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
- L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités.
- La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.
- La réalisation de tous travaux et prestations viti-vinicoles, l'élevage de vins pour le compte de tiers.
- Et généralement toutes opérations de nature civile pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet sus-indiqué.
GERANCE : Mr Florent MOINGEON demeurant 18, rue du Château - 21190 SAINT-AUBIN.
CESSION DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément de tous les associés
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du TC de DIJON.

AL24012610

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI NDIA ; Société civile immobilière au capital de 1 000 € ; Siège social : 365 Route de Gray, 21850 SAINT-APOLLINAIRE ; 501 640 320 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 12 octobre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du 3 A Boulevard du Castel, 21000 DIJON au 365 Route de Gray, 21850 SAINT-APOLLINAIRE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article des statuts relatif au siège social. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Pour avis, La Gérance.

AL24012637

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HOTEL DE LA PAIX
SARL au capital de 15 000 €
Siège social à PULIGNY-MONTRACHET(21190)
3 rue de Bois
448 547 000 RCS DIJON

Suivant décisions de l'associée unique du 31 janvier 2024, le siège social a été transféré de BEAUNE (21200) 45 rue du Faubourg Madeleine à PULIGNY-MONTRACHET (21190) 3 rue de Bois. Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

AL24012638

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

EARL PIDET PERE ET FILS
Entreprise Agricole à responsabilité limitée
Siège social : 20, rue de la Maronnière - 21190 MERCEUIL
838 090 165 RCS DIJON

La collectivité des associés de l'»EARL PIDET PERE ET FILS»réunis en AGE le 09-02-2024, a approuvé la démission de Jean-Claude PIDET de ses fonctions de gérant. Effet au01-01-2024. Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON. POUR AVIS. La gérance.

AL24012641

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SF IMMO 25. SCI au capital de 1 000 euros. Siège social : 4 rue du Lavoir 21160 PERRIGNY LES DIJON. 977 664 408 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 29/12/2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant la Société GAMES FACTORY 25, ayant son siège social 1 rue Guillaume Apollinaire, ZAC de Chateaufarine 25000 BESANCON, pour une durée illimitée à compter de ce jour. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL24012642

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

IMMO LYAUTEY ; Société civile immobilière au capital de 1 000 € ; Siège social : 365 Route de Gray, 21850 SAINT-APOLLINAIRE ; 529 640 401 RCS DIJON ; Aux termes d'une délibération en date du 12 octobre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du 3 A Boulevard du Castel, 21000 DIJON au 365 Route de Gray, 21850 SAINT-APOLLINAIRE, à compter de ce jour, de modifier les clauses relatives aux cessions de parts, et de modifier en conséquence les articles 4 et 13 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL24012643

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HOTEL DE LA PAIX
SCI au capital de 1 524,49 €
Siège social à PULIGNY-MONTRACHET (21190)
3 rue de Bois
420 586 281 RCS DIJON

Suivant décisions des associés du 31 janvier 2024, le siège social a été transféré de BEAUNE (21200) 45/47 rue du Faubourg Madeleine à PULIGNY-MONTRACHET (21190) 3 rue de Bois. Les statuts ont été mis à jour en conséquence.
Les fonctions de cogérant de la SARL HOTEL DE LA PAIX ont pris fin le 27 février 2024.

AL24012645

TRANSFORMATION

SOCIETE CIVILE JEAN GRIVOT
Société civile d'exploitation agricole
au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 21700 VOSNE ROMANEE
318 506 367 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31/01/2024, l'AGE des associés, a décidé la transformation de société GFA à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
L'adresse du siège social a été précisée : 6 rue de la Croix Rameau – 21700 VOSNE ROMANEE.
La dénomination sociale a été adaptée et devient : JEAN GRIVOT.
L'objet social a été adapté en raison de sa nouvelle forme et devient : « Le Groupement a pour objet l'acquisition, la propriété, la jouissance et l'administration d'immeubles et droits immobiliers à destination agricole, et plus précisément viticole et vinicole, dont il deviendra propriétaire, par voie d'apport, d'acquisition ou quelque autre forme que ce soit.
Et, plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles en soient le prolongement et à condition qu'elles ne modifient pas son caractère civil et soient conformes à la législation régissant les Groupements Fonciers Agricoles.
Le Groupement ne peut procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens constituant son patrimoine ; ceux-ci doivent être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L.416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime. »La durée reste inchangée.
GERANCE : Monsieur Etienne GRIVOT demeurant 6 rue de la Croix rameau à VOSNE ROMANEE (21700). Précision faite que M. Jean GRIVOT cogérant sous son ancienne forme est décédé le 5 janvier 2023.
CESSION DE PARTS : sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des membres déjà associés, les autres sont soumises à l'agrément des associés donné par décision collective extraordinaire.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis

AL24012654

TRANSFORMATION

BONOMI
Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 93 750 euros
Siège social : 15 Route Nationale
21400 VILLERS PATRAS
836 820 118 RCS DIJON

AvisAux termes d'une délibération en date du 06/12/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 150 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
M. Jean-Pierre RAMBAUD, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Jean-Pierre RAMBAUD, demeurant 2 rue Charles Gounod 21400 CHATILLON SUR SEINE
L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 06/12/2023 a décidé de réduire le capital social de 56250 € pour le ramener de 150 000 € à 93750 € par voie de rachat et d'annulation de 1 875 actions. Le Président, par délibération en date du 04/01/2024, a constaté que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150 000 €).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros (93750 €).

AL24012670

MODIFICATIONS DES STATUTS

DEUX PAYS SCI au capital de 100 € Siège social : 9 RUE DU CHAMBERTIN 21220 Gevrey Chambertin 440 439 081 RCS de Dijon L'AGE du 24/01/2024 a décidé, à compter du 24/01/2024, de : modifier l'objet qui devient : acquisition, administration et gestion par location au autrement de tous immeubles et biens immobiliers, acquisition de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou complément des biens et droits immobiliers en question, obtention de tous concours financiers nécessaires à la réalisation de l'objet social, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société,, . Augmenter le capital social de 100 € à 830100 € Articles 2,6 et 7 des statuts modifiés. Mention au RCS de Dijon

AL24012678

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

MB VINS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 rue Philippe Trinquet - 21200 BEAUNE
822 438 172 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 19/02/2024, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social comme suit :
Ancienne mention : intermédiaire de commerce en boissons, denrées et toutes autres activités accessoires pouvant se rattacher à cet objet
Nouvelle mention : courtage en vins et spiritueux.
La modification sera faite au RCS de DIJON.
POUR AVIS - Le Président

AL24012683

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LS COURTAGE Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros Siège social : 30 rue Miromesnil 75008 PARIS 819 137 985 RCS PARIS Par décisions de l'associé unique du 15/02/2024, le siège social a été transféré de PARIS (75008), 30 rue de Miromesnil à DIJON (21000), 67 B avenue de Langres, et ce à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. L'objet social de la société est l'exploitation d'un cabinet d'assurances, conseil, courtage en assurance, la création, l'acquisition et l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, de tous autres cabinets d'assurance, conseil, la formation professionnelle et toutes activités compatibles avec ces professions ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets similaires ou connexes. Sa durée est de 99 ans à compter du 17/03/2016, date de son immatriculation. Monsieur David MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE demeurant à DIJON (21000), 4 place Darcy, reste gérant. En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de PARIS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON. Pour avis

AL24012684

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

BLC
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Rue de Francorchamps - 21630 POMMARD
949 799 498 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie en France et à l'étranger, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole ; la prestation et le conseil en œnologie, vente de tous produits et matériels œnologiques et plus généralement toutes prestations de service et conseil ayant un rapport direct ou indirect avec la viti-viniculture ; l'organisation de dégustations de vins et alcools ; l'achat et la vente de tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne ou le vin, avec l'art de la table ou l'art de la maison, produits alimentaires régionaux ou de terroir, d'épicerie fine ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis. La Gérance.

AL24012690

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL ET CHANGEMENT DE GÉRANT

COTE D'OR BATIMENT - COB
SARL au capital de 16 000 €
Ancien siège social : 1, rue de Cluj 21000 DIJON
Nouveau siège social : 9, rue en Val Fontaine 21490 SAINT-JULIEN
RCS DIJON 381 854 736

Par décisions de l'associé unique en date du 01/03/2024, il a été pris acte de la démission de M. Denis CICCARDINI de son mandat de gérant de la société à effet du 01/03/2024, et de son remplacement par M. Raphaël CICCARDINI, demeurant à MARANDEUIL (21270), 2 rue du pré aux moines, à compter du même jour. Il a également été décidé de transférer le siège au 9, rue en Val Fontaine 21490 SAINT-JULIEN à compter du 1er mars 2024. Mention en sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL24012699

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 518 22 M0001 POUR LA REALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE QUINCY LE VICOMTE (21)

Par arrêté préfectoral n° 428 du 01/03/2024, est organisée **du 25/03/2024, à 14 h 30, au 25/04/2024, à 17 h 00 inclus, soit 32 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'une puissance de 11,66 MWc sur le territoire de la commune de Quincy-le-Vicomte, déposée par la société « ENERGIE QUINCY LE VICOMTE ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact et l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 19/09/2023 ;
est consultable :
· sur support papier et sur un poste informatique :
en mairie de Quincy-le-Vicomte (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie :
- les lundis de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h00
- les vendredis de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00
· sur un registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/5247
· sur support papier à la direction départementale des territoires
57 rue de Mulhouse à Dijon – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires – bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00
· sur le site internet de la préfecture de la Côte-d'Or, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Quincy-le-Vicomte (21).
· Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le 25/04/2024, avant 17 h 00 par voie postale en mairie de Quincy-le-Vicomte, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
enquete-publique-5247@registre-dematerialise.fr
L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public sera accessible sur le site dématérialisé (https://www.registre-dematerialise.fr/5247) pendant toute la durée de l'enquête.
En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, selon les directives en vigueur au moment de l'enquête, les gestes barrières devront être respectés lors des consultations sur place.
M. Daniel DEMONFAUCON, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, dans le respect de gestes barrières selon la situation sanitaire et les directives en vigueur au moment de l'enquête, **en mairie de Quincy-le-Vicomte (21)**, aux jours et heures précisés ci-dessous :
. Lundi 25 mars 2024 de 14 h 30 à 17 h 30
. Mercredi 3 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00
. Samedi 20 avril 2024 de 9 h 00 à 12 h 00
. Jeudi 25 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00
M. Bernard VUILLOT, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
M. Bertrand LUCAS
(Société WPD SOLAR ENERGIE)
8, rue de Colmar
21000 DIJON
Tél. : 03 74 31 01 33 - Portable : 06 75 48 68 66
b.lucas@wpd.fr
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme. la directrice départementale des territoires (Direction Départementales des Territoires – 57 rue de Mulhouse - 21 000 DIJON), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Quincy-le-Vicomte, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site : Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Pour le préfet et par délégation ;
La Directrice Départementale des Territoires
Florence LAUBIER

AL24012695

// DIVERS

AVIS

Appel à Candidatures du 04/03/2024
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants : NESLE-ET-MASSOULT: Propriété agricole comprenant divers bâtiments de stockage ainsi qu'un ensemble de parcelles de terres et landes - Urbanisme : RNU - Libres après moisson 2024
Seule la moitié indivise des parcelles E 217, AB 1, AB 216 et 217 est concernée par cette vente.
24 ha 04 a 52 ca
- Champ carre: E-214[194]-215[194](A)-215[194](Z)-217[194][F1] - Le poirier de la loire: ZO-17(J)-17(K)-17(L)-17(M) - Village de nesle: AB-1[F1]-216[196][F1]-217[196][F1] (avec bâtiments)
VERDONNET: Terres - Urbanisme : RNU - Libre après moisson 2024
6 ha 55 a 70 ca
MONTMANCON : Terre - Urbanisme : RNU
24 ha 46 a 40 ca
- La grande piece: ZB-30(J)-30(K) - La piece des noyers: ZB-22(J)-22(K)[F1]-23(J)-23(K)-23(L) - Sur la castillere: ZB-17(J)-17(K)
En complément de la vente désignée ci-dessus la SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :
MONTMANCON – SAINT SAUVEUR : Terre, prés, bois-taillis Urbanisme RNU
MONTMANCON : 24 ha 56 a 60 ca
- 'Les marais': ZI- 11(J)- 11(K)
- 'En varvaille': ZB- 4- 6(B)- 6(AJ)- 6(AK)- 6(AL)
SAINT-SAUVEUR : 1 ha 98 a 10 ca
- 'Au rondeau': ZB- 93 - 'Le faulx a la reine': ZC- 99[56]
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants :
CHAUX : Terre à vigne AOC Hautes Côtes de Nuits - Urbanisme : Zone A du PLU
23 a 70 ca
- 'Combe a la dame': ZE- 2
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
NESLE-ET-MASSOULT: Terres – Urbanisme : RNU – Libres après moisson 2024
38 ha 13 a 87 ca
- 'La fouchere': ZV- 1(J)- 1(K)- 1(L)- 2 - 'La trambliere': YA- 1(J)- 1(K)- 1(L)- 1(M)- 2(J)- 2(K)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 25/03/2024 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24012694

SELAS « LEGATIS DIJON QUETIGNY »
Notaires associés
23, rue Buffon – 21000 DIJON

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Ivan STRIFFLING, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, CRPCEN 21005, le 20 février 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :
Monsieur Régis Paul GAUGEY, Maçon tailleur de pierre, et Madame Bernadette Janine RICHARD, Employée commerciale en pré-retraite, demeurant ensemble à QUETIGNY (21800) 2 rue du Midi.
Monsieur est né à DEMIGNY (71150) le 8 janvier 1955,
Madame est née à NUITS-SAINT-GEORGES (21700) le 24 avril 1963.
Mariés à la mairie de AGENCOURT (21700) le 13 avril 2019 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Maître Ivan STRIFFLING

AL24012616

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Christine GARNIER, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, CRPCEN 21005, le 27 février 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur François Joseph BAILLY, Juriste, et Madame Barbara Christine STERNJAKOB, Secrétaire commerciale, demeurant ensemble à CORCELLES-LES-MONTS (21160) 8 rue Eiffel.
Monsieur est né à DOLE (39100) le 20 mai 1962,
Madame est née à PIRMASENS (ALLEMAGNE) le 1er novembre 1960.
Mariés à la mairie de PIRMASENS (ALLEMAGNE) le 9 mai 1997 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jacques LAUREAU, notaire à DIJON (21000), le 28 avril 1997.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française et allemande.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL24012635

DÉCLARATION D'ABSENCE

Par jugement du 15 décembre 2023, le Tribunal Judiciaire de DIJON a déclaré Alain LAB né le 6 janvier 1953 à Paris 14éme arrondissement, fils de Gabriel Casimir Joseph LAB et de Léontine SUIVENG, ayant demeuré à Dijon (Côte d'Or), absent depuis le mois de mars 1998.
Il est précisé que conformément à l'article 127 du Code Civil et à l'article 1068 du Code de Procédure Civile, cet extrait est publié, dans le délai de six mois à compter du prononcé du jugement.
Visé au parquet le 15 décembre 2023
Le Procureur de la République..

AL24012704

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

SUCCESSION

Par testament olographe du 28 octobre 2022, Marie LEDEUIL, décédée à DIJON le 23 janvier 2024 a institué un légataire universel. L'acte contenant contrôle de la saisine du légataire a été établi par Me NOURISSAT-GONTHIER le 22/02/2024 ; la copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de DIJON (21) le 23/02/2024.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me NOURISSAT-GONTHIER, notaire chargé du règlement de la succession, à DIJON (21), 23 rue Buffon dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.
Pour avis.
Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER

AL24012682

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI VICOMTE.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 2000 euros.
Siège social : 1 Rue DU CHATEL, 21110 ROUVRES-EN-PLAINE.
818602765 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 21 février 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Stéphane BESCOND demeurant 16 avenue de Chambord, 21800 Chevigny St Sauveur et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du DIJON.
Le liquidateur

AL24012562

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DENOMINATION CUMA DE LA LAUVE
Siège social : Chez M Marc CLEMENT, 2 rue de Chalenges, Combertault (21200)
RCS 428 651 350
Aux termes de l'AG ordinaire en date du 15/06/2023, les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, lui ont donné quitus et l'ont déchargé de son mandat puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Dijon.
Les Liquidateurs

AL24012608

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LE MANDARIN
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 150 000 euros
Siège social et de liquidation :
7 avenue du 1er Consul
21000 DIJON
479 819 500 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 15 décembre 2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Valérie QUENEAU, demeurant 20 bis rue de l'Aule 21410 FLEUREY SUR OUCHE, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 7 avenue du 1er Consul – 21000 DIJON.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis : Le Liquidateur

AL24012623

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

GRAINE DE COULEUR
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 8B1 Rue Docteur Alfred Richet 21000 DIJON

ANNONCES LÉGALES

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON, du 14/02/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : Graine de Couleur
Siège : 8B1 Rue Docteur Alfred Richet, 21000 DIJON
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf années ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : Enseigniste, Impression numérique, conception graphique, objets publicitaires, personnalisation d'objet, marquage véhicule
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Cédric GALLET, demeurant 8B1 Rue Alfred Richet, 21000 DIJON.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL24012482

AVIS DE CONSTITUTION

HOLDING GARRAUT
Société à responsabilité limitée
au capital de 185 394 euros
Siège social : 38 Rue de Metz
21000 DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 16 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : HOLDING GARRAUT
Siège social : 38 Rue de Metz, 21000 DIJON
Objet social : Prise de participation dans tous groupements, sociétés ou entreprises, français ou étrangers, créés ou à créer, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions ou de parts sociales, de fusion ou de groupement acquisition, détention, gestion et administration de tous biens, droits et valeurs mobilières et immobilières
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 185 394 euros
Gérance : Monsieur Matthieu GARRAUT, demeurant 14 rue de Fleurs 21000 DIJON, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24012524

AVIS DE CONSTITUTION

HOLDING DEPRET
Société à responsabilité limitée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 38 rue de Metz
21000 DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 16 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : HOLDING DEPRET
Siège social : 38 rue de Metz, 21000 DIJON
Objet social : Prise de participation dans tous groupements, sociétés ou entreprises, français ou étrangers, créés ou à créer, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions ou de parts sociales, de fusion ou de groupement
acquisition, détention, gestion et administration de tous biens, droits et valeurs mobilières et immobilières
toutes prestations de services de nature administrative, financière, comptable, et commerciale, ainsi que dans les domaines de la gestion, de l'organisation et de la direction d'entreprises
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 150 000 euros
Gérance : Monsieur Clément DEPRET, demeurant 6 Impasse des Vignes 21120 VILLEY SUR TILLE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24012536

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LONGEAULT PLUVAULT du 26 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : LAMBERT FAMILY. Siège social : 2 Impasse des Acacias, 21110 LONGEAULT PLUVAULT. Objet social : l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; l'acquisition de terrains à bâtir afin de procéder à l'édification d'immeubles à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel, la location ou vente en totalité ou par fraction dudit immeuble, la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Monsieur Alexis LAMBERT, demeurant 2 Impasse des Acacias 21110 LONGEAULT PLUVAULT. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas. Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL24012646

SARL GOLDEN

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date à DIJON du 27/02/2024, il a été constitué :
Forme : SARL.
Dénomination : GOLDEN.
Siège : 25 B, rue André. Fleury - 21000 DIJON.
Objet : activité de transaction immobilière sur immeubles et fonds de commerce, marchand de biens, à savoir l'achat de tous biens immobiliers, éventuellement la rénovation d'immeubles bâtis, puis la vente desdits biens, acquisition, administration, vente, gestion et exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers et fonciers, obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts ou facilités de caisse, activités de gestion locative, de syndic, d'apporteur d'affaires, de négoce de tout bien meuble (véhicules, vins, mobiliers, objets, antiquités, bijoux, métaux précieux et biens divers), activité liée à l'enseignement, à la formation et au conseil, activité de transport de marchandises et de personnes et location de véhicules avec ou sans chauffeur.
Durée : 99 ans.
Capital : 10 000 euros.
Gérance : Jean-Marie ROUSSEAU demeurant 25 B, rue André. Fleury - 21000 DIJON.
Immatriculation : RCS de DIJON.

AL24012656

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 27/02/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : MAINZ 21. Siège social : 6 B Place Saint Bénigne, 21000 DIJON. Objet social : l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; l'acquisition de terrains à bâtir afin de procéder à l'édification d'immeubles à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel, la location ou vente en totalité ou par fraction dudit immeuble ; la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 150 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : M. Pierre DESMON demeurant 14 rue de Marsannay le Bois 21490 FLACEY et M. Philippe PERRAUX demeurant 6 B Place Saint Bénigne 21000 DIJON. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL24012659

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LONGVIC du 15/02/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : CHARTHUS. Siège : 4 Rue de la Rente Sainte Bénigne, 21600 LONGVIC. Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Capital : 1 000 euros. Objet : Conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance administrative, informatique, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé, dans tous domaines ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Mme Charlotte BRUYAS, demeurant 4 rue de la Rente Sainte Bénigne, 21600 LONGVIC.
POUR AVIS. Le Président.

AL24012672

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 1er mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile immobilière.
Dénomination sociale : LOUMA.
Siège social : 9 rue Charles Ronot – 21000 DIJON.
Objet social :en France et partout ailleurs : l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; la Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social : 1 000 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire.
Gérance : Madame Camille MELE BAZEROLLE demeurant 9 rue Charles Ronot à DION (21000) et M. Marc MELE demeurant 9 rue Charles Ronot à DION (21000).
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions entre associés; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis

AL24012685

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DAROIS du 1/02/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société Civile Immobilière. Dénomination sociale : SUPERMARINE. Siège social : 12 A route de Troyes, 21121 DAROIS. Objet social : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : M. Bruno DUCREUX demeurant Ferme de Champmoron 21121 DAIX. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL24012697

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EURL Z8 GASTRO

au capital social de 1 000 Euros
Siège social :36 avenue Saint Jean
58800 CORBIGNY
828 423 228 RCS NEVERS

L'associé unique a décidé de transférer le siège social au 1 Place du marché 71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN à compter du 03/01/2023
En conséquence elle sera immatriculée au RCS de CHALON SUR SAONE.
Pour avis.

AL24012497

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LOPEZ POUFFIER

SCI au capital de 1 000 €
11 chemin du Lieu Cenon
58440 LA CELLE-SUR-LOIRE
RCS NEVERS 909 328 783

Aux termes du PV du 30/01/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 29 rue Parc des Sports de Ludugris, 29000 QUIMPER, à compter de ce jour.
Radiation au RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de QUIMPER.

AL24012620

MODIFICATION DE LA DURÉE

SCM DE LA MAISON MEDICALE
Société civile de moyens à capital variable
au capital plancher de 4 268.57 €
Siège social : 4, rue Louis Paris - 58200
COSNE COURS SUR LOIRE
301 765 285 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp du 05/01/2024, les associés ont décidé de proroger la durée de la société initialement fixée à 50 ans de 99 ans à compter du 21/04/2024 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL24012667

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PIERRETTE Société de participations financières de professions libérales à responsabilité limitée au capital de 543 834 € Siège social : 37 Rue Saint Martin 58000 NEVERS 839 811 973 RCS NEVERS L'associé unique a décidé de transférer le siège social au 12 Rue du Pré du Roc 18150 CUFFY. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Ancien Greffe compétent : NEVERS Nouveau Greffe compétent : BOURGES

AL24012676

NON DISSOLUTION

SAS DES BORDES
SAS au capital de 2 000 €
Siège social : Rue de la Grande Vanne –
Château des Bordes - 58130 URZY
911 590 644 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 30/06/2023, l'Associée Unique n'a pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.225-248 du Code de Commerce.

AL24012688

// DIVERS

AVIS

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution, ou location par bail SAFER tout ou partie des biens suivants :
Biens à vendre :
Cmne de DECIZE: Urbanisme : Zone NI du PLU de la commune
Biens occupés sans bail rural sur toute la surface
6 ha 01 a 13 ca
- Champs de la chapelle: AC-32-33-34-35-36-37-38-41[31] - Les gours: AD-163[26]
Cmne de GARCHIZY: Zone A du PLU de la commune
81 a 53 ca
- Le grand champ: ZH-203[2]
Cmne de VARZY: Urbanisme : La commune de VARZY est couverte par le Règlement National d'Urbanisme.
2 ha 22 a 35 ca
- Les grands champs: AN-1
Biens à louer par bail SAFER :
Cmne de LA CHARITE-SUR-LOIRE : Urbanisme : Zone A du PLU de la commune
7 ha 77 a 00 ca
- 'La queue d herse': ZC- 104[1](*)
Cmne de MARS-SUR-ALLIER : Urbanisme : Zone NC du PLU de la commune
29 ha 45 a 50 ca
- 'Champ moutonnier': A- 806[594] - 'Champs du buis': A- 162- 163- 164- 165- 166- 167- 168- 173- 174 - 'Le poirier creve': A- 175- 176- 177- 178 - 'Les eaux de mare': A- 199- 206- 207- 209 - 'Pre de la gagnerie': A- 220- 581[220] - 'Pre de la place': A- 150
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 25/03/2024 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24012689

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Acte reçu par Me Stéphanie MORMICHE THOMAS Notaire à POUGUES LES EAUX (58320) 70, avenue de Paris, le 9 août 2023, à la requête des époux ci-après, contenant : CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL
Entre Monsieur Philippe Pierre GRANDJEAN et Madame Evelyne, Marcelle, Edmée MAURY, son épouse, demeurant à GERMIGNY-SUR-LOIRE (58320), 13, rue de Chevigny,
Nés : Monsieur GRANDJEAN à ENTRAINS-SUR-NOHAIN (58410) le 24 avril 1956, et Madame MAURY à PARIS (75012) le 24 mars 1962.
Mariés à ENTRAINS-SUR-NOHAIN (58410) le 21 juin 1980.
Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'art. 1397 Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle (art. 1526 Code civil).
Oppositions possibles dans un délai de trois mois à notifier par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Me Stéphanie MORMICHE THOMAS, notaire susnommée.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

AL24012615

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI PINON

SCI au capital social de 91 470 Euros
Siège social :
Les Entreveaux
58150 SAINT MARTIN SUR NOHAIN
379 654 569 RCS NEVERS

Le 30 septembre 2023, l'assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 30 septembre 2023.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24012115

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

DISSOLUTION

BG FINANCEMENTS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 27 rue du Général Ducrot
58320 GERMIGNY SUR LOIRE
Siège de liquidation : 27 rue du Général Ducrot
58320 GERMINY-SUR-LOIRE
811 115 484 RCS NEVERS

Le 15/09/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15/09/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Jean-Luc GRAILLOT, demeurant 6 rue des Eglantines 58000 ST ELOI, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 27 rue du Général Ducrot 58320 GERMINY-SUR-LOIRE.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24012593

Route d'Orléans -
BP 89 -
18230 ST DOULCHARD

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ALLO TAXI DU VAL DE LOIRE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 112 400 euros
Siège social et de liquidation :
2, rue de Breugnon
58150 TRACY SUR LOIRE
888 498 128 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 29/12/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Aurélien JEUNET, demeurant 1 rue de la république, Appt 8, 97420 Le Port, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de NEVERS, en annexe au RCS. Pour avis, le Liquidateur

AL24012621

Route d'Orléans -
BP 89 -
18230 ST DOULCHARD

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI A2J IMMOBILIER

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
2 Rue de Breugnon, Boisfleury
58150 TRACY SUR LOIRE
823 374 806 RCS NEVERS

L'AGE réunie le 29/12/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/12/2023 et sa mise en liquidation amiable. M. Aurélien JEUNET, demeurant 1 rue de la république, Appt 8, 97420 Le Port, a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de NEVERS, en annexe au RCS. Pour avis, le Liquidateur

AL24012622

DISSOLUTION

STELLA SARL au capital de 3.000,00 € Siège social : LD FLEZ 58210 SAINT PIERRE DU MONT 812 307 007 RCS NEVERS Le 15.09.2022, l'associée a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 15/09/2022, nommé Liquidatrice, DOROTHEE KOPP, Lieu dit Flez 58210 SAINT PIERRE DU MONT, et fixé le siège de liquidation au siège social. Mention au RCS de NEVERS

AL24012628

CLÔTURE DE LIQUIDATION

STELLA SARL en liquidation au capital de 3.000,00 € Siège social : LD FLEZ 58210 SAINT PIERRE DU MONT 812 307 007 RCS NEVERS Le 15.09.2022, l'associée a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter du 01/10/2022. Mention au RCS de NEVERS

AL24012627

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI CORBIGNY 3J

En liquidation
Société civile au capital de 3.000,00 euros
Siège social : NEUFFONTAINES (58190), Vignes le Bas
SIREN : 501165062

Par décision collective des associés en date du 25 février 2024, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur : M. Jean-Claude HERNANDO, demeurant à NEUFFONTAINES (58190), Vignes le Bas et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Aux termes de la même décision, il a été attribué à chaque part une somme nette de 3,519 € qui a été répartie et versée par le liquidateur.
Pour avis : le liquidateur.

AL24012636

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Selarl du Docteur Philippe CORDIER

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée de médecins
Société en Liquidation
au capital de 7 500 euros
Siège social
7 avenue Colbert
58000 NEVERS
482 905 023 RCS NEVERS

Le 07/02/2024, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2023.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24012657

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MENUISERIE DE BOURGOGNE
SARL en liquidation au capital de 3 000 €
Siège social : Zone d'Activité Economique
- 6, rue François Archer
58270 SAINT BENIN D'AZY
487 451 098 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGO du 27/02/2024 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur M. Michel LOISY dt à BEAUMONT SARDOLLES (58) – Grand Lugues, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/01/2024. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL24012660

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/02/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination : CEC AND CO Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Siège social : 11 route de la Sarrée 58170 Savigny Poil Fol. Capital : 210000 € Durée : 99 ans Gérance : Mme BILLAUD Cécilia, demeurant 73 rue du Moulin à Huile 84120 Pertuis Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Immatriculation au RCS de Nevers

AL24012652

AVIS DE CONSTITUTION

LE BAZARD DE MIMI SAS au capital de 500 € 15 impasse de la Bagatelle 58000 NEVERS RCS NEVERS AVIS DE CONSTITUTION Selon A.S.S.P. en date à NEVERS du 29.02.2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par Actions Simplifiée Dénomination : LE BAZARD DE MIMI Siège : 15 impasse de la Bagatelle 58000 NEVERS Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Capital : 500 € Objet : Vente à distance de vêtements et accessoires. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Mme Emilie COLOMBAT, demeurant au 15 impasse de la Bagatelle 58000 NEVERS. La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS. Pour avis, La Présidente

AL24012653

ANNONCES LÉGALES

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

IMMATRICULATION (SELARL à capital Fixe)
PODOLOGIE BROUANT
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de pédicure-podologue
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 rue Dupin
58000 NEVERS
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 29/02/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Dénomination sociale : PODOLOGIE BROUANT
Siège social : 1 rue Dupin, 58000 NEVERS
Objet social : l'exercice de la profession de pédicure-podologue
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Agnès BROUANT, demeurant 2, impasse des Belles Barbes 58180 MARZY
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL24012662

IMMATRICULATION (EURL À CAPITAL FIXE)

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DUN SUR GRANDRY du 29.02.24, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : AUBERGE DE GRANDRY
Siège social : 36 Route du Veynon, 58110 DUN SUR GRANDRY
Objet social : Activité de restauration traditionnelle et débit de boisson sous réglementation de la Licence IV.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 500 euros en numéraire
Gérance : Madame Cathy THOYER, demeurant 8 Rue Creuse 58110 DUN SUR GRANDRY, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL24012680

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 06.02.2024, il a été constitué une SARL dénommée : Les Cocottes de Decize
Objet social : à titre principal, la restauration traditionnelle, bar, brasserie, vente sur place et à emporter, et à titre secondaire, traiteur, organisation de banquets et de séminaires, organisation évènementiel, location de salle
Siège social : 57 - 59 Avenue de Verdun 58300 DECIZE
Capital : 10 000 euros
Gérance : **Mme Simone MAURER, M Dimitri CAPILLIEZ** demeurant ensemble 57 Avenue de Verdun – 58300 DECIZE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL24012681

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

MEDIALIS

SARL au capital de 46500 €
Siège Social : 9 rue des Lions
89170 ST FARGEAU
502846496 RCS de AUXERRE

Par AGO du 30/01/2024, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. GOURAULT Virgil demeurant La Boutauderie 89170 RONCHERES , à compter du 30/01/2024 en remplacement de M. GOURAULT Dominique Démissionnaire.
Mention au RCS de AUXERRE

AL24012612

CHANGEMENT DE GÉRANT

MEDIUM MAESTRO

SARL au capital de 15000 €
Siège Social : 9 rue des Lions
89170 ST FARGEAU
424728236 RCS de AUXERRE

Par AGO du 30/01/2024, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. GOURAULT Virgil demeurant La Boutauderie 89170 RONCHERES , à compter du 30/01/2024 en remplacement de M. GOURAULT Dominique Démissionnaire.
Mention au RCS de AUXERRE

AL24012613

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

P4 BAT

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 25 rue de la Rabelle
77130 MISY SUR YONNE
904 287 513 RCS MELUN

Aux termes d'une décision en date du 4/12/2023, la gérance de la SARL P4 BAT a décidé de transférer le siège social du 25 rue de la Rabelle, 77130 MISY SUR YONNE au 27 rue des Prés de Pâques 89340 VILLENEUVE LA GUYARD à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 904 287 513 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de SENS.
Gérance : Mr Jérémy TASTEVIN, demeurant 17 rue du Colonel MAITRAT 89140 VINNEUF
Pour avis
La Gérance

AL24012614

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BOURGOGNE PARQUET

SARL à capital variable
au capital minimal de 1 000 €
27 Grande Rue Charny
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
918 433 111 RCS SENS

Suivant AG du 24/02/2024, à compter du 01/03/2024, le siège social est transféré au 9 chemin des Dumands DICY, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
Mention au RCS de SENS.

AL24012619

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DU BOIS MATHIE

Société Civile Immobilière,
au capital de 1000 €,
Siège social à APPOIGNY (89380)
12 rue des Bergerats, Les Bries,
RCS AUXERRE 894 694 751.

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 16 novembre 2023, il a été décidé de transférer le siège social à CHARBUY (89113) 20 Chemin du Bois Mathié, et de modifier l'article 4 des statuts en conséquences. Mention sera faite auprès du RCS d'AUXERRE.
Pour avis et mention.
Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL24012626

FIDUCIAL SOFIRAL

MODIFICATIONS DES STATUTS

LES TROIS BOURGEONS

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
porté à 5 000 euros
Siège social : 10 rue Auxerroise
89800 CHABLIS
RCS AUXERRE 827 762 857

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 février 2023 et du procès-verbal de la présidence du 21 février 2024,
Le capital social a été réduit d'une somme de 5 000 euros, pour être ramené de 10 000 euros à 5 000 euros par rachat et annulation de 200 actions.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à DIX MILLE EUROS (10 000 euros).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à CINQ MILLE EUROS (5000 euros).
Aux termes de la même assemblée, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Yu FUKAO de ses fonctions de Directrice Générale au 21 février 2024.
POUR AVIS
Le Président

AL24012630

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

R.T.P.

SARL unipersonnelle
au capital de 10800 €
Siège Social : Moulin Calicot
89130 LEUGNY
527480875 RCS de AUXERRE

Par AGE du 01/02/2024, il a été décidé à compter du 01/02/2024 : - D'adjoindre à l'objet social les activités de : achat et la revente de matériel de travaux publics et de transport notamment camions et véhicules utilitaires neufs ou d'occasion. Statuts modifiés en conséquence Mention au RCS de AUXERRE

AL24012639

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EARL GILET - 53 250 € - La Rauderie 89350 CHAMPIGNELLES - 379 698 988 RCS AUXERRE – AGE 22/01/24 transfert du siège social de La Rauderie, 89350 CHAMPIGNELLES au 4 rue Saint-Sezny 29880 GUISSENY et modification en conséquence l'article 4 des statuts. La Société immatriculée sous le n°379 698 988 RCS AUXERRE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BREST.

AL24012640

CHANGEMENT DE GÉRANT

ECODIS FRANCE

SARL au capital de 20000 €
Siège Social : 9 rue des Lions
89170 ST FARGEAU
793314303 RCS de AUXERRE

Par AGO du 30/01/2024, il a été décidé de nommer nouveau gérant Mme GOURAULT Laura demeurant Les Abîmes 89520 TREIGNY , à compter du 30/01/2024 en remplacement de M. GOURAULT Dominique Démissionnaire.
Mention au RCS de AUXERRE

AL24012649

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI BELLA VISTA

SCI au capital de 40000 €
Siège Social : 19 Avenue Michel de Toro
Centre d'activités Actipole
89170 ST FARGEAU
449200781 RCS de AUXERRE

Par AGE du 30/01/2024, il a été décidé au 30/01/2024 :
- Nommer Virgil GOURAULT demeurant La Boutauderie 89170 RONCHERES Gérant de la Société à compter du 30/01/2024 en remplacement de Dominique GOURAULT démissionnaire.
- En conséquence de supprimer le Titre VII des statuts nommant le premier gérant.
Mention au RCS de AUXERRE

AL24012650

TRANSFORMATION D'UNE SOCIÉTÉ EN SAS/SASU

Dénomination : GESTOP.
Forme : SARL.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : SAINT GEORGES, 89150 VILLEBOUGIS.
789753852 RCS de Sens.
Aux termes de l'AGE en date du 7 février 2024, l'associé unique a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée.
Président : Madame Martine ALAIN, demeurant 36 BIS ROUTE DE DOLLOT, 89150 Villebougis.
Mention sera portée au RCS de Sens.

AL24012664

ONE HEALTH SERVICES

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 4 Impasse Saint Martin, 89200 AVALLON
918 347 220 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 29/02/2024, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée ONE HEALTH SERVICES a décidé :
- d'étendre, à compter du 1er mars 2024, l'objet social aux activités de Conseils et coaching auprès des entreprises du secteur privé, du secteur public et auprès des particuliers
et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de nommer Mme Marie PHILIPPE, demeurant 4 Impasse Saint Martin 89200 AVALLON en qualité de Président en remplacement de M. Maxime CHASSAING, démissionnaire.
- de ne pas remplacer le Directeur Général, Mme Marie PHILIPPE démissionnaire du fait de son nouveau mandat de Président.
Les associés ayant décidé de ne pas mentionner dans les statuts le remplacement des dirigeants, l'article 37 des statuts est purement et simplement supprimé.
POUR AVIS
Le Président

AL24012666

AVIS DE MODIFICATIONS

EURL DREAU SEBASTIEN

Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 90 000 euros
Siège social : 6 Rue des Pâtis
89450 FONTENAY PRES VEZELAY
RCS AUXERRE 519 059 414

Par décision de l'associé unique du 20/02/2024 modification de l'objet social en : conseil en entreprise. Modification de la dénomination en : EURL DREAU CHOCA.
Les articles 2 et 3 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera portée au RCS d'AUXERRE
Pour avis, la gérance

AL24012686

// GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Par acte S.S.P. du 27/02/2024, la Société AUXERRE DISTRIBUTION AUXERDIS, SAS au capital de 40.000 € AUXERRE (89000) 14 16 Avenue Jean Jaurès R.C.S. AUXERRE 323 875 567 a donné à bail à titre de location gérance à la Société petro est, S.A.S. à capital variable SAINT MARTIN SUR LE PRE (51520), Zone industrielle, rue du Moulin R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE 904 435 351, une branche de fonds de commerce de station service sise à AUXERRE (89000), 14 16 Avenue Jean Jaurès, pour une durée de trois ans à compter du 27/02/2024, renouvelable ensuite par périodes de trois ans par tacite reconduction.

AL24012632

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date du 10/01/2024 enregistré a SIE de AUXERRE le 26/01/2024. Bord : 2024 00003175, référence 8904P01 2024 A 00164, la société CAFE DE LA POSTE SAS au capital de 1000 €, RCS 919797290 SENS, 35 Rue Henri DUNANT 89100 SOUCY, représenté par OUZANE Djoudi , a vendu à la société COFFEE 89 SAS au capital de 1000 €, RCS 984000919 AUXERRE, 11 Rue Marie Noël 89600 ST FLORENTIN, représenté par ALKOK Hasan un fonds de commerce de Débit de boissons, sis et exploité au 3 Rue de Seignelay 89470 MONETEAU, moyennant le prix de 20000 € dont l'entrée en jouissance a été fixée au 29/02/2024.
Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la publication légale à l'adresse du fonds cédé.

AL24012665

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 16 février2024, enregistré à AUXERRE, le 20 février 2024, sous les références 8904P01 2024 N00237,La Société dénommée ADP SYSTEMES, dont le siège est à APPOIGNY (89380), 31 route de Chichery, identifiée au SIREN sous le n°845272962 et immatriculée au RCS d' AUXERRE,
A cédé à la Société dénommée AUTO KING, dont le siège est à GY-L'EVEQUE (89580), 2 D route nationale, identifiée au SIREN sous le n°983835554 et immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Un fonds de commerce de MECANIQUE sis à CHAMPS SUR YONNE(89290), rue Robert Raclot, connu sous le nom commercial ADP SYSTEMES GARAGE.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DOUZE MILLE EUROS (12.000 euros), s'appliquant aux éléments incorporels pour 1.000 euros et au matériel pour 11.000 euros.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL24012693

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 01/03/2024 concernant La coiffure par KATIA. **Il fallait lire : 22/02/2024** en lieu et place du 08/02/2024.

AL24012661

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 09 avril 2024 à 11 H 00** au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UNE MAISON à VILLEBOUGIS (89150)
1 rue des Naux
de 135 m² environ, **de 6 pièces principales** avec **une Cave et une Grange.**
Sur un terrain d'une contenance totale de 08 ares 09 centiares
Semble inoccupée au 17 juillet 2023 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 35.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 23/01136, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 60 85.**
Sur « www.avoventes.fr »
VISITE sur place le Jeudi 28 mars 2024 de 9 H 00 à 10 H 00.

AL24012625

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le Mardi 09 avril 2024 à 11 H 00 au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UN APPARTEMENT à JOIGNY (89300)
6 bis avenue Gambetta
de 143,8 m² (hors terrasse). Consistant en au rez-de-chaussée : entrée et escalier desservant les locaux à l'étage, au 1er étage : à gauche du palier, grenier ; à droite du palier, appartement comprenant : couloir, pièce de vie avec cuisine ouverte, 2 chambres (dont une avec salle de douche attenante), w.-c., salle de douche, **terrasse**. Avec **2 CAVES**
LIBRE de toute occupation au 31 juillet 2023 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 25.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 23/01134, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, Tél. : 03 86 65 60 85.
Sur « www.avoventes.fr »
VISITE sur place le Lundi 25 mars 2024 à 14 Heures

AL24012624

// MARCHÉS PUBLICS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHÉ DE TRAVAUX

Identification de l'organisme qui passe le marché :
Commune de IRANCY - rue Soufflot - 89290
Courriel : mairie.irancy@wanadoo.fr
Type de procédure de passation :
Procédure adaptée suivant article R.2123-1 du Code de la Commande Publique
Objet du marché :
Consultation organisée en vue de la passation d'un marché de travaux pour des ouvrages de bâtiments et concernant la réhabilitation de l'ancienne Poste – Resto / Bistrot et un logement au R+1. Le projet est implanté : rue de l'église, 89290 Irancy. Relance du lot 2 déclaré infructueux et séparé en deux lots : 2 et 12
Code nomenclature CPV : 45212420-6
Division en lots : OUI
Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :
Lot n° : 1 VRD – Aménagement extérieur
Lot n° : 2 Gros œuvre – Ravalement (GO-R)
Lot n° : 3 Charpente bois – Couverture tuile plate
Lot n° : 4 Métallerie Serrurerie
Lot n° : 5 Menuiseries extérieures Bois-Alu
Lot n° : 6 Menuiserie intérieure
Lot n° : 7 Doublages – Cloisons – Plafonds (DCP)
Lot n° : 8 Carrelage - Faïences
Lot n° : 9 Peinture – Revêtement de sol
Lot n° : 10 Électricité
Lot n° : 11 Chauffage - Ventilation – Plomberie – Sanitaires (CVPS)
Lot n° :12 Démolition
Variantes : OUI
Fractionnement du marché : NON
Critères de sélection des candidatures :
Capacités techniques, financières et professionnelles en adéquation avec l'objet du marché. La capacité des Candidats sera jugée à partir des éléments demandés dans le dossier de consultation.
Critères de choix des offres :
Le lauréat de cette consultation pourrait être retenu suite à des négociations qui seraient engagées par le pouvoir adjudicateur sous forme écrite avec les 3 candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses appréciées en fonction des critères pondérés énoncés dans le règlement de consultation.
Dans tous les cas, le lauréat sera retenu en fonction des critères pondérés énoncés dans le règlement de consultation.
Date limite de réception des offres :
Le 9/04/2024 à 14 h 00 délai de rigueur
Visite des lieux : OUI
Une visite des lieux est obligatoire pour tous les lots
Retrait du dossier de consultation :
Exclusivement par voie électronique
Sur la plate-forme de dématérialisation : www.ternum-bfc.fr où les candidats sont invités à consulter les documents.
Lors du téléchargement, la personne physique doit impérativement renseigner des coordonnées électroniques valides et régulièrement consultées afin de bénéficier de toutes les informations et modifications complémentaires.
Renseignements complémentaires : OUI
Les renseignements d'ordre administratifs et/ou techniques peuvent être obtenus par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation
Conditions de remise des offres :
Se référer au Règlement de Consultation
La remise des offres doit être exclusivement électronique
Référence de l'avis : 2023001V2
Date d'envoi de l'avis à la publication : 08/03/2024

AL24012716

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de PARIS en date du 26/02/2024 arrêtant le plan de sauvegarde accélérée sur 4 ans de la **SAS à associé unique DISTRIBUTION CASINO France** Avenue Haussmann « Les Fourneaux » 89000 Auxerre (hypermarché) RCS SAINT-ETIENNE 428.268.023. Désignant Mme Marie-Ange Salen, nom d'usage Daubinet, comme tenue d'exécuter le plan et lui donnant acte des engagements qu'elle a pris à cet égard. Désignant comme Commissaires à l'exécution du plan :
- SCP ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Me Frédéric ABITBOL 38, Avenue Hoche 75008 Paris,
- SELARL FHBX en la personne de Me Hélène BOURBOULOUX 176, Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine,
- SELARL THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Aurélia PERDEREAU 42, Rue de Lisbonne 75008 Paris.
Mettant fin à la mission d'Administrateurs judiciaires de :
- SCP ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Me Frédéric ABITBOL 38, Avenue Hoche 75008 Paris,
- SELARL FHBX en la personne de Me Hélène BOURBOULOUX 176, Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine,
Maintenant la mission d'Administrateur judiciaire, conformément aux dispositions de l'article L.626-24 alinéa 1er du Code de Commerce, de :
- SELARL THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Aurélia PERDEREAU 42, Rue de Lisbonne 75008 Paris.
Maintenant en qualité de Mandataires judiciaires :
- SCP BTSG en la personne de Me Marc SENECHAL 15, Rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur Seine,
- SELAFA MJA en la personne de Me Valérie LELOUP-THOMAS 102, Rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10,
- SELARL FIDES en la personne de Me Bernard CORRE 5, Rue de Palestro 75002 PARIS,

AL24012618

Dans la procédure de redressement judiciaire ouverte au profit de la **SAS DU PAREIL AU MÊME** Centre Ccial Av. Haussmann 89000 Auxerre (vente de vêtements) RCS EVRY 326.019.775 : Arrêt de la Cour d'Appel de Paris en date du 06 février 2024 infirmant le jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny du 28 juin 2023 en ce qu'il a fixé la date de cessation des paiements au 31 décembre 2021 ; statuant à nouveau et fixant la date de cessation des paiements au 31 août 2022.

AL24012648

Assemblée Extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 18 /04/2024 et le 02/05/2024 sur l'espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le président du conseil d'administration.

AL24012597

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte en date du 01/02/2024 à SAINT CLÉMENT, M. Soufyane EL AHOUCHI demeurant 14 rue Langlois bruant, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, a donné en location-gérance à M. Guy DOMECE demeurant 31 rue du parc, 89100 ST CLÉMENT, un fonds de commerce de **Place numéro 1 piffond**, dénommé Artaxi, sis et exploité 31 rue du parc à St clément, pour une durée de 1 an à compter du 01/03/2024, renouvelable par tacite reconduction par période de 12 mois.

AL24012644

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 29 novembre 2017, Madame Marie-Line Andrée BOIVIN, sans profession, demeurant à SAINT-PERE (89450) 26 rue de l'Abbé Pissier, née à PITHIVIERS (45300), le 8 août 1963, célibataire, ayant conclu avec Monsieur David Pascal DUMONT un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON, le 23 mars 2018, décédée à SAINT-PERE (89450) (FRANCE), le 2 novembre 2023, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), 13 rue Nicolas Caristie, le 29 février 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le notaire

AL24012663

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
GIROLLES : Parcelles forestières - 5 ha 92 a 59 ca - Les courees: ZD-5-20 - Sous le porrin: B – 173 - 181 - zonage : Zone N du PLU.
PERRIGNY : parcelles forestières - 1 ha 98 a 45 ca - Le bois du bouquet: AB – 557 - 558 - zonage : zone N du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 25/03/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24012709

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SARL J.N.M. ISOLATION PEINTURE

SARL au capital de 3000 Euros
Siège social :
9 Rue de Marcot
89230 ROUVRAY
R.C.S. Auxerre n° 513 786 335

L'Assemblée des associés réunie en date du 5 Février 2024, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.
Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Auxerre.
Pour avis : Le Liquidateur,

AL24012609

DISSOLUTION

LMA5P

SARL au capital de 1500 €
Siège social : 12 rue général Campenon
89700 TONNERRE
RCS AUXERRE 793198136

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 28/02/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 28/02/2024 , il a été nommé liquidateur(s) Mme PEYROUX Nathalie demeurant au 10 rue de la montée des changes 10000 TROYES et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL24012631

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Avis de dépôt d'états de créances salariales Article R. 625 3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante : TOLASA SARL Liquidation Judiciaire du 23/05/2023 3 rue Champbertrand à 89100 SENS L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 28 février 2024. La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625 1 du Code de Commerce. Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL24012633

DISSOLUTION

Le 30.12.2023 les associés de la SAS Ospa 1 au capital de 13.000 €, siège social à VILLEFARGEAU (89) La Folie Mérat, 879 960 433 RCS AUXERRE, ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. F. POURANTRU demeurant à St GEORGES/BAULCHE (89) 54, rue de la Tour, a été nommé liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à VILLEFARGEAU (89) La Folie Mérat. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Cette dissolution met fin aux fonctions du Président.

AL24012673

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 01.03.2024, les associés de la SAS en liquidation Ospa 1 au capital de 13.000 €, siège social et de liquidation à VILLEFARGEAU (89) La Folie Mérat, 879 960 433 RCS AUXERRE, ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31.12.2023, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'AUXERRE.

AL24012674

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI NATHALIE KEVIN JORDAN

au capital de 8 000,00 €,
Siège social à CHEMILLYSUR YONNE (89)

ANNONCES LÉGALES

16 rue des Acacias,
RCS AUXERRE 482 790 300.

Aux termes d'une AGE endate du 31/01/2024, présidée par M. Marc BORDET, demeurant à PONTIGNY (89230) 15 RueRabé, agissant en qualité de liquidateur et après avoir procédé aux opérations liquidatives, il aété décidé la clôture de la liquidation de la société dont la dissolution a été publiée dans lejournal « TERRES DE BOURGOGNE », le 15 Septembre 2023 n° 1749. La société sera radiée duregistre du commerce et des sociétés d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention.
Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL24012692

DISSOLUTION

SCI BRUNET RMA-CF

Société civile en liquidation
Capital de 331500 €
Siège social :
3 Boulevard Victor Hugo
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
RCS SENS 813 333 838 0015

Suivant procès verbal en date du 18 octobre 2023, l'ensemble des associés a :
- décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 18 octobre 2023 et sa mise en liquidation amiable.
- nommé en qualité de liquidateur M.Frédéric BRUNET demeurant à VILLENEUVE SUR YONNE(89500), 3 Boulevard Victor Hugo.
- fixé le siège de la liquidation au siège social, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.
- le dépôt des actes, pièces et comptes relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.
Le liquidateur.

AL24012705

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI BRUNET RMA-CF

Société civile en liquidation
Capital de 331500 €
Siège social :
3 Boulevard Victor Hugo
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
RCS SENS 813 333 838 0015

Suivant procès verbal en date du 15 juin 2021, l'ensemble des associés a :
- approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de gestion au liquidateur : M. JOST Alain
- prononcé la clôture de la liquidation à compter du 15 juin 2021.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe tu Tribunal de Commerce de Sens.
Le liquidateur.

AL24012706

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 17/11/2023, il a été constitué une SCI
Dénomination :
SCI NUNO OLIVEIRA
Siège Social : 7 Rue de la Chanteprime 89800 MALIGNY
Capital : 1000 €
Activités principales : La propriété, l'administration, et l'exploitation par bail, location, sous-location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, usufruitière ou nu-propriétaire, par acquisition, crédit-bail ou autrement.
Durée : 99 ans
Gérance : M. PEREIRA DE OLIVEIRA Nuno José 7 Rue de la Chanteprime 89800 MALIGNY
Cession de parts sociales : soumise à agrément des associés
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL24012611

Notaires

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne),
4, rue de Lyon

AVIS DE CONSTITUTION

LA RENOMMEE GRODZISKI DECQ
Société en nom collectif
Au capital de 1.000 €
Siège social : 19-20 Grande Rue SAINT PERE (89450)
RCS AUXERRE (89000)

Aux termes d'un acte reçu par Maître Corentin DRÉAU, notaire à AVALLON, 4, rue de Lyon, le 26 février 2024, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : LA RENOMMEE GRODZISKI DECQ,
FORME : Société en Nom Collectif,
DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société.
EXERCICE SOCIAL : du 1er janvier au 31 décembre.
CAPITAL SOCIAL : mille euros (1.000,00 euros) divisé en 100parts sociales de 10,00 euros de valeur nominale chacune, attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs : M. Laurent GRODZISKI 49 parts numérotées de 1 à 49 inclus, Mme Stéphanie GRODZISKI née DECQ 51 parts numérotées de 50 à 100 inclus,
SIEGE SOCIAL : SAINT PERE (89450), 19-20 Grande Rue.
OBJET : exploitation d'un commerce d'HOTEL, CAFE, BAR, VENTE DE JEUX DE GRATTAGE INSTANTANES DE LA FRANÇAISE DES JEUX,PARIS MUTUEL URBAIN (PMU), DEPOT DE PRESSE, DEPOT DE GAZ, EPICERIE, RESTAURATION, CONFISERIE, PAPETERIE, ARTICLES DE BUREAU, ARTICLES POUR FUMEURS, BIMBELOTERIE, POINT POSTE,ARTICLES POUR CHASSEURS, sans que cette énonciation soit limitative. A laquelle exploitation est également associée la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local.
RCS :AUXERRE (89000)
ASSOCIES : M. Laurent GRODZISKI, demeurant à MONTILLOT(89660), 11, rue des Cotes, né à DOUAI (59500), le 29décembre 1970, époux de Mme Stéphanie DECQ. Et Mme Stéphanie DECQ épouse GRODZISKI, demeurant à MONTILLOT (89660), 11,rue des Cotes, née à DOUAI (59500), le 1er juillet 1974.
GERANCE : les premiers co-gérants, nommés aux termes des statuts, pour une durée illimitée à compter de l'immatriculation de la société sont : M. Laurent GRODZISKI et Mme Stéphanie GRODZISKI née DECQ.
Cession de parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées, même entre associés, qu'avec le consentement de tous les associés.
Pour avis et mention
Le Notaire

AL24012617

GROUPE ETC
LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 février 2024, à JOIGNY.
Dénomination : KUZKO FORMATION.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 7 Rue des Entrepreneurs, 89300 JOIGNY.
Objet : - toutes opérations de formation continue, validation des acquis par l'expérience, accompagnement des personnes, conseil en ressources humaines, coaching, recrutement, destinées aux entreprises, administrations, personnes morales publiques ou privées, physiques ou morales, l'organisation de rencontre consacrées à la formation et l'animation de groupes, - et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 6000 euros divisé en 600 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires.
Le cédant doit notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception une demande d'agrément au président de la Société en indiquant les nom, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession est envisagée et le prix offert. Cette demande d'agrément est transmise par le président aux actionnaires.
L'agrément résulte d'une décision collective des actionnaires statuant à la majorité simple (67 %) des voix des actionnaires disposant du droit de vote.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Madame Jasna LASKA 11 Rue des Ponts 89110 MONTHOLON.
Directeur général : Madame Aurora STERZATI 55 Rue Dranem, lieu-dit Rue Neuve 89110 MONTHOLON.
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.
La Présidente

AL24012647

ABLM
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
7 rue des Caillottes
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée, signé électroniquement, en date du 29/02/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée ;
Dénomination sociale : ABLM ;
Siège social : 7 rue des Caillottes, 89000 AUXERRE ;
Objet social : Les activités de discothèque, bar, restaurant ; Organisation et animation de tous types d'événements privés, animation musicale de soirées, location de salle, réalisation de toutes prestation de services dans les domaines des loisirs, artistiques et de spectacles ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ;
Capital social : 1 000 euros ;
Gérance : Monsieur Benjamin MOREL, demeurant 26 voie Gillier 10130 CHAMOY, assure la gérance.Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis La Gérance

AL24012658

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 25/01/2024, il a été constitué une SASU
Dénomination :
SUPERETTE MAISSA
Siège Social : 27 RUE VALPROFONDE 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Capital : 5000 €
Activités principales : EPICERIE ALIMENTATION GENERALE
Durée : 99 ans
Président : M. SAKAL AFIF 26 B RUE GOURDON 18100 VIERZON
Cession d'actions : SOUMISES A AGREMENT
Exercice du droit de vote : UNE ACTION EGALE UNE VOIX
Conditions d'admission aux assemblées : ETRE ACTIONNAIRE
Immatriculation au RCS de SENS

AL24012668

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 28/02/2024, il a été constitué une SASU
Dénomination : A NOS PAPILLES
Siège Social : 16 RUE AYME 89100 SENS
Capital : 100 €
Activités principales : Traiteur, restauration collectivité
Durée : 99 ans
Président : Mme LABINSKY CHANTAL 19 BIS RUE HENRI IV 64800 BENEJACQ
Cession d'actions : libre
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix
Conditions d'admission aux assemblées : être actionnaire.
Immatriculation au RCS de SENS

AL24012669

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/03/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : FA FA Objet social : restaurant, salon de thé, traiteur, épicerie fine, charcuterie, plats à emporter, à consommer sur place avec livraison à domicile Siège social : Z. C. CHAMPBERTRAND rue des Cannetières 89100 Sens.
Capital : 8000 € Durée : 99 ans Président : Mme CHEN Lingqin, demeurant 24 Rue du Cormier 89100 Maillot Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix Clause d'agrément : libre Immatriculation au RCS de Sens

AL24012687

POUR VOS ANNONCES LÉGALES
On s'occupe de tout !

Connaissez-vous les *SERVICES PLUS* du journal ?

Paiement par carte bancaire,
attestation de parution par fax ou mail,
relecture attentive de vos annonces avant parution,
modèles d'annonces à votre disposition,
devis sur simple demande.

Terres de Bourgogne

du lundi au vendredi
dès 8 h

Tél. : 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net
Fax : 03 80 70 08 02

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ
d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP
VILLE
TÉL.
PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement
IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €

☐ 2 ANS 222 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ BOVINS VIANDE
☐ LA CHÈVRE
☐ VOLAILLES
☐ PÂTRE
☐ PORCS
☐ GRANDES CULTURES
☐ FRUITS et LÉGUMES
☐ LAIT
☐ VIGNE
☐ BIO numérique

ÉQUIPEMENT

// IRRIGATION

La technologie au service de la gestion de l'eau

« *La transition écologique ne peut se faire sans eau. Si on ne le fait pas, on va droit dans le mur* », a déclaré Éric Frétillère, président des Irrigants de France, lors d'une table ronde consacrée à l'irrigation au Salon de l'Agriculture fin février.

À l'heure où la disponibilité en eau devient rare ou irrégulière l'Inrae et l'Institut du végétal (Arvalis) explorent les voies et moyens de réduire et de mieux piloter l'utilisation de l'eau par les agriculteurs.

« Le rendement fait le revenu »

Première voie : l'utilisation de technologies plus économes. Ainsi en renouvelant le matériel qui est aujourd'hui obsolète, il est possible de réaliser jusqu'à 10 à 20 % d'économies, selon Sami Bouarfa, chercheur à l'Inrae de Montpellier. Le changement de technique, le passage de l'aspersion aujourd'hui généralisée au goutte-à-goutte, y compris enterré, permet également de réduire la consommation d'eau de 30 à 35 %.

Autre levier important : le pilotage de l'irrigation qui permet également de diminuer jusqu'à 40 % les prélèvements. Ici, Arvalis préconise un changement d'approche. *« Jusqu'à présent on pilotait l'irrigation à partir des besoins en eau de la culture, désormais on évalue ce qui reste d'eau dans le sol pour déclencher et arrêter l'irrigation »*, explique Stéphane Jézéquel, directeur scientifique d'Arvalis. *« C'est ce qu'on appelle le pilotage en volume humide »*, précise-t-il. Ainsi Arvalis a mis au point un modèle Irré-Lis qui calcule l'état de la réserve du sol et permet de l'ajuster avec les besoins de la plante selon son stade physiologique et sa sensibilité au stress hydrique. Toutes ces avancées technologiques sont les bienvenues, estime le président des Irrigants de France, car *« le rendement fait le revenu »*, souligne Éric Frétillère. Encore faut-il que les agriculteurs puissent y avoir accès. *« Les agriculteurs ont besoin d'être aidés sur la rénovation du matériel et le pilotage »*, plaide le président qui espère que l'irrigation ne sera pas oubliée dans les prochains arbitrages gouvernementaux.

La résilience de systèmes de production

Mais le matériel et le pilotage de l'irrigation ne sont pas suffisants pour garantir le revenu face aux aléas climatiques et économiques de plus en plus fréquents, estime Stéphane Jézéquel. Aussi Arvalis travaille à la résilience des systèmes de production en jouant sur les assolements et l'introduction de nouvelles cultures pour s'adapter au changement climatique. En réunissant les filières, les pouvoirs publics, les Agences de l'eau et en se basant sur les projections du Giec en 2050, l'Institut technique a établi plusieurs scénarios sur les assolements les plus pertinents à cet horizon. *« Même si la réponse change selon les régions et selon les situations locales, on peut améliorer la compétitivité en gagnant 100 euros de marge par hectare »*, résume le directeur scientifique. Enfin sur le débat controversé de l'agroécologie et de l'irrigation, Sami Bouarfa estime que les deux options *« sont compatibles »*. Alors que l'agroécologie est présentée comme l'alternative à l'irrigation, l'Inrae travaille à leur articulation, notamment dans l'agriculture de conservation pour l'arrosage des plantes destinées à la couverture des sols. C'est ce qu'on appelle *« irrigation de résilience »*.

Pas sûr cependant que cette approche soit acceptée par les mouvements écologistes…

D'après Actuagri



iSotck

Le renouvellement du matériel permet d'économiser de 10 à 20 % d'eau.

// AGRITECHNO

La pertinence des OAD dans la conduite de cultures



Une fois par mois, Terres de Bourgogne vous propose une chronique, réalisée par Caroline Chanlon, consacrée aux technologies innovantes utilisées en agriculture. Cette semaine, notre chroniqueuse aborde l'utilisation des données grâce aux Outils d'aide à la décision (OAD).

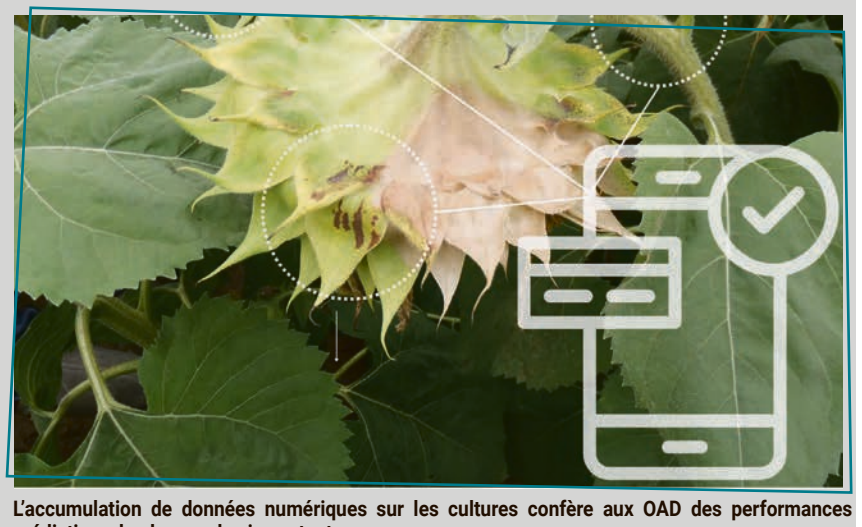
Les Outils d'aide à la décision (OAD) sont des outils numériques, accessibles sur supports mobiles, qui permettent, via la constitution d'une base de données ou base de connaissances, de prendre la meilleure décision en temps réel et directement sur son lieu d'action : le champ, les vignes… Tour de Plaine, application dédiée à la culture du tournesol est un exemple de ces outils « terrains ». Cette application, qui peut fonctionner même en l'absence de réseau téléphonique, permet d'établir un diagnostic sanitaire et donne des conseils adaptés à l'utilisateur pour son prochain tournesol. L'agriculteur dispose en effet de nombreux éléments pour reconnaître les maladies exprimées, les éventuelles carences et les adventices présentes dans son tournesol. L'identification du type de maladie est rendue possible grâce à une base de données iconographique consultable : photos de feuilles, de tiges et de capitules du tournesol. Il est enfin possible de visualiser le bilan complet des observations et de bénéficier de l'expertise de Terres Inovia.

Accompagner les choix

« Actuellement, explique Matthieu Abella, ingénieur de développement chez Terres Inovia, *le tournesol progresse dans des bassins de production nouveaux, notamment au nord de la France : la Bourgogne-Franche-Comté fait partie de ces territoires*. (En 2022, la surface dédiée à la culture du tournesol y a augmenté de 17 % selon Agreste, service de statistiques du ministère de l'Agriculture NDLR). *Le tournesol a une image de culture « facile », pourtant la mise en œuvre d'un minimum de technicité est requise pour réussir les phases clés de la culture que sont l'implantation, la lutte contre les maladies ou la maîtrise des adventices. De nombreux OAD ont été développés pour accompagner les producteurs dans leurs choix, parmi lesquels « Tour de Plaine », qui permet de capitaliser des données sanitaires nécessaires à la compréhension des résultats obtenus, et de préparer au mieux la lutte contre les bioagresseurs (maladies, adventices) pour les futurs tournesols. Ce type d'anticipation est indispensable pour obtenir de bons résultats techniques et économiques sur la culture, des résultats et une rentabilité de la culture qui ne sont pas toujours bien quantifiés par les agriculteurs ; pour cela un autre outil est à leur disposition, l'OAD « Calcul de la marge économique »*.

Les outils sont disponibles sur le site Internet de Terres Inovia, l'Institut technique agricole de la filière des huiles et protéines végétales et de la filière chanvre : https://www.terresinovia.fr/

Caroline Chanlon



L'accumulation de données numériques sur les cultures confère aux OAD des performances prédictives de plus en plus importantes.

LOISIRS

// CINÉMA

Le dernier film d'Édouard Bergeon en avant-première à Dijon

La Promesse verte est le dernier film d'Édouard Bergeon, auteur d'Au nom de la Terre, qui avait tant marqué le public en 2019. Il est présenté en avant – première au cinéma Pathé de la Cité internationale de la Gastronomie, à Dijon, le 11 mars.



L'affiche du film La Promesse verte en avant première à Dijon le 11 mars.

Une mère, incarnée par Alexandra Lamy, tente de sauver son fils (l'acteur Félix Moati) emprisonné en Indonésie et condamné à mort, pour avoir tenté de mettre en évidence les crimes qui accompagnent la production d'huile de palme dans ce pays d'Asie du Sud-Est. Voici le synopsis du tout dernier film d'Édouard Bergeon, ce fils d'agriculteur poitevin qui s'est fait connaître en 2019 en réalisant Au nom de la terre, inspiré de l'histoire de son propre père, un agriculteur qui avait fini par se donner la mort. Avec La Promesse verte, Édouard Bergeon poursuit son exploration des problématiques liées à des productions agricoles qui mettent gravement à mal l'environnement. Le choix du secteur de la production d'huile de palme est, de ce point de vue, édifiant : l'Indonésie a perdu 26 millions d'hectares de couverture forestière entre 2002 et 2019, (source Global Forest watch), en grande partie pour planter des palmiers à huile.

Menacé de la peine de mort

L'action du film se base sur le personnage de Martin, un jeune français sensible à la cause environnementale et qui veut mettre en lumière les excès de la production d'huile de palme en Indonésie (la forêt primaire éventrée par les bulldozers, la disparition de l'habitat de nombreuses espèces animales, les communautés autochtones menacées par des milices privées, les expropriations sauvages). Dans sa volonté de dénoncer, il prend de gros risques et se heurte à d'importants intérêts, jusqu'à ce qu'il se retrouve en prison sous une fausse accusation de trafic de drogue, délit pour lequel il risque la peine de mort. C'est là que sa mère (Alexandra Lamy) entre en scène. C'est une femme qui passe d'une vie tranquille, sans histoires, à un combat sans relâche pour tenter de sauver son fils. Elle a du mal à comprendre les multiples enjeux commerciaux et géopolitiques qui ont conduit à l'arrestation de Martin. Autour de ces deux destins, Édouard Bergeon tisse une double histoire mêlant l'amour d'une mère pour son fils et la prise de conscience du massacre de la nature pour des intérêts économiques énormes.

Un débat après la projection

Un sujet qui incite au débat et c'est justement ce que proposent les Alumni et le club Agro'Logique de l'Institut Agro Dijon : lundi 11 mars à 19 h 15, ils organisent une avant-première du film, au cinéma Pathé de la Cité internationale de la Gastronomie (la sortie officielle du film est programmée au 27 mars). La projection du film sera suivie d'un débat sur la déforestation et l'huile de palme rassemblant un panel exceptionnel d'expertes et experts de ces sujets :

- Alain Rival, directeur de recherche correspondant pour la filière palmier à huile au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), basé à Djakarta, en Indonésie ;
- Clémentine Hugol-Gential, professeure en sciences de l'Info-Com, spécialiste des questions de médiation et médiatisation de l'alimentation au laboratoire Communications, médiations, organisations, savoir (Cimeos) de l'Université de Bourgogne ;
- Laure d'Astorg, directrice générale de l'Alliance pour la Préservation des Forêts ;
- Lorène Lebrun, Maître de conférences en physiologie de la nutrition à l'Institut Agro Dijon, Université de Bourgogne ;
- Philippe Cayot, professeur en chimie des aliments et des procédés à l'Institut Agro Dijon, Université de Bourgogne.

Ce sera l'occasion de réfléchir collectivement au sujet de la déforestation liée aux productions agricoles et à l'huile de palme. La soirée est ouverte à toutes et tous.

Berty Robert

Les places sont à réserver en ligne sur Pathé Dijon, cinéma à Dijon : Programme, Horaires, E-billets (pathe.fr) ou directement auprès du cinéma.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES · MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR · ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Du 7 au 24 mars

// Le Tout-Petit festival à Dijon

Organisé par la bibliothèque municipale et le Conservatoire à rayonnement régional de Dijon, le Tout-Petit festival s'adresse à un public âgé de moins de 12 ans. Au programme : interviews, musique, lectures.

Réservation au 03 80 48 82 28 ou sur le site internet de la bibliothèque municipale.

• Les 8 et 9 mars

// Festival Beaune Humour

La 2e édition du Festival Beaune humour propose une sélection d'artistes talentueux venant des quatre coins de la France, dans le cadre de la Lanterne magique, 19, rue Poterne, à Beaune.

www.beaune.fr

• Du 22 au 24 mars

// Salon de l'habitat à Dijon

Le Salon de l'habitat va se tenir du vendredi 22 au dimanche 24 mars au Parc des Expositions et Congrès de Dijon.

https://www.salon-habitatdijon.com/

• Dimanche 24 mars

// Concert pour les blessés des armées à Chenôve

La délégation militaire de Côte-d'Or organise, à compter de 16 heures, un concert pour soutenir les blessés des armées. Elle bénéficie de l'aide de la ville de Chenôve qui lui ouvre les portes de sa salle de spectacle « Le Cèdre » pour y accueillir la musique de l'arme blindée cavalerie, formation musicale emblématique de l'armée de Terre. Les fonds récoltés à cette occasion seront intégralement reversés à Terre Fraternité (TF) - l'association pour le développement des œuvres d'entraide dans l'armée (ADO).

Réservation : 03 80 11 23 12.
Tarifs : de 14 à 30 euros.

• Jusqu'en mai 2024

// Exposition *« Fantaisies pour un palais »* au château de Bussy-Rabutin

Jusqu'au 5 mai 2024 se tient, au château de Bussy-Rabutin, l'exposition « Fantaisies pour un palais ». Elle évoque l'imaginaire des contes de fées rococo du XVIIIe siècle. Cette exposition est une invitation au voyage entre cabinet des fées, décors avec effets de lumière et vidéos, grotte merveilleuse ou salon des miroirs.

www.chateau-bussy-rabutin.fr

Nièvre

• 10 mars

// Portes ouvertes

Le refuge de Thiernay (Les Senots, La fermeté) organise sa journée portes ouvertes le 10 mars de 10 h à 17 h. Outre la rencontre avec les résidents du refuge, le magasin animalier Cat Pattes sera présent toute la journée, à 11 h et 16 h une démonstration d'obéissance aura lieu et à 14 h une balade avec votre chien ou un chien du refuge sera proposée. Restauration possible sur place.

Renseignements : https://www.refuge-thiernay.com/ ou au 03 86 58 41 44

• Jusqu'au 14 mars

// Mois de la plèchie

Dans le cadre du mois de la plèchie, des ateliers se proposés pour découvrir ce savoir-faire. (Tarif : 5 euros). Retrouvez toutes les dates sur : https://www.parcdumorvan.org/le-mois-de-la-plechie-2/

Renseignements : 03 86 78 79 10

• 7 avril

// Randonnée

Une randonnée est organisée entre Nevers et Montenoison le 7 avril. Pour cette 41e édition, différents parcours sont possibles : 55 km au départ de Nevers à 6 h (Place Carnot) ; 40 km avec un départ de Montigny-aux-Amognes de 7 h à 7 h 30 (parking de l'école) ; 34 km, de Saint-Sulpice de 8 h à 8 h 30 (place de l'Église) ; 20 km de Nolay de 9 h à 10 h (place Sise) ; 12 km de Prémery de 13 h à 13 h 30 (champ de Foire). Enfin, les boucles de Montenoison sont orchestrées sur 5 ou 9 KM avec un départ de la place au monument aux morts à partir de 14 h. Un marché du terroir avec les producteurs locaux attendra les participants à l'arrivée. Restauration possible sur place.

Renseignements et inscriptions : www.nevers-montenoison-rando.com/inscription.php

Yonne

• Samedi 23 mars

// Portes ouvertes aux Délices du Metz

Les Délices du Metz (Gaec Soccard) à Domats ouvrent les portes de leur exploitation, le samedi 23 mars, de 12 heures à 17 h 30, pour fêter les 70 ans de l'arrivée de la famille Soccard dans la ferme. Une vingtaine de producteurs locaux (œufs, fromages, légumes, confitures, viandes bovine, ovine et porcine, volailles, huiles, miels ou encore glaces) seront présents pour l'occasion. Deux visites guidées de la ferme, à 14 heures et à 16 heures, sont également au programme.

Un repas est prévu, sur réservation.
Plus d'informations en contactant le Gaec Soccard au 06 47 72 29 45.

• 23 et 24 mars

// Family'week

Yonne Tourisme et les partenaires du label Famil'Yonne organisent la troisième édition de la Family'week, les 23 et 24 mars, à la Grange de Beauvais, à Venouse. Une trentaine d'ateliers pour petits et grands, et des activités artistiques, culturelles et sportives sont au programme. En cette année sportive en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le fil rouge de cet événement porte sur les valeurs de l'olympisme : l'excellence, l'amitié et le respect. Aussi, des spectacles sont prévus le samedi.

Toutes les informations sont à retrouver sur le site www.tourisme-yonne.com.

// MOTO-CROSS

Du Touquet à l'électrique, une passion intacte

Le Côte-d'orien Yannick Paris pratique le moto-cross depuis son enfance. Ce « fondu » de mécanique, qui a participé plusieurs fois à l'Enduropale du Touquet, est aussi en veille sur les nouvelles technologies. Désormais, pour lui, sauter les bosses se fait aussi à l'électrique avec des sensations renouvelées… et presque dans le silence !



De la boue et des sensations fortes : les fondamentaux du moto-cross sont toujours là... mais avec moins de bruits et de pollution !



Yannick Paris (à genou) à l'Enduropale du Touquet, début février.



Yannick Paris peut configurer les paramètres de performances de sa moto à partir d'un smartphone.

Début février, Yannick Paris était sur une plage du Pas-de-Calais, au départ de l'Enduropale du Touquet. Ce chef d'entreprise issu d'une famille d'agriculteurs de Jancigny, en Côte-d'Or, est un passionné de moto-cross qu'il pratique depuis l'âge de 6 ans. Au Touquet, il était au guidon d'une moto thermique, mais les choses pourraient évoluer rapidement : en décembre dernier, il s'est offert une moto-cross électrique. Toujours en veille sur les technologies innovantes, il y avait là de quoi attiser sa curiosité. Lorsqu'il a entendu parler de l'existence de machines de ce type, comme beaucoup d'autres, il a d'abord été sceptique : *« le moto-cross,* explique celui qui est aussi président de l'association Moto Verte Jancigny, *est un milieu où on aime la mécanique, et la mise au point de la moto thermique fait partie du plaisir de la pratique, donc, là, c'est une vraie révolution. Sur une électrique, il y a très peu de mécanique ».*
Il lui a suffi d'en essayer une pour être converti : *« En termes de sensations de pilotage, c'est très différent. Tout est plus facile. Il n'y a pas de passage de vitesse, pas d'embrayage à doser. L'efficacité est largement supérieure à celle d'un moteur thermique. En moto-cross, dans les virages, on est toujours à la recherche du bon filet de gaz. La moto électrique permet un dosage beaucoup plus progressif. Je me suis surpris à faire des trajectoires presque parfaites, très linéaires, en glisse. Le plaisir de pilotage est renouvelé et beaucoup plus fort qu'avec une moto thermique. Cette facilité accrue, on la ressent aussi quand on passe les bosses sur un circuit ».*

Développée par un Français

Sa monture innovante, Yannick Paris l'a choisi avec soin, en ayant pris le temps de se renseigner. Il s'agit d'une Stark Future Varg, issue d'un projet porté par le Suédois Anton Wass, fondateur en 2018 de sa start-up basée en Espagne, à Barcelone.
Son projet : créer une moto électrique très performante, en commençant par le tout-terrain, avant d'élargir à d'autres disciplines sportives deux-roues.
Le concepteur est parti d'une page blanche, un peu à la manière de l'entreprise américaine Tesla pour l'automobile. La moto a été conçue autour d'un concept innovant de batterie électrique à grande capacité. Une dizaine de brevets ont été déposés pour cette machine. *« Le châssis de la moto,* détaille Yannick Paris, *a été conçu autour de la batterie, avec un centre de gravité relativement bas. Le poids atteint 118 kg, l'équivalent de celui d'une moto d'enduro à moteur thermique ».*
Ici, pas de carburant, évidemment, et juste un petit réservoir d'huile pour la lubrification. Le développement de la Stark Future Varg, c'est un Français qui s'en est chargé : Sébastien Tortelli, pilote de moto-cross double champion du monde, en 125 et en 250 cm³. L'originalité de cette moto électrique, c'est que le pilote peut définir lui-même les paramètres de la courbe de puissance qu'il souhaite, à partir d'un smartphone développé par la start-up, à la manière d'un jeu vidéo où l'on détermine, avant sa partie, les caractéristiques du véhicule qu'on a choisi. *« Je décide de la puissance, mais aussi du niveau de frein moteur, qui contribue à la recharge de la batterie,* explique Yannick Paris en pianotant sur l'écran du smartphone. *Je peux paramétrer cinq modes de fonctionnement que je déclenche, même en roulant. Contrairement à un moteur thermique qu'il faut préparer en jouant sur l'échappement, la culasse, les réglages du boîtier qui pilote l'injection ou l'allumage, et pour lequel la configuration, une fois décidée, est difficile à modifier, avec l'électrique, on peut, en quelques secondes, régler la moto pour un débutant, comme pour un pilote chevronné, sur des puissances qui s'échelonnent de 10 à 60 CV ».*

Puissance linéaire

L'autre intérêt de cette machine c'est qu'elle délivre une puissance linéaire avec un couple permanent et de manière directe, à la roue. Il n'y a pas de déperdition mécanique avec un embrayage ou la transmission qu'on trouve sur un moteur thermique. Certes, le point faible reste l'autonomie : avec une puissance de 60 CV elle est de l'ordre de 35 minutes, en utilisation intensive de moto-cross. Il faut garder à l'esprit que le roulage non-stop en moto-cross est éprouvant physiquement. *« Mais en mode « Balade »,* souligne Yannick, *on peut dépasser 5 heures de roulage ».* La Stark Future Varg vaut 12 000 euros, c'est l'équivalent du prix d'une moto enduro thermique. Il y a le coût des recharges électriques mais pas de carburant et beaucoup moins d'entretien mécanique. Côté compétition on peut s'aligner au départ d'une course de moto-cross avec une électrique, du moins en France, si on est dans une catégorie où il n'y a pas de limite de cylindrée et de puissance, mais ce n'est pas le cas dans tous les pays. *« Stark Future,* souligne notre pilote, *travaille avec la Fédération française de motocyclisme pour limiter, par voie logicielle et sur un temps donné, la puissance des motos, afin de pouvoir participer à des compétitions avec des catégories de puissance précises. Sur la période de la course, la moto se trouvera électroniquement verrouillée à la puissance autorisée pour la catégorie, de manière à éviter toute triche ».*
L'émergence de la moto électrique n'empêche pas Yannick de toujours apprécier la moto « à l'ancienne » au sens propre du terme puisqu'il participe aussi à des compétitions en catégorie « Vintage ». Il possède, pour cela une Honda CR 250 cm³ de 1988. Le 9 mars, néanmoins, il a fait sa première course en électrique dans le cadre du Salon du Deux-Roues de Lyon. Quant à l'édition 2024 de l'Enduropale du Touquet, Yannick Paris ne l'a pas terminé : il a été contraint à l'abandon sur sa moto thermique, en raison de la défaillance de la batterie électrique…

Berty Robert

Peu de bruit, un véritable atout

La moto électrique qu'utilise Yannick Paris est effectivement beaucoup plus silencieuse qu'une moto thermique. Son fonctionnement ne génère qu'un léger feulement qui fait sourire les amateurs de mécanique à gros décibels mais qui présente pourtant un sacré avantage : à l'heure où beaucoup de circuits de moto-cross sont contraints de fermer en raison des nuisances sonores, Yannick Paris voit là un argument de poids pour protéger la pratique de cette discipline sportive. En revanche, c'est du côté des compétiteurs que cette évolution fait grincer des dents : certains n'apprécient pas de ne plus entendre cet adversaire potentiel arriver sur leurs talons, pendant une course…

Retrouvez l'interview de Yannick Paris et des images de sa moto sur notre vidéo.
www.agribourgogne.fr